



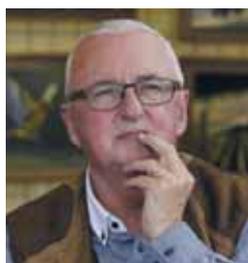
Bilan d'activité 2018

Une équipe au service de l'environnement



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature



La France fait face à un effondrement de la biodiversité sans précédent. L'importante régression des populations d'espèces dites « ordinaires » des milieux agricoles se passe le plus souvent dans l'indifférence quasi-générale.

Dans le centre de la France, les grandes plaines de Beauce « *ultra-intensives* » n'accueillent quasiment plus de perdrix grises, alors qu'elles représentaient le bastion historique de l'espèce.

Dans nos territoires du Grand Ouest, le lapin de garenne, victime de l'intensification et des aménagements fonciers, couplé à des maladies, est menacé de disparition.

Dans notre département, il se prélève désormais plus de sangliers que de lièvres !

Face à cette situation, depuis de nombreuses années la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine :

- a mis en place des suivis de populations ;
- participe à des études nationales sur les espèces (radiopistages, bague) ;
- mène des évaluations de l'impact des pratiques agricoles (impact de la fauche des fourrages sur la mortalité et la reproduction du lièvre) ;
- mesure la fonctionnalité des ouvrages de rétablissement de la continuité écologique pour la nouvelle ligne LGV ;
- réhabilite depuis plus de 30 ans le marais noir de Saint-Coulban, zone humide majeure de l'arrière Baie du Mont Saint-Michel.

Tout ce travail, parfois méconnu, est le résultat de l'orientation prise par le Conseil d'administration de la Fédération de chasse d'Ille-et-Vilaine et d'une mise en œuvre par un personnel formé, motivé et passionné.

L'engagement de la Fédération vient d'être reconnu puis récompensé, par le prix du Génie Ecologique 2018, pour le travail de restauration de 16 hectares de roselière du Marais noir de Saint-Coulban.

Il est loin le temps où le monde de la chasse avait du mal à s'affirmer, à sortir du bois... Nous devons continuer d'avancer dans cette voie pour la sauvegarde de la biodiversité ordinaire qui nous entoure et le faire savoir.

Pythagore disait « *Le possible n'est pas loin du nécessaire* ».

André DOUARD

Sommaire

LA FDC 35

- Le socle de la chasse p. 1
- La chasse au cœur de la stratégie Biodiversité pour 2020..... p. 2

SERVICE ADMINISTRATIF

- La cartographie des territoires p. 8
- Le guichet unique p. 10

LA FORMATION

- Le permis de chasser..... p. 14
- Bilan des accidents et incidents de chasse..... p. 16

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- Animations scolaires..... p. 20

LES ESPÈCES

- Le lapin p. 24
- Le lièvre..... p. 26
- Communication scientifique..... p. 29
- Le faisan p. 36
- Le pigeon ramier..... p. 42
- La caille des blés..... p. 46
- La bécasse des bois p. 48
- Le baguage des bécassines..... p. 50
- La sarcelle d'hiver..... p. 54
- L'avocette élégante p. 56
- Les dégâts du grand gibier p. 58
- Le sanglier p. 62
- Le chevreuil p. 66
- Le cerf élaphe..... p. 68
- La régulation du renard par le tir de nuit..... p. 74

LES MILIEUX

- Bilan de fonctionnalité des ouvrages de rétablissement de continuité écologique..... p. 82
- Prix du Génie écologique 2018 Marais noir de Saint-Coulban..... p. 89

FDC 35

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Édition de novembre 2018

Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35, Dominique Gest, Philippe Hervault, Virginie Michel et David Tannoux

Création et impression : **atmco** IMPRIM'VERT®
Papier PEFC - Encres végétales - Tirage : 2000 ex

Le socle de la chasse

La Fédération des chasseurs est une association Loi 1901 dont les orientations sont gérées démocratiquement lors d'une assemblée générale annuelle.

La représentativité de cette assemblée générale est garantie par l'adhésion obligatoire de chaque chasseur et l'essentiel des détenteurs de droits de chasse. Les pratiquants, comme les territoires, disposent d'un droit de vote qui les associe ainsi étroitement au développement de la chasse et aux responsabilités attribuées aux fédérations départementales ou interdépartementales.

L'assemblée générale annuelle n'est pas seulement le lieu d'un débat sur les budgets alloués aux diverses actions entreprises par la fédération ou aux montants des cotisations à définir, elle est un moment privilégié de partage des connaissances sur les informations les plus récentes dans les domaines scientifiques, juridiques, techniques, sécuritaire... et d'échanges avec les responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux du département. Les vœux et les projets qui y sont présentés sont préparés lors des réunions de secteurs qui permettent de prendre en compte la diversité des territoires et des pratiques cynégétiques.

Une structure à la fois privée et publique

La Fédération des chasseurs est une association relevant de la Loi 1901, donc « privée », ayant pour objectif la représentation et la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs, assumant cependant **pour l'État des missions de service public.**

- Indemnisation des dégâts de grand gibier aux agriculteurs ⇒ plus de 35 millions d'euros d'indemnités versées en France.

- Formation des candidats à l'examen du permis de chasser ⇒ chaque année 22 000 candidats reçus à l'examen du permis de chasser, placé sous la responsabilité de l'ONCFS.
- Validation annuelle du permis de chasser et validation temporaire ⇒ 1 200 000 chasseurs français.

Les autres missions

La Fédération Départementale des Chasseurs est la cheville ouvrière pour l'établissement des plans de chasse grand et petit gibier. C'est un temps de travail au coût financier important.

- La Fédération Départementale des Chasseurs propose un choix de formations : sécurité, examen initial du gibier, agrément piégeur, garde de chasse particulier, régulation des prédateurs et déprédateurs...
- La Fédération Départementale des Chasseurs communique et informe : revues, bilans, site internet...
- La Fédération Départementale des Chasseurs partage ses connaissances de la nature en proposant des animations nature aux scolaires.
- La Fédération Départementale des Chasseurs participe à la protection des habitats de la faune sauvage.
- La Fédération Départementale des Chasseurs mène des études sur les espèces gibiers en partenariat avec l'ONCFS (lièvre, renard, sanglier, bécasse).
- La Fédération Départementale des Chasseurs élabore le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), approuvé par le Préfet ; outil central du pilotage de l'activité cynégétique du département pour 6 ans.

**Le chasseur au cœur de la
Stratégie Biodiversité pour 2020**

L'objectif de l'étude est d'évaluer les relations réciproques entre la nature et les chasseurs, et plus largement entre la nature, les chasseurs, les autres usagers des écosystèmes chassés (promeneurs, exploitants forestiers, agriculteurs, automobilistes...) et la société dans son ensemble.

**LES CHASSEURS
ACTEURS ...**

**... DE LA PRÉSERVATION DE
LA BIODIVERSITÉ**

**... ET DE LA VIE SOCIALE
ET CULTURELLE DES
TERRITOIRES EN FRANCE**

**REPRÉSENTATION DES FLUX DE SERVICES ENGENDRÉS
PAR L'ACTIVITÉ CHASSE EN FRANCE**

❶ **Services écosystémiques** : les biens et les services écosystémiques sont les avantages sociaux et économiques retirés par l'homme de son utilisation durable des fonctions écologiques des écosystèmes. Pour les chasseurs, il s'agit, entre autres, de la venaison, du bien-être personnel...



❷ **SERVICES ANTHROPIQUES**

❶ **SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES**

❸ **DÉPENSES D'USAGE**

❹ **EFFORTS D'USAGE**

❺ **SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

❻ **IMPACTS SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES AUTRES USAGERS**

Société

Promeneurs
Exploitants forestiers
Automobilistes
Agriculteurs

Chasseurs

Écosystèmes

Plaines agricoles
Montagnes
Forêts
Zones humides

❷ **Services anthropiques de la chasse** : les bénéfices (non directement issus des écosystèmes) que retire la société dans son ensemble de l'existence de la chasse et des actions des chasseurs (mixité sociale, éducation l'environnement, animation des villages...).

❸ **Dépenses d'usage** : les dépenses financières du chasseur pour chasser.

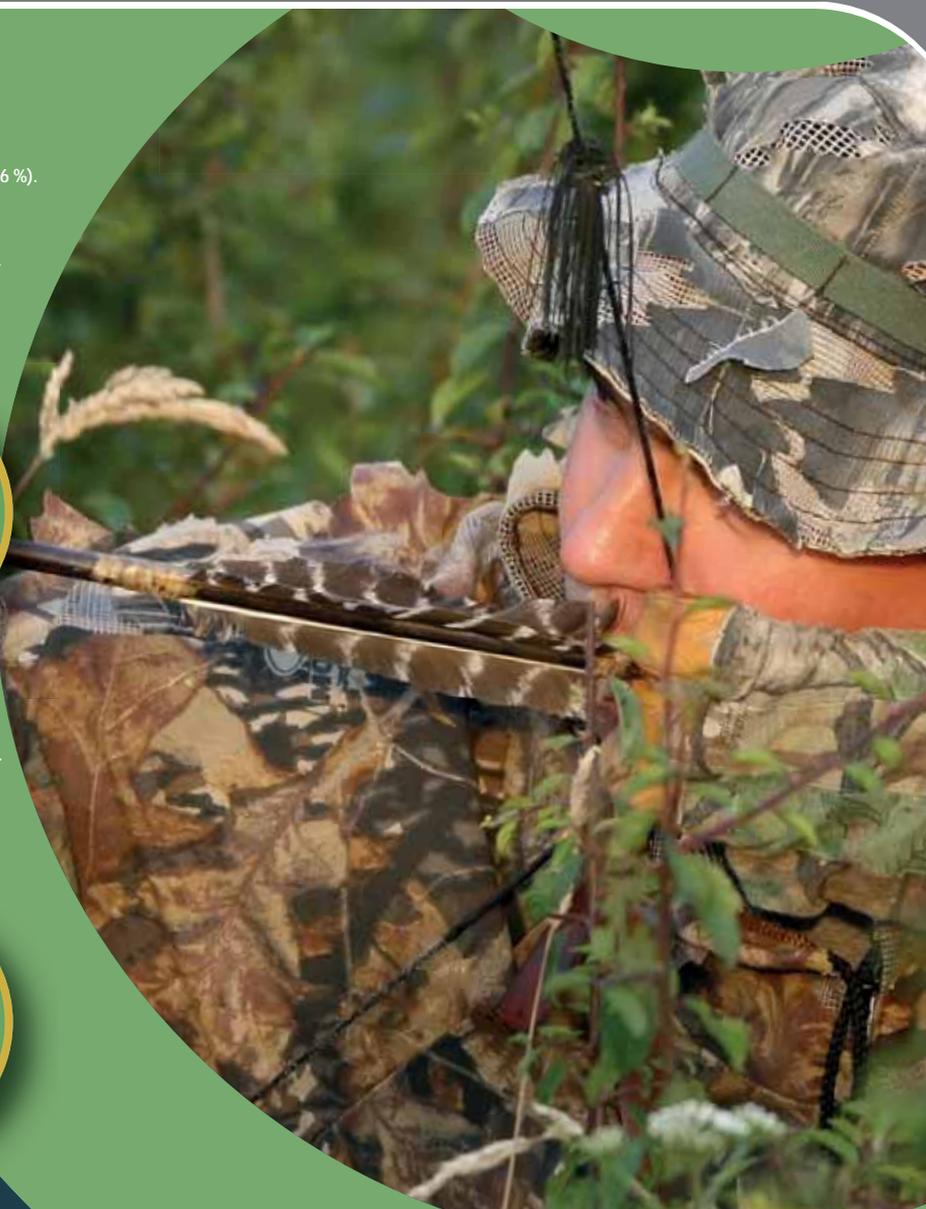
❹ **Efforts d'usage** : les investissements, notamment en temps, du chasseur sur le territoire pour permettre la pratique de la chasse (construction d'un mirador, d'une hutte, d'une cabane de chasse, d'une palombière...).

❺ **Services environnementaux** : les actions engagées par les chasseurs en faveur des écosystèmes (aménagement des milieux naturels, gestion de la faune sauvage, repeuplement, lutte contre les espèces exotiques envahissantes...).

❻ **Les services écosystémiques des autres usagers** : les bénéfices retirés par les autres usagers des écosystèmes qui sont favorisés ou permis par l'action des chasseurs (entretien des chemins ruraux...), tenant compte des conflits d'usage et autres impacts négatifs.

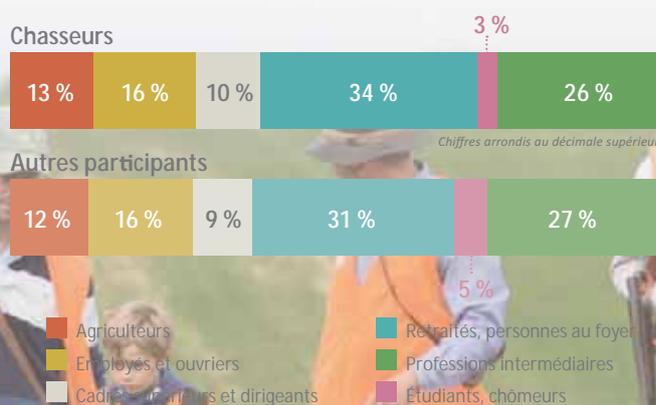


LES MOTIVATIONS DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE POUR LES CHASSEURS



SUR LE TERRAIN, UN BRASSAGE SOCIOLOGIQUE SANS PRÉCÉDENT

La chasse permet de dépasser les clivages sociaux : ruraux, urbains et tous les milieux socio-professionnels se retrouvent au sein des groupes de chasse.



- 70 % des groupes de chasse permettent à des individus de 3 à 6 catégories socio-professionnelles de se côtoyer.
- 90 % des chasseurs perçoivent cette diversité sociale et la jugent positive.
- Les urbains et les ruraux ont l'occasion de se côtoyer dans un groupe de chasse sur deux.
- 10 % des chasseurs n'ont pas d'autres occasions de fréquenter cette diversité sociale.

Les apports de la chasse à la nature

AMÉNAGEMENT DES MILIEUX ET GESTION DES POPULATIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES
(360 millions d'euros)

460
MILLIONS
D'EUROS / AN

360 MILLIONS D'EUROS

Aménagement des milieux et gestion des populations animales et végétales.

83 MILLIONS D'EUROS

Contribution de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage au titre des services environnementaux (action de préservation des milieux, police de l'environnement).

17 MILLIONS D'EUROS

Temps passé par les salariés des fédérations départementales des chasseurs et les investissements de ces dernières en matériels et en subventions pour les territoires de chasse.

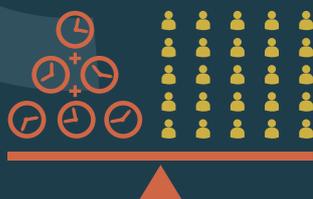
400 000 EUROS

(moyenne des années 2010 à 2015)

Acquisition de foncier par les fédérations des chasseurs et leur Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (association reconnue d'utilité publique), dans le but de préserver ces zones fragiles et ces réservoirs de biodiversité.

AU TOTAL, LES CHASSEURS ET LEURS STRUCTURES FOURNISSENT DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX POUR UN MONTANT ANNUEL DE :

PLUS DE LA MOITIÉ DU TEMPS DES CHASSEURS EST CONSACRÉ À S'OCCUPER DE LA NATURE. CELA ÉQUIVAUT À 30 000 ETP* SOIT L'EFFECTIF ACTUEL DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT.



* Équivalent Temps Plein

36%
Entretien courant et aménagement des milieux : cultures pour le gibier, plantations, réouverture de milieux, entretien d'étangs...

27%
Autres actions de gestion des espèces : comptages, repeuplements, agrainoirs, nichoirs, affouragement, pierres à sel, préventions des collisions...

13%
Participation à des actions sanitaires : vaccination, collecte de cadavres ou d'échantillons, examen initial de la venaison, collecte de déchets de venaison, régulation et reprises...

12%
Piégeage et destruction des espèces exotiques envahissantes : Ragondin, Rat musqué, Vison d'Amérique, Bernache du Canada, plantes exotiques...

8%
Entretien des chemins (26 millions d'euros - 2 190 ETP*)

4%
Collecte des déchets : opération de nettoyage de la nature, recyclage des douilles (15 millions d'euros - 1 420 ETP*)

Les chiffres par écosystème

VALEUR DES DIFFÉRENTS FLUX DE SERVICES ÉCOSYSTÈMES ENGENDRÉS PAR LA CHASSE

+ de 1,450
Milliard €
de plus-value

FORÊTS

L'existence de la chasse confère à la forêt une plus-value équivalente à 1,4 milliard d'euros, soit 92 €/ha. Cette plus-value correspond aux services écosystémiques liés à la chasse.

Dans les espaces forestiers les investissements humains et financiers des chasseurs dans la gestion de la faune et des milieux génèrent des bénéfices pour d'autres acteurs ou intérêts publics.



+ de 960
Millions €
de plus-value

PLAINES AGRICOLES

Pour les plaines agricoles, la plus-value est équivalente à 960 millions d'euros, soit 28 €/ha.

Dans les espaces agricoles les investissements humains et financiers des chasseurs dans la gestion de la faune et des milieux génèrent des bénéfices pour d'autres acteurs ou intérêts publics.



+ de 220
Millions €
de plus-value

ZONES HUMIDES

Pour les zones humides, la plus-value est équivalente à 220 millions d'euros, soit 373 €/ha.

Dans les zones humides les investissements humains et financiers des chasseurs dans la gestion de la faune et des milieux génèrent des bénéfices pour d'autres acteurs ou intérêts publics.



+ de 272
Millions €
de plus-value

MONTAGNES

Pour les montagnes, la plus-value est équivalente à 272 millions d'euros, soit 222 €/ha.

Dans les espaces montagnards les investissements humains et financiers des chasseurs dans la gestion de la faune et des milieux génèrent des bénéfices pour d'autres acteurs ou intérêts publics.



Service administratif





- Le guichet unique
- La cartographie des territoires

La cartographie des territoires

La cartographie, une aide pour la définition des nouvelles unités de gestion chevreuil

Le découpage du département est une nécessité afin d'adapter la gestion chevreuil selon les spécificités territoriales. Celui-ci doit à la fois correspondre aux différents biotopes présents sur le territoire et être en adéquation avec les prélèvements.

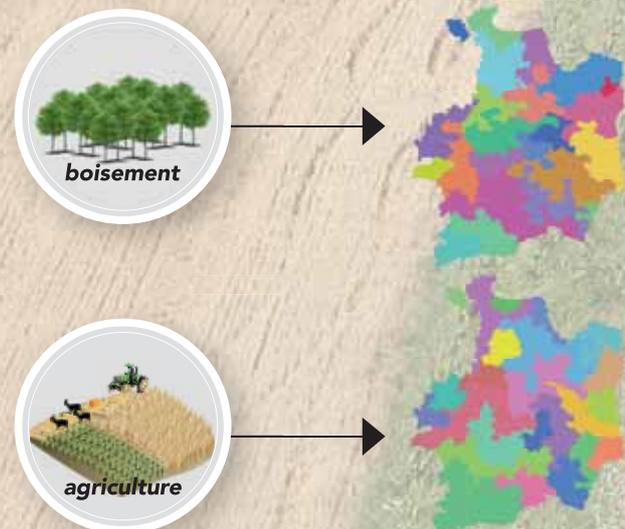
RECHERCHE D'HOMOGENÉITÉ ENVIRONNEMENTALE ET CYNÉGÉTIQUE :

- Constitution pour chaque commune d'une base de données composée de **19 critères** dont



1 CRITÈRE VAUT 1 DÉCOUPAGE DÉPARTEMENTAL :

- Réalisation d'un regroupement de communes par critère.



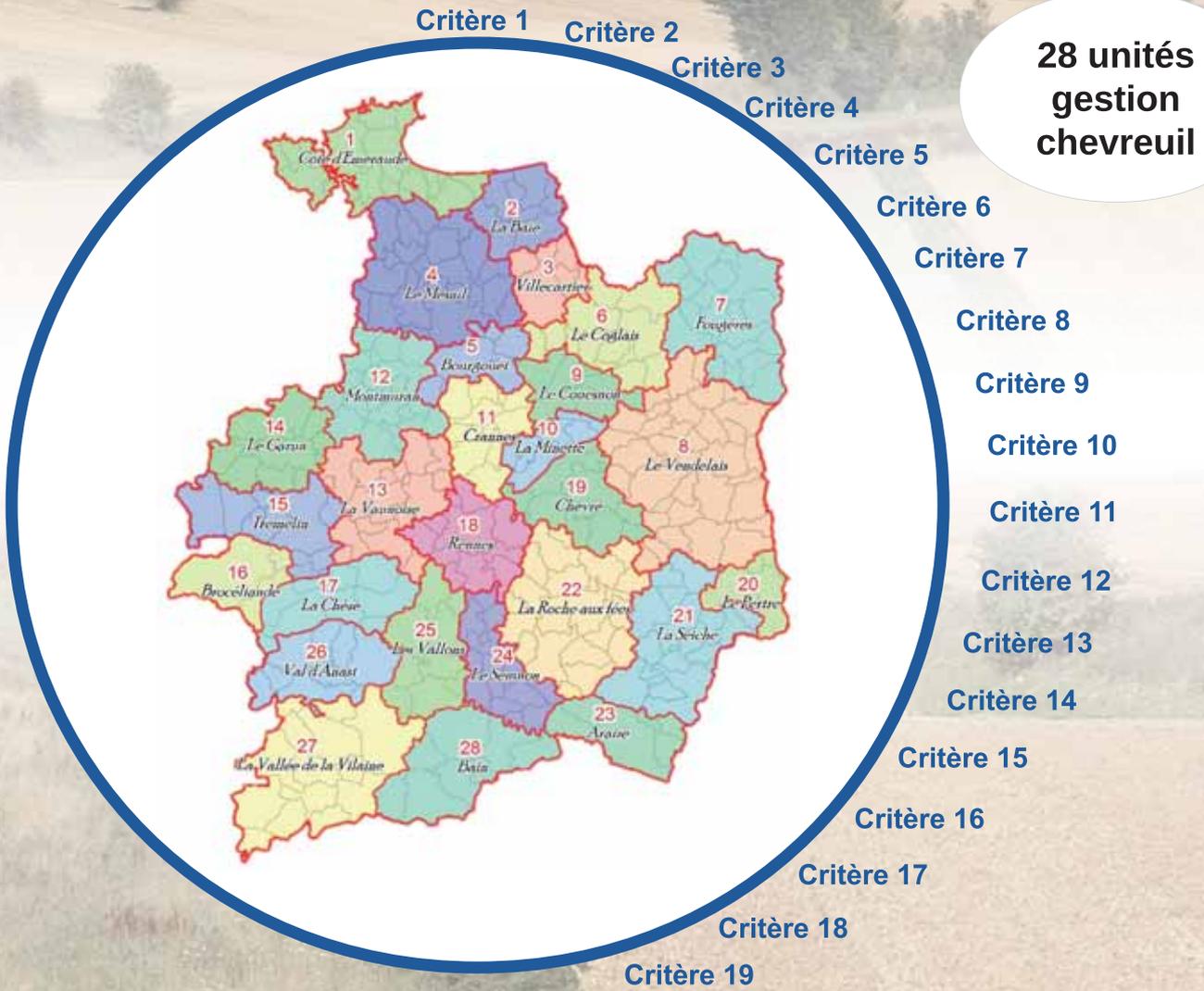
La méthode utilisée se base sur l'écart de valeur le plus faible entre deux communes limitrophes. Autrement dit, les communes ayant des valeurs similaires sont regroupées ensemble.



↳ 19 découpages différents du département

REGROUPEMENT DES COMMUNES À PARTIR DES 19 DÉCOUPAGES PRÉCÉDENTS

- Réassemblage des communes selon des critères communs.



28 unités
gestion
chevreuil

La méthode utilisée se base sur le nombre de critères en communs.

Autrement dit, les communes contiguës se rapprochant de 19 critères en communs se regroupent dans la même unité de gestion.

Le guichet unique

La mise en place du Guichet unique a largement simplifié les demandes administratives nécessaires pour obtenir sa validation du permis de chasser.

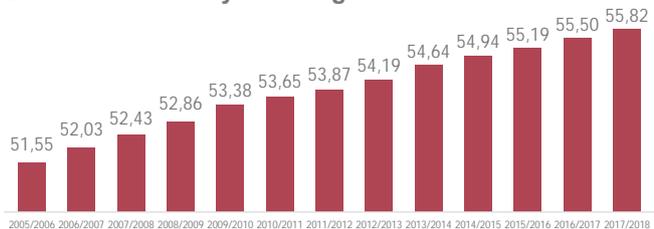
Avec la e-validation, le chasseur peut imprimer son titre de validation depuis son domicile.

Le chasseur n'a donc plus qu'un seul interlocuteur, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et réalise en un seul règlement sa validation.

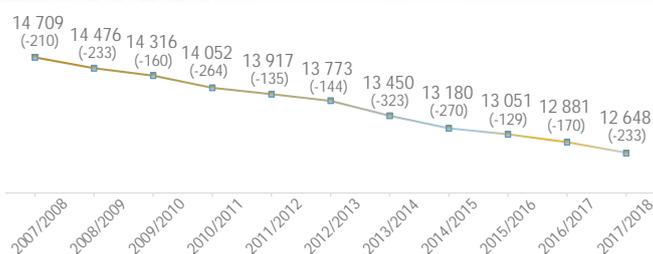
La Fédération se charge de répartir les sommes d'argent entre l'État, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération.



Évolution de la moyenne d'âge des chasseurs brétiliens



Évolution du nombre de chasseurs sur la dernière décennie

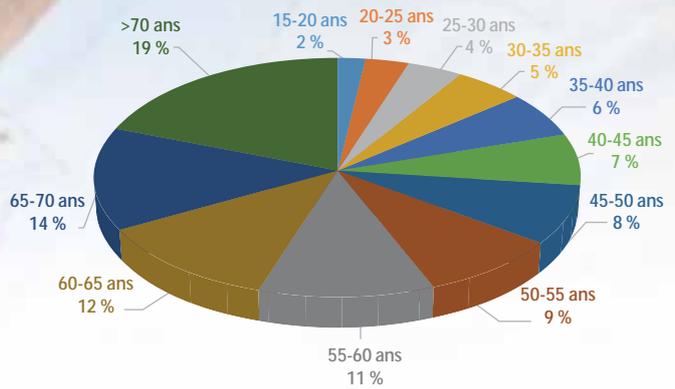


L'objectif de stabiliser la courbe des validations n'est pas encore atteint. De nouvelles initiatives seront à envisager pour améliorer les relations avec les adhérents et mettre en place des mesures pour pérenniser les chasseurs et surtout pour recruter de nouveaux adhérents qui permettront dans l'avenir de limiter la baisse des effectifs.

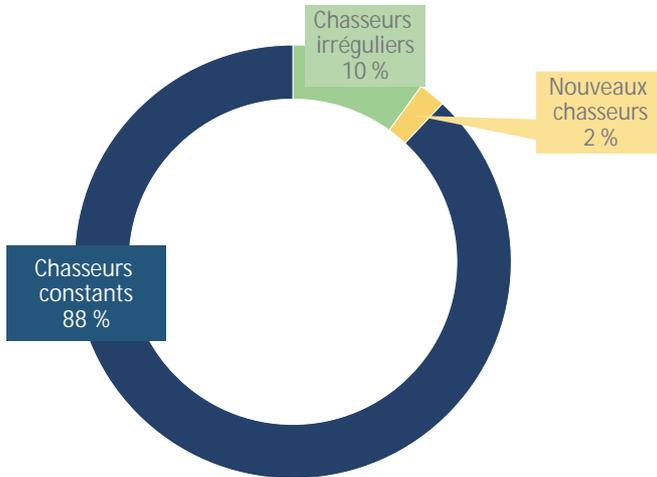
Évolution de la e-validation



Répartition par classe d'âge des chasseurs ayant validé dans le département d'Ille-et-Vilaine pour la saison 2017/2018



Comme le montre la figure ci-dessous, nos adhérents sont fidèles à la pratique de la chasse dans notre département.



- ☞ Constants : chasseurs ayant validé en année n et n+1
- ☞ Nouveaux : chasseurs ayant validé pour la première fois en année n
- ☞ Irréguliers : chasseurs ayant validé en année n mais pas l'année n-1

Depuis cinq saisons, les nouveaux chasseurs peuvent obtenir une validation nationale pour 80 euros au lieu d'environ 400 euros. Malgré cette mesure financière particulièrement incitative, l'effectif des nouveaux chasseurs reste faible et ne représente que 1,72 à 2 % de l'effectif départemental des chasseurs. Un certain nombre de fédérations ont mis en place des mesures encore plus incitatives : passage de l'examen du permis de chasser pour 0 euro et/ou validation à 0 euro la première saison. Malgré ces mesures très coûteuses pour les fédérations de chasse, souvent l'effectif chasseur du département est juste stabilisé, voire en légère augmentation.

Évolution des validations annuelles « nouveaux chasseurs »



La formation



- Le permis de chasser
- Bilan accidents et incidents de chasse

Le permis de chasser

L'examen existe depuis 1976. En 2000, il est transformé en « Examen national du permis de chasser ».

Sa préparation est assurée par des personnels de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (un poste à plein temps).

Le candidat doit obligatoirement assister aux séances de formation théorique et pratique.

L'organisation générale, l'examen et la délivrance du permis de chasser sont confiés à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Au niveau national, 25 inspecteurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, spécialement formés, sont répartis sur tout le territoire, dont un pour la Bretagne.

Des sessions d'examen sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre de candidats. Le matériel et l'équipement nécessaires à cette épreuve sont mis à disposition des candidats par la Fédération de chasse

La partie théorique, notée sur 10 points, comporte 10 questions concernant :

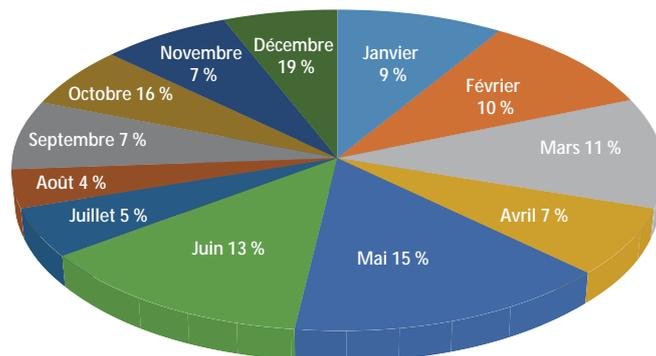
- la faune sauvage et ses habitats,
- les techniques et modes de chasse,
- les lois et règlements de la police de la chasse et la protection de la nature,
- les armes et les munitions.

Parmi ces 10 questions, l'une d'elles est éliminatoire et porte sur la sécurité.

Pour l'épreuve pratique, notée sur 21 points, toutes les situations de chasse sont simulées dans quatre ateliers :

- évolution sur un parcours simulé avec tir à blanc,
- rangement d'une arme dans un véhicule,
- épreuve de tir réel avec un fusil,
- tir à l'arme rayée sur un sanglier courant (factice).

Répartition des périodes de formation au permis de chasser

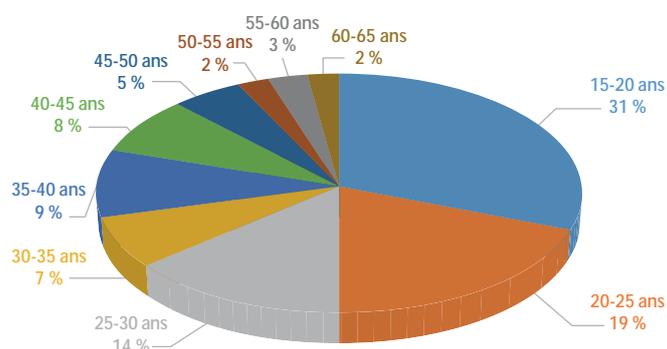


Pour obtenir le certificat de réussite à l'examen du permis de chasser, le candidat doit totaliser un minimum de 25 points sur les 31 possibles.

Il ne doit pas avoir été sanctionné pour un comportement dangereux aux exercices pratiques ou pour une réponse incorrecte à la question éliminatoire sur la sécurité.

En cas de réussite, l'inspecteur du permis de chasser de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remet immédiatement au candidat son permis de chasser après l'avoir authentifié.

Répartition par classe d'âge de réussite des candidats au permis de chasser 2017

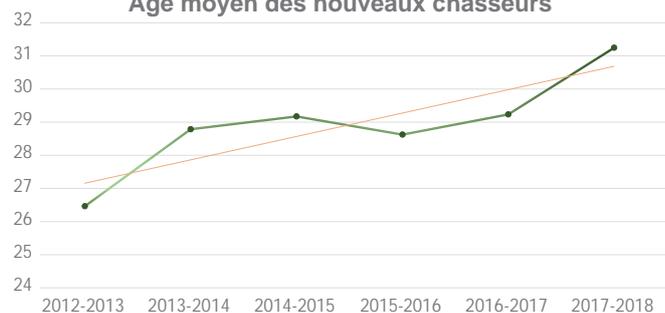


Exemple d'un exercice de l'examen du permis de chasser

POSTE DE BATTUE AU GRAND SANGLIER

- ✓ Arrivé au poste, l'inspecteur donne la carabine culasse ouverte et déchargée.
- ✓ Le candidat doit observer son environnement de façon démonstrative en regardant tout autour de lui, puis se signaler à ses voisins et ensuite matérialiser les angles de 30° par rapport à ses voisins (5 pas vers le voisin puis 3 perpendiculaires). Arme culasse ouverte, canon vers le ciel.
- ✓ De retour au poste de battue, indiquer à l'inspecteur que le signal de début de battue vient d'être sonné (ne pas oublier!). Ensuite, vérifier, dans la zone de sécurité (entre les 2 plots de 30°), que le canon n'est pas obstrué en retirant le verrou grâce au levier situé à gauche de la culasse. Approvisionner la carabine avec les 2 cartouches factices en respectant les étapes suivantes :
 - Se placer à la zone de sécurité (dos au bois). Arme tenue canon vers le ciel, crosse calée au niveau de l'aîne, approvisionner le chargeur avec les 2 cartouches en appuyant pour qu'elles soient solidement retenues.
 - Revérifier la zone de sécurité, baisser le canon vers le sol, verrouiller l'arme, puis relever le canon vers le ciel et vers l'avant. Faire demi-tour dos à l'inspecteur (sur la droite) et se placer ventre au bois, en position d'attente du gibier. Refaire demi-tour vers la zone de sécurité, baisser le canon vers le sol et déverrouiller pour éjecter la 1^{re} munition, verrouiller à nouveau et éjecter la 2^e. Laisser les 2 munitions sur le sol.
- ✓ L'inspecteur donnera ensuite une nouvelle cartouche factice et 2 cartouches à balle réelle, le candidat devra :
 - Se positionner face à la zone de sécurité. Approvisionner le chargeur avec la cartouche factice puis les 2 cartouches réelles, arme avec le canon vers le ciel.
 - Revérifier la zone de sécurité, baisser le canon vers le sol, verrouiller l'arme, puis relever le canon vers le ciel et vers l'avant. Faire demi-tour dos à l'inspecteur (sur la droite) et se placer ventre au bois, en position d'attente du gibier.
- Lorsque le sanglier franchi l'axe du voisin, pivoter vers la gauche pour se préparer à prendre la position de tir (le canon reste en position haute). Lorsque le sanglier franchi l'axe des 30°, le tirer en respectant la procédure habituelle : épauler, positionner la carabine en tir fichant, poser le doigt sur la détente, tirer, retirer le doigt, ramener l'arme vers le ciel. Le tir doit s'effectuer avant que le sanglier ne disparaisse derrière la haie.
- Vérifier la zone de sécurité et baisser le canon vers le sol.
- Déculasser pour éjecter la douille vide, verrouiller l'arme puis ramener le canon vers le ciel et vers l'avant.
- Faire demi-tour, dos à l'inspecteur, pour se positionner ventre au bois.
- Procéder au 2^e tir comme précédemment (attention, ne jamais tirer l'animal rentrant).
- Après le 2^e tir, éjecter la douille vide et verrouiller l'arme comme entre le 1^{er} et le 2^e tir et revenir ventre au bois comme si vous alliez tirer une troisième fois.
- Indiquer avoir entendu le signal de fin de battue. Se retourner ensuite vers la zone de sécurité pour éjecter la munition factice et garder la culasse ouverte.
- Se signaler à ses voisins, ramasser les 2 plots repères des 30°, les déposer à son poste puis ramasser les 3 cartouches factices et les 2 douilles en tenant la carabine canon vers le ciel.
- Remettre l'arme ouverte et déchargée à l'inspecteur, fenêtre d'approvisionnement bien visible.

Âge moyen des nouveaux chasseurs



CHARTRE DU CHASSEUR

« Chasseurs, je m'engage »

« Chasseurs et fier de l'être, je participe à une aventure unique et conscient de mes devoirs, je m'engage à :

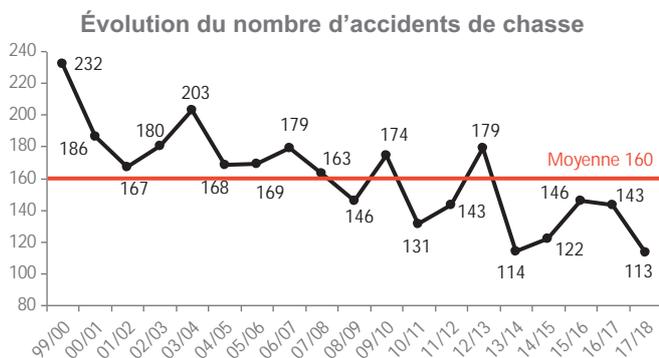
- être un acteur engagé de la défense des milieux naturels et de la biodiversité,
- partager la nature avec les autres utilisateurs dans le respect de chacun,
- faire de la sécurité ma priorité absolue, pour moi-même comme pour les autres,
- demeurer toujours courtois dans la pratique de mon art,
- respecter l'animal et réduire au maximum la souffrance lors de la mort de celui-ci,
- participer activement à la vie associative cynégétique,
- transmettre ma passion pour garder vivant ce patrimoine national,
- veiller à ce que mon comportement soit toujours exemplaire. »

Bilan des accidents et incidents de chasse

Bilan des accidents de chasse 2017/2018 (Sources ONCFS)

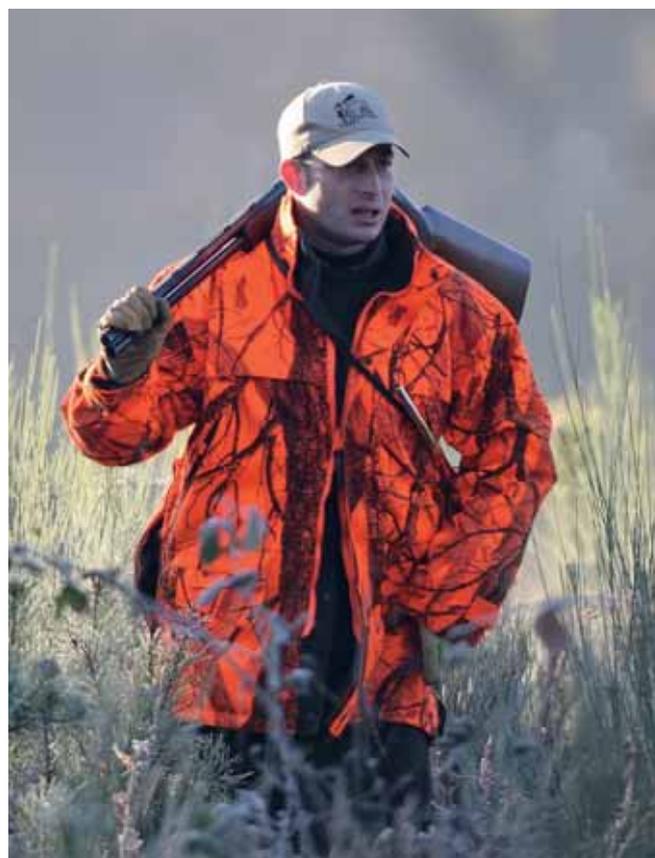
Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison 2017/2018 s'élève à 113. Ce chiffre est en recul par rapport à celui des saisons précédentes (146 en 2015/2016 ; 143 en 2016/2017). Ce bilan historiquement est le plus bas jamais observé depuis la mise en place du réseau « Sécurité à la chasse ».

La tendance baissière observée depuis 20 ans se confirme.



Pour ces 113 accidents répertoriés, 115 victimes ont été identifiées, dont 17 personnes non-chasseurs.

A l'instar du nombre total d'accidents, ce chiffre est également le plus bas jamais observé depuis près de 20 ans.

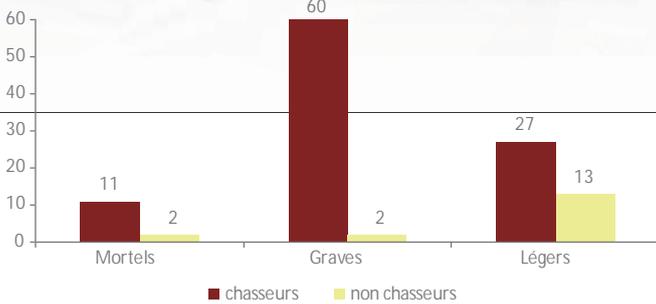


Sur 113 accidents relevés, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer, dont 2 concernant des personnes non-chasseurs.

Évolution du nombre des accidents mortels

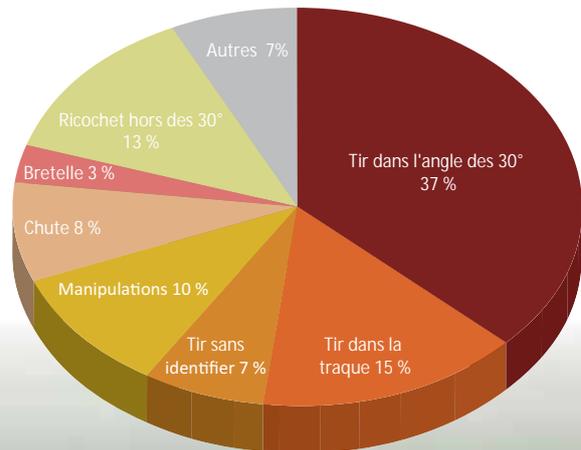


Gravité 2017-2018 (115 victimes)



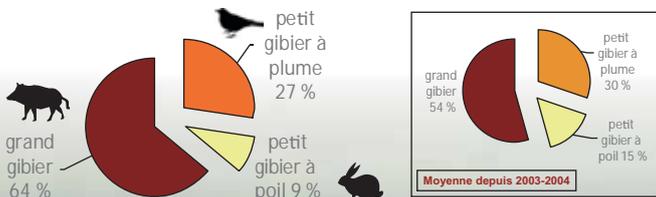
La très grande majorité des accidents mortels restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et en particulier au non-respect de l'angle de sécurité de 30°, à un tir sans identification et à une mauvaise manipulation de l'arme.

Circonstances des accidents au grand gibier depuis 2003-2004 (1041 fiches)



La majorité des accidents est intervenue lors d'une chasse collective au grand gibier, reflétant l'importance de la pratique de ce mode de chasse en France.

Gibier chassé au moment de l'accident Saison 2017-2018 (113 fiches)







Animations scolaires 2018 FDC35

La transmission et l'éducation à la nature

Les fédérations des chasseurs sont toutes des associations agréées au titre de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, elles sont très impliquées dans la sensibilisation et la transmission des connaissances auprès des scolaires et du grand public.



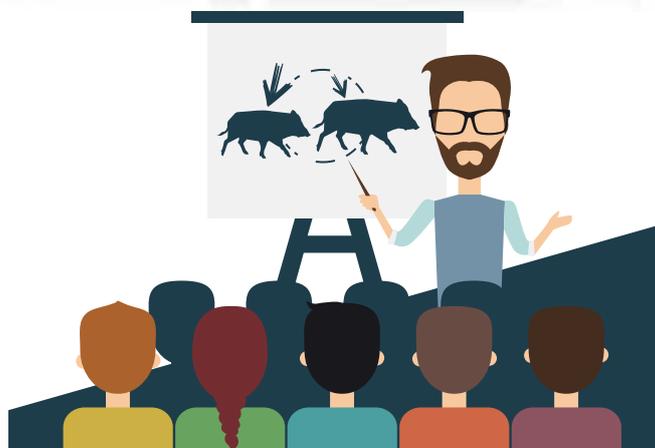
LES CHIFFRES NATIONAUX POUR L'ANNÉE 2015

1,1 MILLION D'EUROS ONT ÉTÉ CONSACRÉS À DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC.

≈ **500 000**

 PERSONNES SENSIBILISÉES.

2 400
ACTIONS D'ÉDUCATION À LA NATURE.



LES CHASSEURS AU CŒUR DE LA TRANSMISSION VERS LES PUBLICS JEUNES ET LES SCOLAIRES

Pour l'année 2015 Échelle nationale	Scolaires et publics jeunes	Grand public
Estimation du public touché	57 300 jeunes	435 000 personnes
Nombre d'actions de formation/sensibilisation organisées par les FDC	1 400	1 000
Budget alloué	252 800 €	876 000 €

ekolien
CURIEUX PAR NATURE

Depuis octobre 2016, les fédérations départementales des chasseurs se sont vues doter d'un outil d'éducation à la nature. Créé par la Fédération Nationale des Chasseurs, Ekolien® met à disposition des salariés, du monde scolaire et du grand public, un contenu pédagogique d'une grande richesse. La découverte des animaux et des milieux naturels terrestres de notre pays est disponible sur : www.ekolien.fr

Les espèces



- Le lapin
- Le lièvre
- Le faisan

Petite faune sédentaire

Le lapin

(Oryctolagus cuniculus)



Lapin de garenne de l'abondance à la disparition

Les populations de lapins de garenne présentent la caractéristique de pouvoir subir de brutales fluctuations. L'introduction de la myxomatose les a d'abord fortement affectées. Elles se sont ensuite reconstituées avant de décliner à nouveau en relation avec l'évolution de la qualité des milieux.

Les premières estimations du tableau de chasse annuel en Ille-et-Vilaine font état d'un prélèvement d'environ 150 000 individus au milieu des années 1970 et ce jusqu'au début de la décennie 1990.

Vers la fin des années 1980, deux nouvelles maladies similaires ont émergé chez le lièvre (EBHS Européen brown hare syndrome) puis chez le lapin (RH rabbit haemorrhagic disease) ou VHD.

Elles se caractérisent notamment par des syndromes hémorragiques et de fortes mortalités.

Après leur émergence, ces virus ont évolué, donnant naissance à différentes lignées en conservant les caractéristiques des souches d'origine.

Les populations de notre département ont encore fortement chuté, entraînant une forte baisse des prélèvements pour les chasseurs brétiliens.

Durant la décennie 2004-2014, le tableau annuel a fluctué le plus souvent entre 30 à 40 000 individus.

Depuis 2016, les prélèvements ont encore diminué pour passer en-dessous de la barre des 20 000 et atteindre seulement 13 390 en 2017.

En termes de maladie, les choses se sont un peu compliquées avec l'émergence d'un nouveau virus, le RHDV2, capable d'infecter le lièvre et le lapin. Avec le RHDV2, les syndromes hémorragiques sont moins fréquents et les animaux meurent majoritairement de dégénérescence hépatique (type jaunisse).

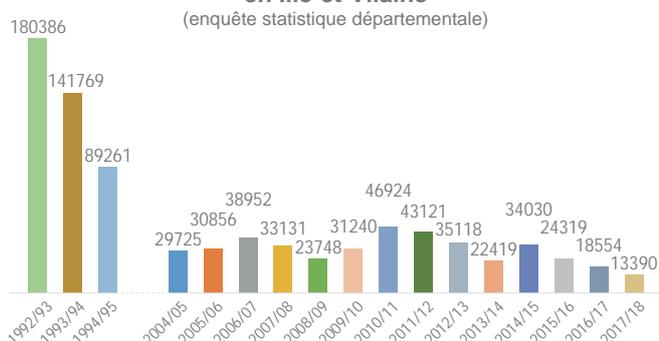
L'impact initial du RHDV2 sur les populations de lapins de garenne a généralement été assez fort.

L'acquis immunitaire du VHD dont bénéficieraient les populations s'est donc révélé assez peu protecteur.

De plus, le RHDV2 est capable d'infecter les très jeunes lapins, ce qui n'était généralement pas le cas pour le VHD.

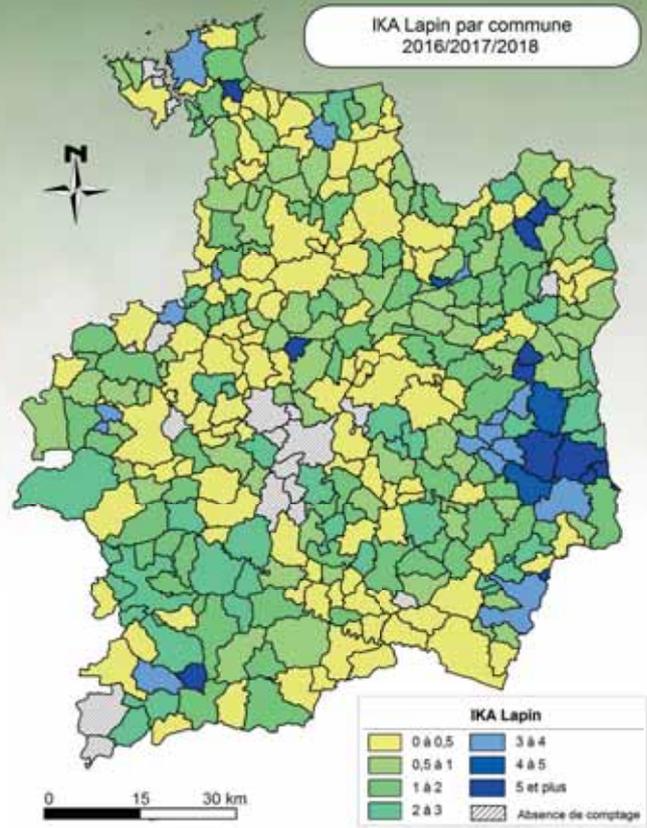
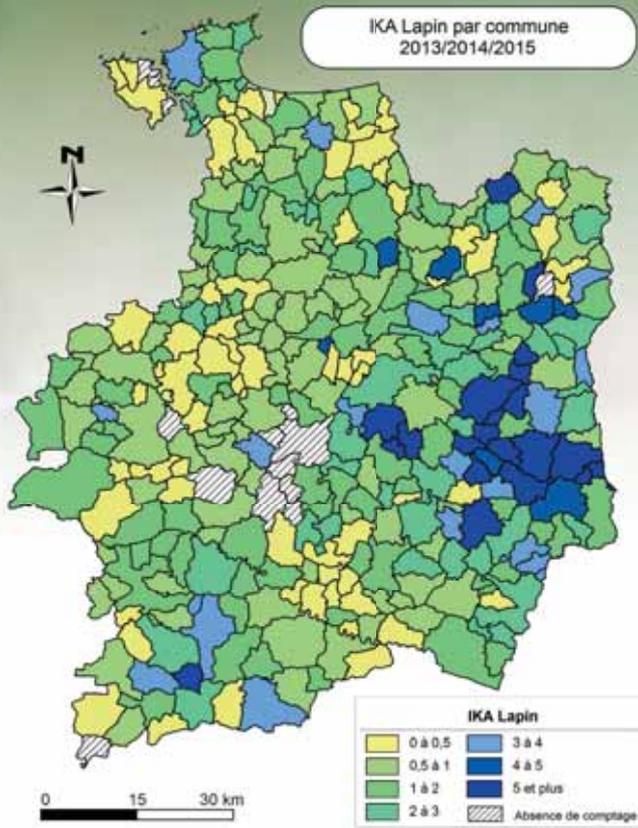


Évolution des prélèvements de lapins de garenne en Ille-et-Vilaine



Mais se focaliser sur cette nouvelle épidémie pour expliquer le déclin de la population serait une mauvaise analyse. En effet, les bouleversements du paysage qui sont intervenus depuis les années 1970 ont fortement affecté la qualité du milieu pour le lapin.

Notre agriculture s'est intensifiée, le maillage bocager a été déstructuré, voire anéanti par les aménagements fonciers. Pourtant, le lapin a plutôt bien résisté durant



cette période, trouvant dans les nombreux tas de souches issus du remembrement des zones de garennes favorables. Malheureusement, la quasi-totalité des tas de souches ont disparu, parfois rapidement au fil des années et des restructurations des exploitations. Dans le même temps, la forte spécialisation agricole de notre département a provoqué l'uniformisation des assolements et l'agrandissement du parcellaire.

A cette évolution négative du paysage s'est ajoutée une pression de chasse parfois inadaptée, même à faible niveau. Les prélèvements ont aggravé la situation.

Dans la décennie 1974/1984, le prélèvement national a chuté de moitié alors que la myxomatose était largement répandue depuis le début des années 1960 et que le VHD n'a commencé à sévir qu'à la fin des années 1980.

Il est donc certain que la qualité des milieux a joué un grand rôle dans la diminution du lapin de garenne. À titre d'exemple, l'introduction de la myxomatose en Australie dans le début des années 1950 a entraîné une sévère épidémie, mais les populations se sont

reconstituées pour retrouver leur niveau initial dans les zones d'élevage extensif où les milieux n'ont pas été bouleversés par l'évolution de l'agriculture.

L'évolution des habitats est d'autant plus importante qu'il a des conséquences négatives sur le lapin de garenne à trois niveaux :

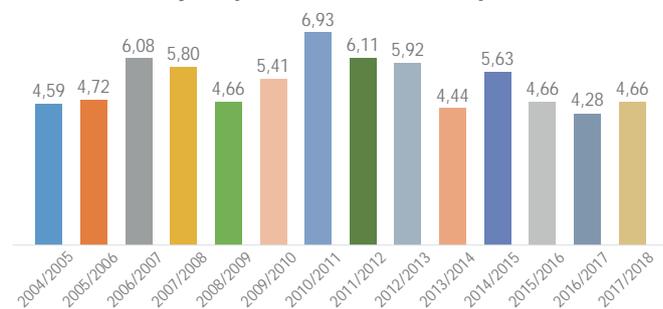
- il entraîne une baisse de la capacité d'accueil à grande échelle,
- il s'accompagne d'une fragmentation des habitats favorable et donc des populations qui seront fragilisées en cas d'accident démographique ; la recolonisation sera d'autant plus difficile que la fragmentation est importante,
- les travaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont montré que la fragmentation des populations accroît l'impact des maladies virales. En perturbant la circulation des virus, la fragmentation des populations fait obstacle à l'entretien d'une forte immunité.

Les maladies s'expriment plus fortement dans les populations fragilisées par des conditions de milieux.

Évolution du pourcentage de chasseurs ayant prélevé au moins 1 lapin



Évolution du prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé au moins 1 lapin



Le lièvre (*Lepus europaeus*)

Le lièvre est très prisé par nos chasseurs. C'est une espèce emblématique de nos campagnes.

La gestion cynégétique du lièvre requiert une attention particulière. Malgré beaucoup d'études depuis de nombreuses années, nous manquons encore d'éléments pour avoir une bonne vision de la situation démographique de la population.

On constate que les niveaux d'abondance, ainsi que les tendances d'évolution sont très variables. En outre, nous constatons que la proportion de jeunes lièvres dans le tableau de chasse est faible depuis plusieurs années.

Dès 2016, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a intégré le Réseau national lièvre, avec le territoire du GIC du Vendelais. Actuellement, 27 sites au niveau national font partie du Réseau lièvre, pour une surface de 630 000 hectares, avec des types d'habitats différents.

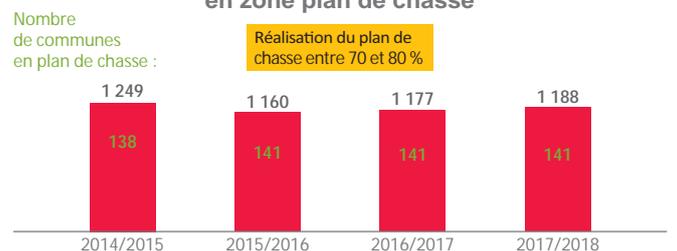
Les suivis sont réalisés grâce à des protocoles standardisés, éléments essentiels pour les analyses et permettant la comparaison d'un site à l'autre.



Tableau comparatif des modalités de chasse par commune

	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Pourcentage des communes en fermeture triennale	26,06 %	29,46 %	27,68 %	29,66 %
Pourcentage de communes à 1 journée de chasse (PMA)	23,79 %	22,66 %	22,88 %	22,88 %
Pourcentage de communes à 2 journées de chasse (PMA)	20,39 %	15,86 %	16,66 %	15,25 %

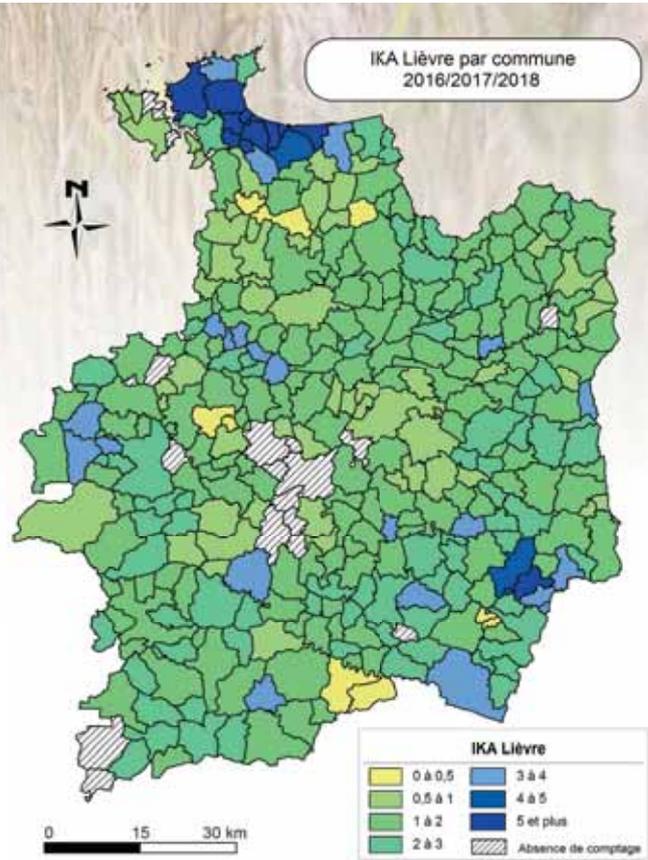
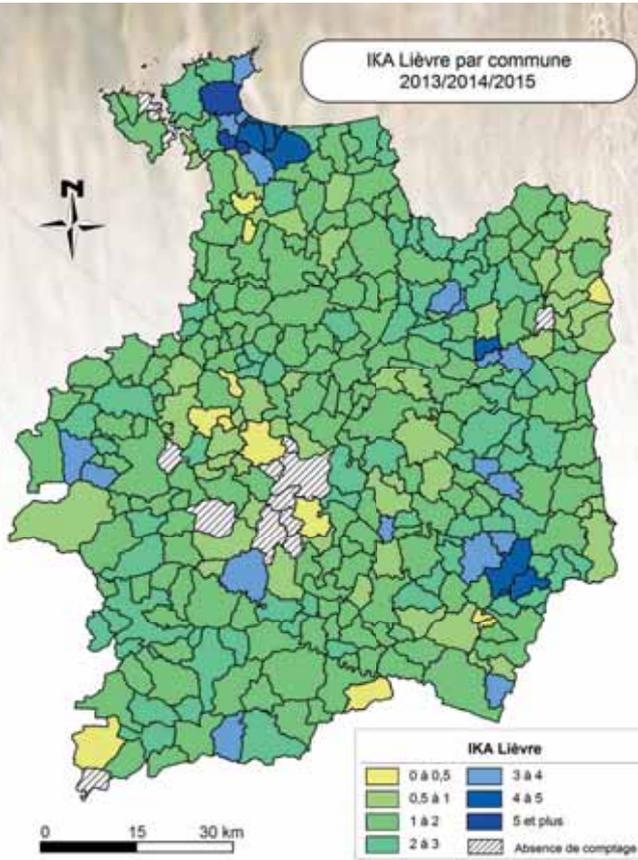
Évolution des prélèvements lièvre en zone plan de chasse



Trois types de suivis sont mis en œuvre :

1. Estimation de l'abondance de l'effectif reproducteur de lièvre grâce à de l'échantillonnage nocturne systématique. En fonction des contraintes liées au type d'habitat, la méthode utilisée est, soit :
 - l'échantillonnage par point avec projecteur (EPP),
 - l'indice kilométrique d'abondance (IKA).
 Les unités d'échantillonnage sont respectivement constituées de points fixes aux segments de circuits d'une longueur de un kilomètre.
2. Estimation du pourcentage de jeunes lièvres dans les tableaux de chasse. L'âge des animaux est déterminé grâce à la pesée des cristallins et par la suite permet d'estimer le succès de la reproduction des populations chassées.
3. Estimation du niveau de prélèvements cynégétiques grâce au recueil des tableaux de chasse.

Le Réseau lièvre n'en n'est qu'à ses débuts. Les premiers résultats sont déjà intéressants, même si un recul de plusieurs années sera nécessaire pour les confirmer.



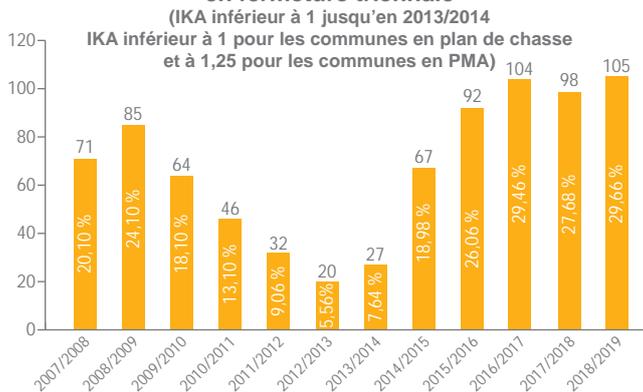
Les sites où l'implantation de céréales dans l'assolement est la plus forte recèlent les plus fortes densités de lièvres. À moyen terme, la relation entre habitat et abondance permettra de mieux quantifier le potentiel d'un territoire.

Le taux d'accroissement d'une population lièvre est corrélé négativement en premier lieu au taux de prélèvement par la chasse et peut être également à la densité de renards.

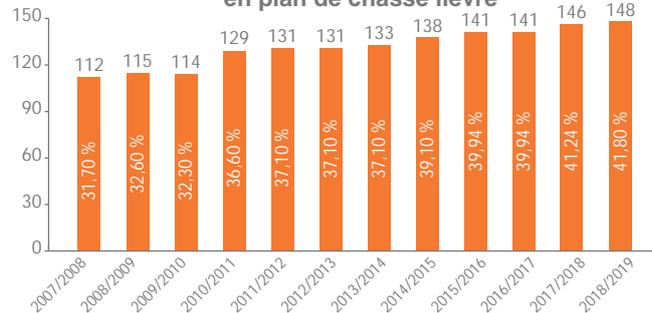
L'impact des conditions météorologiques (précipitations) durant les principaux mois de naissance des levrauts peut induire une diminution du succès reproducteur global de la saison.

Les différents sites d'études fournissent un panel de situations diversifiées et contrastées, ce qui est essentiel pour identifier les facteurs les plus déterminants pour la démographie du lièvre.

Évolution du nombre de communes en fermeture triennale



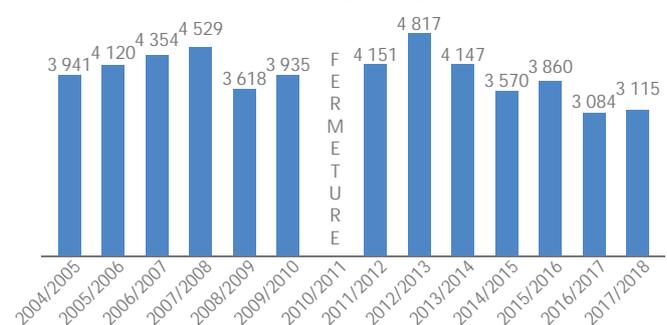
Évolution du nombre de communes en plan de chasse lièvre



Évolution du pourcentage de chasseurs ayant prélevé au moins 1 lièvre



Évolution des prélèvements lièvre





Communication scientifique



Fauche de luzerne à une vitesse moyenne de 20 km/h avec une barre de coupe de 7 mètres de largeur.

Comment réduire l'impact de la fauche mécanique des prairies sur le petit gibier de plaine ? Résultats d'études menées dans le cadre d'Agrifaune

Le machinisme agricole compte parmi les causes de mortalité importantes du lièvre d'Europe et d'autres espèces de petite faune de plaine. Des travaux menés dans le cadre du partenariat Agrifaune apportent de nouveaux éléments sur l'impact de la fauche et sur des solutions pour le réduire, même si la diversité des situations étudiées limite les possibilités d'en tirer des conclusions générales.



Lièvre retrouvé mort après la fauche d'une parcelle de luzerne.

Pour les espèces animales qui gîtent ou nichent dans les milieux agricoles, les interventions mécaniques dans les parcelles représentent une cause de mortalité potentiellement importante. Dans les régions où les prairies et cultures fourragères sont abondantes, la fauche répétée entre mai et septembre constitue une intervention à risque pour les adultes et les jeunes de nombreuses espèces (Barbier, 1979 ; Reitz et al., 1993 ; Milanov, 1996). C'est pour mieux comprendre l'impact de la fauche et examiner des moyens de le réduire que plusieurs études ont été menées depuis quelques années dans le cadre du partenariat Agrifaune. Cet article synthétise quelques-uns des principaux résultats obtenus.

JEAN-SÉBASTIEN GUITTON^{1*},

FRANCK DROUYER²,

FLORIAN MARQUET^{1*,2},

FRANÇOIS OMNÈS^{1}**

¹ ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Petite faune sédentaire – Nantes*, Saint-Benoist, Auffargis**.

² Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine – Saint-Symphorien.

Contact : jean-sebastien.guitton@oncf.s.gouv.fr

QUEL EST L'IMPACT DE LA FAUCHE SUR LE LIÈVRE ET LE PETIT GIBIER DE PLAINE ?

Au moins 7 lièvres tués aux 100 hectares de luzerne en Ille-et-Vilaine.

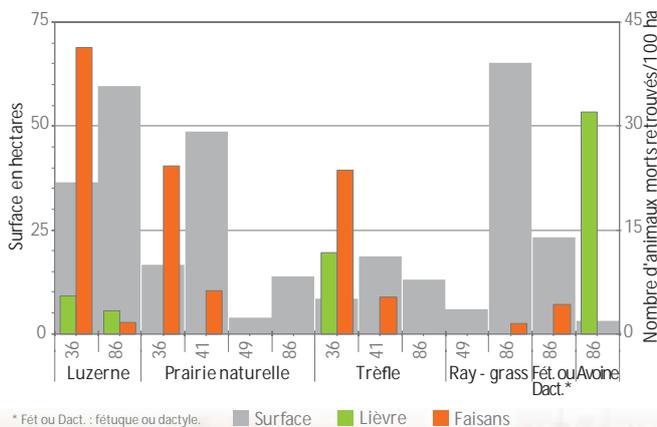
L'étude menée en Ille-et-Vilaine en 2009 et 2010, en partenariat entre l'ONCFS, la FDC 35 et la Coopédome (Coopérative de déshydratation de luzerne de Domagné), a consisté à rechercher des cadavres de lièvres après la fauche en procédant à un ratissage systématique. La fauche était réalisée de manière industrielle, avec des faucheuses roulant à 20 km/h de moyenne, avec une barre de fauche positionnée à l'avant du tracteur d'une largeur de 7 mètres (m). L'étude a porté au total sur 369 hectares (ha) de luzerne et a montré que la densité de lièvres trouvés morts après une fauche était de l'ordre de 7 individus/100 ha. Cet impact est nécessairement sous-estimé et constitue donc un minimum puisque l'inventaire des cadavres n'est pas exhaustif, certains d'entre eux étant dissimulés sous les andains de luzerne fauchée. C'est particulièrement le cas des éventuels levrauts, dont la probabilité de détection est faible.

Multiplié par quatre pour intégrer les quatre fauches annuelles, et rapporté à une zone plus large correspondant à une soixantaine de communes, ce chiffre minimum de 7 lièvres/100 ha correspond à environ 500 lièvres tués par la fauche de luzerne dans la zone considérée. Il est donc du même ordre de grandeur que le prélèvement cynégétique, puisque le plan de chasse sur cette large zone prévoit 850 attributions. En Allemagne, Kitter (1979) a estimé que dans les années 1970, le machinisme agricole tuait un nombre de lièvres et de faisans équivalent à respectivement 13 % et 22 % du tableau de chasse annuel de ces espèces.

DES RÉSULTATS VARIABLES DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS ET DIFFÉRENTES CULTURES FOURRAGÈRES

Dans le cadre du Groupe technique national Agrifaune sur le machinisme agricole, des observations ont été menées en conditions normales de fauche (sans effarouchement) en 2014 et 2015 par plusieurs fédérations départementales des chasseurs (FDC 36, 41, 49, 86) sur environ 300 ha, principalement de luzerne et de prairie naturelle, mais aussi de trèfle et d'autres cultures fourragères.

Figure 1 Nombre de cadavres de lièvres et de faisans retrouvés après la fauche pour 100 hectares étudiés dans chaque département selon le type de culture



* Fét ou Dact. : fétuque ou dactyle. ■ Surface ■ Lièvre ■ Faisans



La densité de cadavres de lièvres retrouvés après la fauche a été variable d'un type de culture à l'autre (figure 1). Elle a été d'environ 4 lièvres/100 ha de luzerne dans les départements de l'Indre et de la Vienne (96 ha prospectés), alors qu'aucun cadavre n'a été retrouvé sur les 83 ha de prairies naturelles étudiées dans les quatre départements. La même observation avait été faite en Ile-et-Vilaine lors d'une étude réalisée en 2011 dans des prairies naturelles. Les densités de cadavres estimées dans le trèfle dans l'Indre ou dans l'avoine dans la Vienne ne sont pas significatives, car elles correspondent à chaque fois à un cadavre retrouvé dans 8,5 ha et 3 ha respectivement. Concernant le faisan, les résultats sont très variables d'un département à l'autre, probablement en lien avec les différences d'abondance de l'espèce (figure 1). La majorité des cadavres a été découverte dans l'Indre, en particulier dans les parcelles de luzerne (15 dans 36,4 ha, soit 41 cadavres/100 ha), mais aussi dans la prairie naturelle ou le trèfle (6 pour 25 ha, soit environ 24 cadavres/100 ha). Dans le Loir-et-Cher, la densité de faisans morts retrouvés dans la prairie naturelle ou le trèfle a été de 6/100 ha (4 cadavres pour 67 ha étudiés). Dans les autres départements et dans une diversité de cultures, seulement 3 faisans ont été découverts dans près de 190 ha étudiés.

Ces valeurs donnent une idée de l'impact potentiel de la fauche sur le lièvre ou le faisan, mais à l'évidence son importance dépend de l'abondance des espèces dans les secteurs considérés. L'impact global dépend aussi de la proportion de cultures fourragères dans le territoire.

Deux autres paramètres déterminent l'impact de la fauche qui ont fait l'objet d'études supplémentaires concernant le lièvre dans le cadre d'Agrifaune : l'attractivité (et donc la fréquentation) des cultures en journée au moment de la fauche (encadré), et la proportion d'animaux présents dans la parcelle qui sont tués par la faucheuse.



QUEL TAUX DE MORTALITÉ DES LIÈVRES PRÉSENTS AU MOMENT DE LA FAUCHE DE LUZERNE ?

Lorsque les lièvres ont choisi la luzerne comme lieu de gîte diurne et qu'ils y sont présents au moment de la fauche, quelle chance ont-ils d'en sortir vivants ? Il est possible d'estimer un taux de mortalité a minima, en divisant le nombre de lièvres retrouvés morts par la somme des lièvres morts et des lièvres observés s'enfuyant pendant la fauche, grâce à des observateurs postés autour de la parcelle. Lors de l'étude menée en 2009 et 2010 en Ille-et-Vilaine sur 149 et 220 ha de luzerne, ce taux a été estimé à 17 % et 15 % respectivement. Dans la Vienne, en 2014 et 2015, sur 19 et 36 ha de luzerne, il a été de 17 % et 3 % (correspondant à chaque fois à 1 lièvre trouvé mort pour 5 et 35 lièvres vus vivants respectivement). Ces valeurs sont des minimums car, s'il est possible de ne pas détecter des lièvres s'échappant de la parcelle au début de la fauche, la probabilité de ne pas voir un cadavre sous les andains est encore plus élevée. Par ailleurs, l'estimation ne concerne que les lièvres de taille adulte, les levrauts étant difficiles à observer – morts ou vivants. Dans la Marne, Reitz et al. (1993) avaient estimé ce taux à 11 % dans la luzerne à partir de dénombrements réalisés depuis la faucheuse. Pour le lapin et la perdrix grise, leur estimation du taux de mortalité était de 23 % et 13 % respectivement.



Faucheuse munie d'une barre d'effarouchement « Jourdan ».

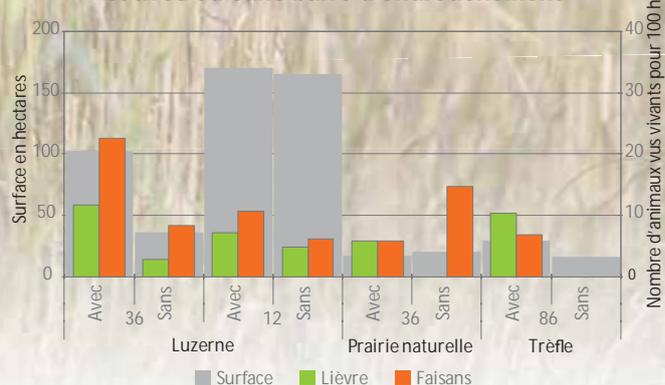
COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT DE LA FAUCHE ?

Ces taux de mortalité ne sont donc pas négligeables, d'autant qu'ils s'appliquent à chacune des fauches (la luzerne étant fauchée 3 à 5 fois par an). Diverses approches ont été proposées, et parfois testées, pour les réduire.

Des tests pour évaluer l'efficacité de la barre d'effarouchement

Depuis de nombreuses années, les barres d'effarouchement font partie des solutions envisagées (Green, 1998). Tester rigoureusement leur efficacité s'avère cependant compliqué, car mettre en évidence une différence statistiquement significative de mortalité lors d'une fauche avec barre ou sans barre nécessite d'observer un nombre important d'animaux. Il ne suffit pas d'observer des animaux qui fuient devant une barre d'effarouchement pour démontrer son efficacité, car on en observe aussi qui fuient lorsqu'il n'y a pas de barre (voir ci-après et figure 2). Par ailleurs, les caractéristiques des parcelles fauchées doivent être strictement comparables. Les travaux menés par les FDC 12, 36, 41, 49, 72 et 86 dans le cadre du Groupe technique national Agrifaune sur le machinisme, ont eu comme objectif d'apporter des éléments de réponse.

Figure 2 Nombre de lièvres et faisans fuyant devant la faucheuse pour 100 hectares étudiés dans chaque département selon le type de culture et avec ou sans barre d'effarouchement



Nous ne comparons ici que les situations où des parcelles du même type de culture, et d'une surface totale supérieure à 15 ha, ont été fauchées avec et sans barre d'effarouchement dans le même département.

Un premier protocole consistait à dénombrer les animaux qui fuient quelques mètres devant la faucheuse, avec ou sans barre d'effarouchement. La comparaison a été possible dans l'Indre pour les parcelles de luzerne et de prairie naturelle, dans l'Aveyron pour la luzerne et dans la Vienne pour le trèfle. Le nombre de lièvres et de faisans vus s'échappant devant la faucheuse, pour 100 ha fauchés, a toujours été plus important avec la barre d'effarouchement que sans, à l'exception des faisans dans les prairies naturelles de l'Indre (*figure 2*). Cependant, dans ce dernier cas de figure, la densité de nids de faisans était 8 fois plus importante dans les parcelles fauchées sans barre, ce qui laisse penser que les faisans présents y étaient beaucoup plus nombreux. Ces résultats confortent donc l'hypothèse d'une efficacité de la barre d'effarouchement, même s'il faut signaler qu'en raison des tailles d'échantillon limitées, la différence n'était statistiquement significative que dans la moitié des cas.

Un deuxième protocole consistait à comparer la densité de cadavres d'adultes retrouvés après la fauche, avec ou sans barre d'effarouchement. Seules les données obtenues pour la luzerne dans l'Indre permettent cette comparaison. Dans ce département, 49 ha et 36 ha de luzerne ont été fauchés avec et sans barre respectivement (*tableau*). Un cadavre de lièvre a été retrouvé dans une parcelle fauchée sans barre d'effarouchement, aucun dans les parcelles fauchées avec barre. Mais l'échantillon est évidemment trop limité pour apporter une conclusion. Concernant le faisan, les 15 adultes retrouvés morts l'ont tous été dans des parcelles fauchées sans barre d'effarouchement, et la différence avec l'absence de cadavres dans les parcelles fauchées avec barre est statistiquement significative. La densité de nids retrouvés était comparable dans les deux types de parcelles, ce qui réduit le risque de biais lié à l'abondance relative de faisans.

Nombre (et densité) de lièvres et faisans retrouvés morts après la fauche de luzerne dans le département de l'Indre, avec et sans barre d'effarouchement

	Surface étudiée	Lièvres adultes morts	Faisans adultes morts
Avec barre d'effarouchement	49,3 (ha)	0	0
Sans barre d'effarouchement	36,4 (ha)	1 (3/100 ha)	15 (41/100 ha)



Dans quels types de parcelles les lièvres préfèrent-ils se gîter ?

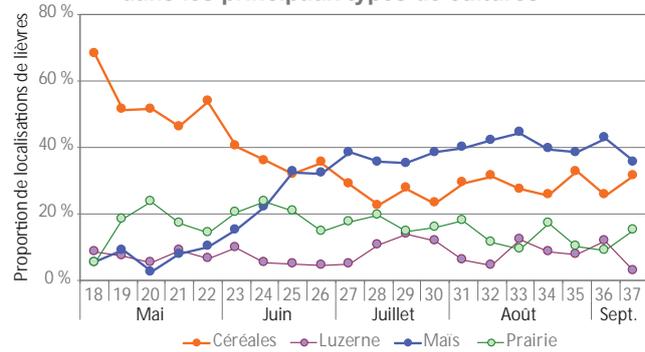
Pour étudier le comportement des lièvres dans leur choix de gîte diurne, 37 individus ont été capturés et équipés de colliers émetteurs en 2012, 2013 et 2014 dans la zone d'Ille-et-Vilaine où l'impact global de la fauche de luzerne avait déjà été étudié (voir corps de l'article). Leur gîte diurne a été localisé 4 à 5 fois par semaine entre les mois d'avril et septembre. L'habitat de la zone d'étude a été cartographié, et la hauteur de végétation mesurée régulièrement dans un échantillon de parcelles. La sélection d'un habitat par un animal est définie comme une utilisation de cet habitat plus fréquente que si son utilisation des différents types d'habitats était proportionnelle à leur disponibilité dans le paysage. Pour chaque lièvre, l'habitat disponible a été défini comme la surface de son domaine vital (estimé par la méthode du polygone convexe minimal). Comme la hauteur de végétation d'une parcelle (et donc son attractivité potentielle) change continuellement au cours du temps, la comparaison de l'habitat utilisé et de l'habitat disponible pour chaque individu a été réalisée sur des périodes de deux semaines, ce qui représente 188 lièvres-périodes sur l'ensemble de l'étude.



Lièvre équipé d'un collier émetteur dans le cadre de l'étude.

Les analyses statistiques ont montré que les différentes cultures n'ont évidemment pas la même attractivité aux différentes périodes, en lien avec leur variation de hauteur, mais que la hauteur de végétation n'est pas non plus un critère suffisant pour déterminer le niveau d'utilisation d'une parcelle. Ainsi, si les céréales en début de croissance se révèlent attractives, elles le sont ensuite de moins en moins au fur et à mesure qu'elles grandissent et mûrissent ; en parallèle, les parcelles de maïs ont une hauteur de végétation qui augmente et deviennent davantage sélectionnées par les lièvres. Ce changement progressif de l'utilisation des parcelles se traduit par un changement du classement des cultures préférées par les lièvres au cours de la saison¹ dans la zone étudiée : entre mi-avril et mi-juin, les céréales sont préférées aux autres cultures, le sol des parcelles de maïs étant presque nu, alors qu'entre mi-juillet et mi-septembre, ces champs de maïs sont largement sélectionnés par les lièvres pour gîter, même lorsque les céréales sont encore sur pied (figures A et B).

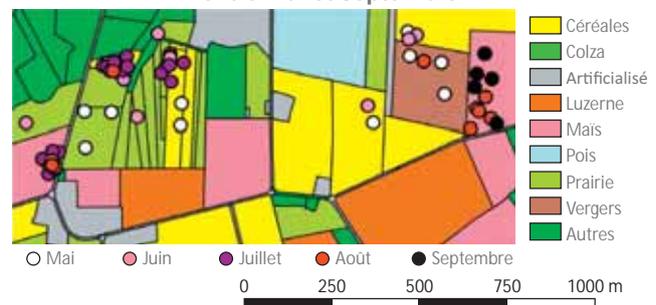
Figure A Proportion de localisations diurnes de lièvres par semaine (cumulées entre 2012 et 2014) dans les principaux types de cultures



Ces résultats traduisent que la structure et la densité de végétation (sans doute trop élevée dans les parcelles de céréales hautes alors que le maïs présente des pieds espacés) jouent un rôle important dans l'attractivité d'une culture. En outre, cette étude montre que cette attractivité est à considérer de manière relative : le choix de gîter dans une culture plutôt que dans une autre à un moment donné, et donc le risque d'être tué pendant la fauche, dépend des milieux disponibles dans l'environnement proche de l'animal.

La proportion de luzerne dans les domaines vitaux des lièvres était trop faible pour étudier avec précision son attractivité. On constate simplement que, d'une manière globale, elle n'est pas particulièrement sélectionnée. Cependant, les résultats généraux obtenus dans cette étude permettent de suggérer que les parcelles de luzerne sont probablement plus attractives lorsqu'elles ne sont pas trop denses, et lorsque les couverts végétaux sont insuffisants dans les parcelles voisines. C'est sans doute dans ces situations qu'elles représentent le danger le plus important pour les lièvres au moment de la fauche des parcelles.

Figure B Localisations diurnes d'un lièvre adulte entre mai et septembre



Au cours des mois de mai (points blancs) et juin (points rose clair), l'essentiel des gîtes diurnes de cet individu étaient situés dans des prairies et des parcelles de céréales. En juillet (points rose foncé) et en août (points rouges), alors que le maïs était devenu haut, que les céréales étaient mûres puis avaient été moissonnées, il a progressivement privilégié des parcelles de maïs, d'abord celle située à gauche de la carte puis celle située à droite. En septembre (points noirs), l'intégralité des gîtes diurnes étaient situés dans une parcelle de maïs. À cette époque, cette culture représente l'essentiel du couvert végétal disponible. On constate donc que ce lièvre a progressivement modifié son utilisation de l'espace. On remarque qu'il n'a pas utilisé la parcelle de maïs située au milieu de son domaine vital dans laquelle, en revanche, deux autres lièvres équipés de colliers émetteurs gîtaient régulièrement. Peut-être cet évitement était-il justement lié à la présence de ces congénères ?

¹ Obtenu par analyse compositionnelle (Aebischer et al., 1983).

Un outil qui peut s'avérer utile

Les résultats suggèrent donc que la barre d'effarouchement permet de réduire la mortalité induite par la fauche, notamment pour le faisan, même si le nombre limité d'observations et les conditions expérimentales empêchent de conclure de manière précise et définitive. Ils viennent appuyer l'expertise de terrain qui laisse penser que, en raison de la biologie de ces espèces (lièvre tapé ou poule qui reste sur son nid), l'utilisation d'une barre d'effarouchement doit permettre d'épargner au moins une partie des animaux présents dans la parcelle.

L'utilisation plus systématique de barres d'effarouchement est cependant confrontée à différents enjeux. Tout d'abord, leur installation sur la faucheuse doit représenter une contrainte limitée pour l'agriculteur ou l'entreprise qui réalise les travaux. Plusieurs fabricants et fédérations de chasseurs y travaillent. Par ailleurs, les barres d'effarouchement existantes n'étant pas adaptées aux barres de fauche frontales qui se développent aujourd'hui, il est nécessaire de concevoir et tester un nouveau matériel. Enfin, indépendamment de ces considérations techniques, il faut noter que ces résultats ont été obtenus lors de fauches menées à environ 10 km/h, avec des barres de coupes latérales de 3 à 4 m de longueur. Or la vitesse de plus en plus élevée des faucheuses, l'augmentation de la largeur des barres de fauche et l'utilisation simultanée de plusieurs faucheuses dans une même parcelle réduisent beaucoup l'intérêt des barres d'effarouchement, et questionnent sur leur utilisation à l'avenir. En effet, même si elles font fuir des animaux, la probabilité de rattraper aux lames de la machine est sans doute faible...



La télédétection n'est pas efficace

Une autre solution technique envisagée est la détection à distance du gibier grâce à une caméra infrarouge. L'objectif est d'équiper les faucheuses afin de détecter les animaux présents dans la végétation, et donc de permettre au conducteur de l'engin de ralentir ou d'arrêter la faucheuse pour leur laisser le temps de s'enfuir. Une étude menée par Steen et al. (2012) suggère que les perdrix ou lièvres peuvent être détectés, à condition que la végétation ne soit pas trop dense. Leur caméra est associée à un logiciel d'analyse automatique des images. Cependant, les essais que nous avons réalisés ne sont pas aussi positifs. La moindre épaisseur de végétation masquait toute détection des animaux, et inversement une zone moins couverte par la végétation provoquait une tache blanche sur l'écran en raison de la chaleur du sol. À la vitesse à laquelle roulent les faucheuses (environ 10 km/h, voire parfois plus de 20 km/h), la détection d'un animal et surtout une réaction appropriée du chauffeur nous semblent donc très improbables. De nouvelles pistes sont explorées par des chercheurs européens, par exemple en utilisant des drones combinant différents capteurs ou un système de relevage automatique de la barre de coupe. Leurs performances n'ont pas encore été évaluées.

La disponibilité en couvert alternatif

L'étude du milieu dans lequel gîtent les lièvres, menée en Ile-et-Vilaine, suggère que l'impact de la fauche sera plus faible si on évite de faucher des luzernes peu denses, ou si, dans ces parcelles, le chauffeur fait preuve d'une attention particulière et d'une vitesse réduite. Les parcelles seront également d'autant plus fréquentées par les lièvres, et donc potentiellement plus dangereuses, si l'environnement alentour est constitué de végétation peu attractive – c'est-à-dire avec un couvert trop bas ou trop dense. Planter des cultures, des jachères « faune sauvage » ou des bandes de végétation attractive à proximité des parcelles fauchées devrait donc permettre de limiter la mortalité induite par la fauche. En Ile-et-Vilaine, selon la saison, céréales et maïs étaient ainsi nettement préférées à la luzerne comme lieu de gîte (encadré).





La fauche centripète (photo) n'est pas recommandable, car elle risque de piéger les animaux dans la partie centrale de la parcelle. Mieux vaut démarrer la fauche par le milieu ou un côté pour favoriser leur fuite.

Autres solutions

D'autres mesures peuvent être classiquement conseillées, même si elles n'ont pas été étudiées dans le cadre des programmes Agrifaune. Celle qui a le moins d'impact pour l'agriculteur est probablement d'éviter toute fauche centripète, consistant à faucher en dernier la partie centrale d'une grande parcelle, ce qui risque de concentrer les animaux qui y restent prisonniers. Démarrer la fauche par le centre, ou par un côté en repoussant les animaux vers l'autre côté, doit favoriser leur fuite sans qu'ils aient à parcourir une grande distance à découvert (Broyer, 1996). La généralisation des faucheuses frontales, ou des groupes de fauche associant une faucheuse frontale et une faucheuse tractée déportée, facilite d'ailleurs grandement la mise en œuvre de cette pratique. La limitation de la vitesse, l'ajustement de la barre de coupe à une hauteur d'au moins 20 cm du sol, le retard de la date de fauche (a minima d'une bande-refuge en bordure) ou la mise en place de couverts plus tardifs sont d'autres recommandations pertinentes (Bro et al., 2007). Retarder la fauche (ou ne pas faucher) au niveau des bordures est particulièrement bénéfique pour les espèces qui y nichent de manière préférentielle, comme la perdrix grise dont le taux d'éclosion dans les cultures fourragères est très faible en raison des destructions par les faucheuses (Bro et al., 2013). En revanche, l'effaroucheur sonore, testé dans les années 1990 dans des conditions réelles, n'avait quant à lui pas fait la preuve de son efficacité (Reitz et al., 1993).



REMERCIEMENTS

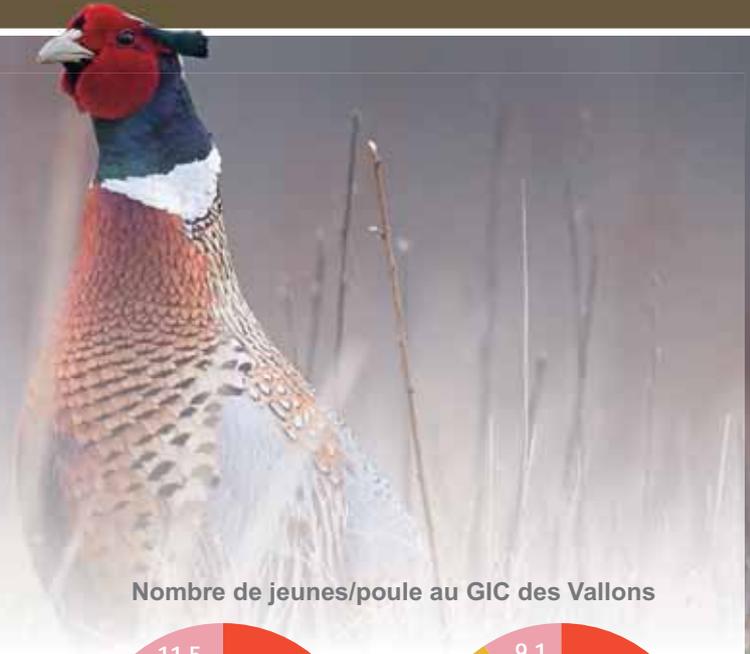
Nous remercions le personnel technique et les stagiaires des FDC 12, 35, 36, 41, 49, 72 et 86 qui ont recueilli les données sur le terrain, ainsi que Clément Calenge (ONCFS) qui a participé aux analyses de sélection d'habitat du lièvre.

BIBLIOGRAPHIE

- ▀ Aebischer, N.J., Robertson, P.A. & Kenward, R.E. 1993. Compositional analysis of habitat use from animal radio-tracking data. *Ecology* 74: 1313-1325.
- ▀ Barbier, L. 1979. Incidence des coupes de luzerne à déshydrater sur la faune locale. *Bulletin Mensuel ONC* n° 26 : 18-21.
- ▀ Bro, E., Marchandau, S., Mayot, P., Péroux, R., Ponce-Boutin, F., Reitz, F., Boutin, J.-M. & Eraud, C. 2007. La faune sauvage en milieux cultivés – Comment gérer le petit gibier et ses habitats. *Brochure Technique et faune sauvage*. ONCFS. 79 p.
- ▀ Bro, E., Millot, F., Delorme, R., Polvé, C., Mangin, E., Godard, A., Tardif, F., Gouache, C., Sion, I. & Brault, X. 2013. PeGASE, bilan synthétique d'une étude perdrix grise « population- environnement ». *Faune sauvage* n° 298 : 17-48.
- ▀ Broyer, J. 1996. Les « fenaisons centrifuges », une méthode pour réduire la mortalité des jeunes râles de genêts *Crex Crex* et cailles des blés *Coturnix Coturnix*. *Revue d'Ecologie (Terre Vie)* 51 : 269-276.
- ▀ Green, C., 1998. Reducing mortality of grassland wildlife during haying and wheat-harvesting operations. *Oklahoma State University Forestry Publications* : 1-4.
- ▀ Kittler, L. 1979. Wildverluste durch den Einsatz landwirtschaftlicher Maschinen nach einer Erhebung aus dem Jagdjahr 1976/77 in Nordrhein-Westfalen. *Zeitschrift für Jagdwissenschaft* 25 : 22-32.
- ▀ Milanov, Z.B. 1996. Effect of mowing fodder plants on small game populations in central Bulgaria, *Proceedings of the International Union of Game Biologist XXII Congress : The Game and the Man* : 394-397.
- ▀ Reitz, F., Gouache, C., Soyeux, D., Serre, D., Gerard, O., Larbre, M. & Vilmin, S. 1993. L'effaroucheur électronique à ultrasons 'Game system' : quelle efficacité pour le lièvre ? *Bulletin Mensuel ONC* n° 184 : 10-15.
- ▀ Steen, K.A., Villa-Henriksen, A., Therkildsen, O.R. & Green, O. 2012. Automatic detection of animals in mowing operations using thermal cameras. *Sensors* 12: 7587-7597.

Le faisan

(*phasianus colchicus*)



Principaux résultats d'une vaste étude de radiopistage du faisan commun (d'après un article de la revue Faune Sauvage - ONCFS - n°317)

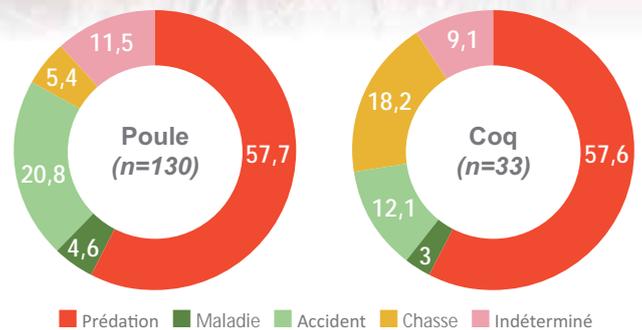
Les populations naturelles de faisans communs sont de plus en plus nombreuses en France, souvent grâce à des implantations à partir de souches sauvages. Afin d'affiner les outils de gestion, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a mené une vaste étude de télémétrie entre 2013 et 2016 (250 faisans sauvages suivis). Cette étude est le fruit d'une collaboration entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations de chasse de l'Eure, l'Eure et Loir et l'Oise.



TAUX DE SURVIE DES ADULTES

Le taux de survie annuel des faisans a été estimé à 55 %, avec des différences entre les années, les territoires, les saisons et le sexe des oiseaux. Le taux de survie annuel moyen varie entre 44 et 61 % entre les territoires d'étude et entre 50 et 57 % entre les années. Le taux de survie des coqs et des poules est similaire, mais variable entre les saisons : coq ⇒ 57 % ; poule ⇒ 54 %, mais il diffère selon les saisons. Les coqs survivent mieux au printemps-été qu'en automne-hiver et inversement pour les poules.

Nombre de jeunes/poule au GIC des Vallons



La prédation est la cause principale de mortalité. Elle est le fait principalement de carnivores ; le renard notamment pour plus de 60 % des cas. La prédation par les rapaces n'est que de 6,7 % et surtout des poules. Les collisions avec les véhicules avoisinent les 10 %. Pour les populations chassées, la chasse représente en moyenne 14 % des mortalités (5,4 % pour les poules, 18,2 % pour les coqs).

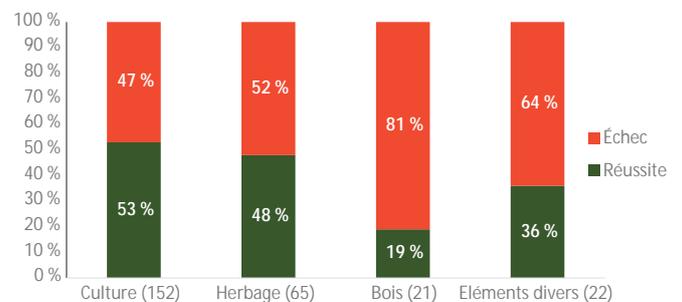
REPRODUCTION

Taille des pontes : 9 à 10 œufs en moyenne.

Taux de réussite des pontes : environ 50 %.

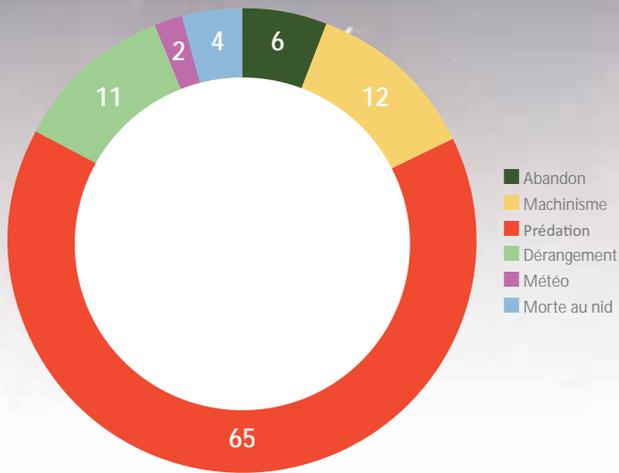
Le taux de réussite global des 260 nids suivis a été de 48 %, soit près d'une ponte sur deux écloses.

Devenir des nids selon le milieu



Les causes d'échec des pontes sont attribuées environ deux fois sur trois à la prédation (65 %). L'identification précise des prédateurs des nids est difficile ; pour quelques cas, à l'aide de pièges photo-vidéo, on a observé l'intervention de corvidés, mustélidés et renards.

Causes connues d'échec des pontes (n - 106)



Les destructions liées aux travaux agricoles sont dues le plus souvent à la récolte des fourrages (ray-grass, foin, luzerne...) et dans une moindre mesure à la moisson des céréales.

La mort de la poule couveuse est peu fréquente (4 %) et principalement due à la prédation.

Les mauvaises conditions climatiques (pluie) ne semblent pas être à l'origine de beaucoup d'abandons de nids.

TAUX D'ÉCLOSION

Le taux d'éclosion des œufs de pontes réussies a été en moyenne de 82 %. Si l'on considère l'ensemble des pontes, qu'elles aient abouti ou non, le ratio est de deux œufs pondus pour une éclosion.



UTILISATION DE L'ESPACE

Globalement, 98 oiseaux différents ont pu être suivis au moins une année entière, pour 24 d'entre eux, deux années consécutives et pour 8 oiseaux sur trois ans. Pour ces oiseaux, la distance maximale entre deux localisations les plus extrêmes a été en moyenne de 1,4 kilomètre, variant de 400 mètres à 4,8 kilomètre. Cette mesure donne une idée du rayon annuel d'action théorique d'un « faisan moyen ». La superficie de ce cercle a été en moyenne de 615 hectares, variant de 50 à 7 238 hectares. On comprend donc la nécessité absolue d'avoir des unités de gestion de plusieurs milliers d'hectares.



Les poules ont été plus mobiles que les coqs (1,4 kilomètre contre 1 kilomètre en moyenne).

La superficie des domaines vitaux des individus suivis une année donnée a été en moyenne de 70 hectares. Toutefois, cette valeur moyenne masque une grande variabilité (de 3 hectares à plus de 450).

Les domaines vitaux des poules sont plus grands que ceux des coqs. Près de 25 % des poules ont des domaines vitaux de plus de 100 hectares, contre 5 % des coqs. Certaines poules peuvent se déplacer de plus de 2 kilomètre en quelques jours entre leurs lieux d'hivernage et de nidification, puis revenir au point de départ après l'élevage des jeunes. Ce comportement peut se présenter plusieurs années de suite. D'autres poules, en revanche, ne reviennent pas sur leur ancienne zone d'hivernage.

Par contre, les coqs ont un comportement casanier ; la grande majorité de leurs déplacements est contenue dans un polygone de quelques dizaines d'hectares.

Pour la nidification, les poules font preuve d'une grande plasticité pour installer leurs nids. Durant l'étude, 20 milieux différents ont été utilisés.

Les cultures (blé, colza, pois...), qui couvraient 79 % de la superficie des territoires d'étude, ont abrité 58 % des nids. Les bois, les bosquets et les haies, implantés sur 12 % du territoire, ont accueilli 11 % des sites de pontes.

Les herbages, les bandes herbeuses, les friches, qui s'étendaient sur seulement 9 % de la surface, ont quant à eux rassemblé 30 % de la nidification.

GIC DE MONTMURAN

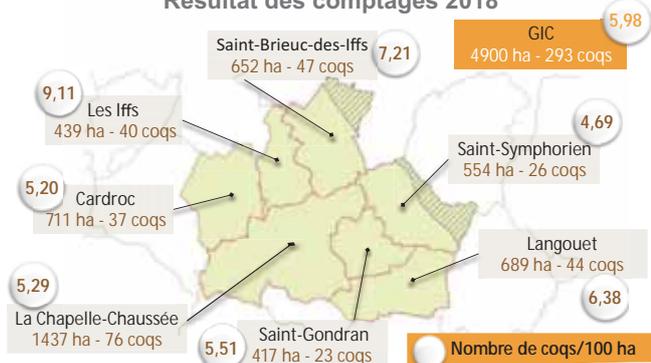
	Nombre de coqs aux 100 ha		
	2016	2017	2018
Les Iffs	8,43	8,43	9,11
Cardroc	5,90	5,34	5,20
La Chapelle-Chaussée	5,71	5,77	5,29
Saint-Gondran	5,75	5,75	5,51
Langouët	5,22	5,80	6,38
Saint-Symphorien	6,13	6,49	4,69
Saint-Brieuc-des-Iffs	5,98	6,44	7,21

	Nombre de coqs chanteurs territoriaux		
	2016	2017	2018
Les Iffs	37	37	40
Cardroc	42	38	37
La Chapelle-Chaussée	82	83	76
Saint-Gondran	24	24	23
Langouët	36	40	44
Saint-Symphorien	34	36	26
Saint-Brieuc-des-Iffs	39	39	47
Total des coqs chanteurs recensés	294	297	293

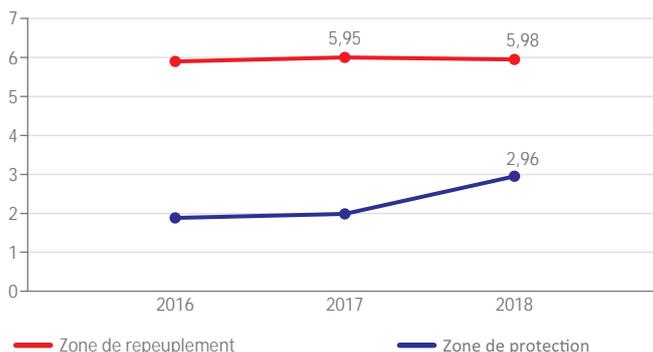


La commune de Saint-Symphorien (4,69) est quasiment deux fois plus faible que la commune Les Iffs (9,11). Cette situation peut en partie s'expliquer par des différences importantes du milieu (pratiques agricoles).

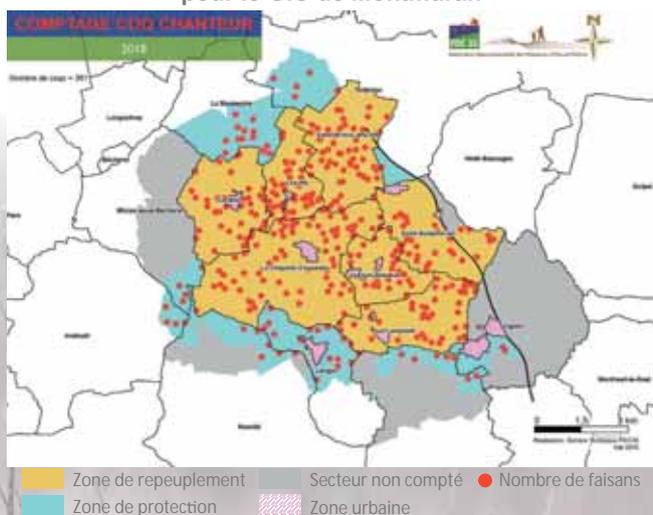
Résultat des comptages 2018



Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



Localisation des 361 coqs chanteurs pour le GIC de Montmuran



Localisation de 361 coqs chanteurs pour le GIC de Montmuran (293 coqs sur le périmètre du GIC + 68 coqs en zone de protection (zone bleue)).

Le nombre de coqs chanteurs recensés sur le GIC de Montmuran est stable, proche de 300 oiseaux, depuis trois saisons. La densité moyenne du GIC à presque 6 oiseaux aux 100 hectares cache des disparités importantes.

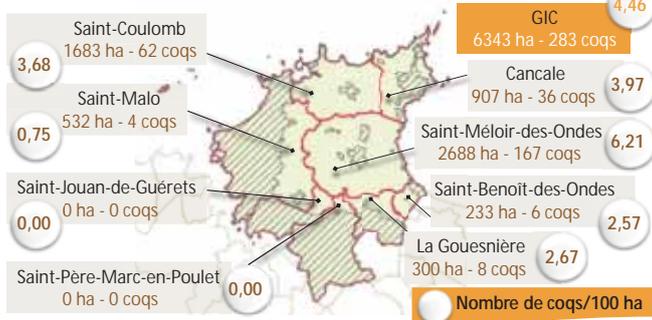
L'indice de reproduction 2017 est pratiquement inférieur d'un point à celui du GIC des Vallons. Il est certain que cette plus faible réussite des couvées pénalise la dynamique de la population. L'investissement des chasseurs sur le GIC de Montmuran est important en termes de régulation des prédateurs et d'agrainage. Il faut donc chercher l'explication de la différence de performance de reproduction entre les deux GIC du côté des pratiques agricoles et particulièrement de la fauche et ensilage d'herbe en période de couvain, beaucoup plus importantes sur le GIC de Montmuran. Pour 2018, l'indice de reproduction avoisine 6 jeunes/poule en moyenne, les conditions climatiques du printemps 2018 ont entraîné un décalage des fauches de fourrage, permettant probablement aux couvées d'arriver à terme.



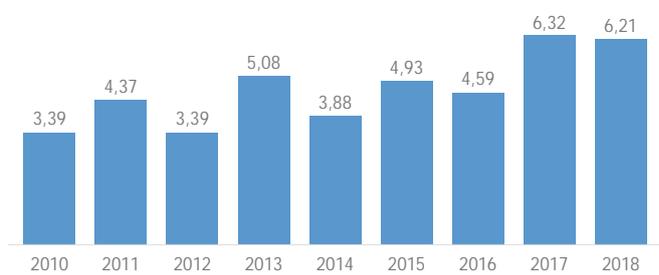
GIC DE SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

	Nombre de coqs chanteurs territoriaux									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Saint-Méloir-des-Ondes	90	116	90	135	106	131	122	170	167	
Communes bordurières	19	62	43	59	44	79	86	59	116	

Résultat des comptages 2018

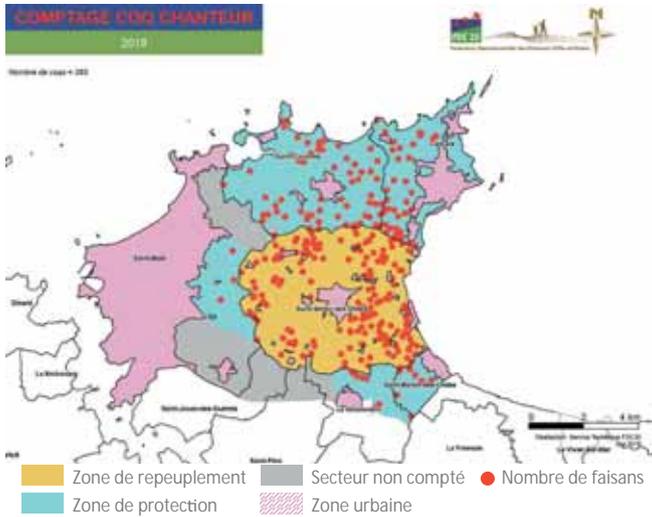


Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



L'effet « pompe à vide » par les prélèvements effectués en dehors du périmètre de protection semble stoppé. La situation devrait continuer à s'améliorer pour les communes bordurières et par contrecoups à Saint-Méloir-des-Ondes.

Localisation des 283 coqs chanteurs pour le GIC Saint-Méloir-des-Ondes



À Saint-Méloir-des-Ondes, le nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares est depuis deux ans supérieur à 6. La population minimale de coqs chanteurs est proche de 170 oiseaux et semble stable. Par contre, sur les communes bordières où la chasse du faisan a été totalement interdite en 2017, la situation s'est nettement améliorée, passant de 1,9 coqs aux 100 hectares à 3,74 (59 coqs chanteurs en 2017, 116 en 2018).



Nombre de jeunes/poule



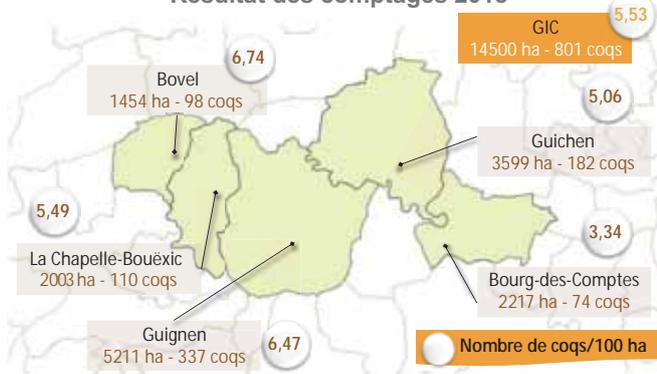
La population de faisans sauvages est bien implantée. Le niveau de reproduction est en légère baisse en 2018, suite à deux violents orages en période de reproduction. À l'automne 2017, la chasse du faisan a pu reprendre dans le cadre du plan de chasse. 61 oiseaux ont été attribués sur la commune de Saint-Méloir-des-Ondes. Les chasseurs de l'A.C.C.A ont souhaité ne chasser qu'une seule journée ; un prélèvement de 25 faisans a été réalisé (soit 41 %). Durant cette journée, les chasseurs ont livré en moyenne 6,79 faisans. Là encore, les faisans naturels ont prouvé qu'ils savaient se défendre.

GIC DES VALLONS

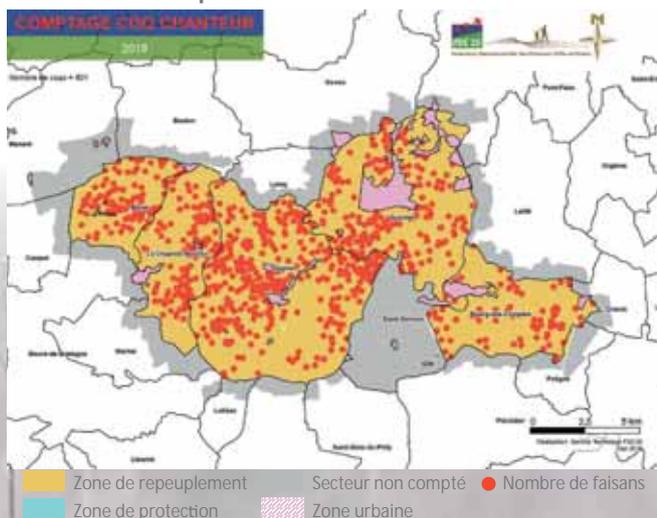
	Nombre de coqs aux 100 ha		
	2016	2017	2018
Bovel	6,67	6	6,74
La Chapelle-Bouëxic	4,34	5,50	5,49
Guignen	5,53	5,78	6,47
Saint-Senoux	NC	2,17	NC
Guichen	5,58	5,31	5,06
Bourg-des-Comptes	3,44	3,43	3,84

	Nombre de coqs chanteurs territoriaux		
	2016	2017	2018
Bovel	97	83	98
La Chapelle-Bouëxic	87	114	110
Guignen	286	301	337
Saint-Senoux	-	-	-
Guichen	194	191	182
Bourg-des-Comptes	77	76	74
Total des coqs chanteurs recensés	741	765	801

Résultat des comptages 2018



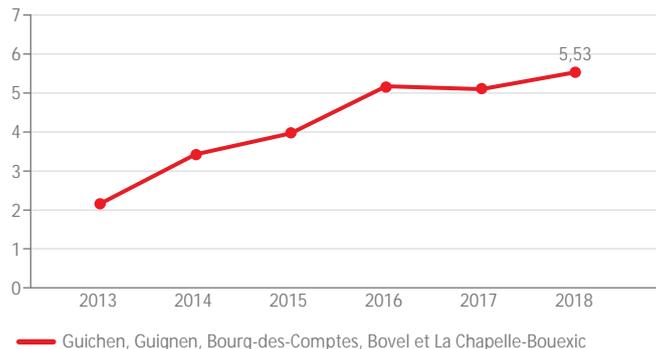
Localisation des 801 coqs chanteurs pour le GIC des Vallons



Le nombre de coqs chanteurs recensés sur le GIC des Vallons continue de progresser. Le dernier comptage du printemps 2018 fait apparaître un nombre minimum de 801 coqs chanteurs localisés précisément, soit 60 coqs de plus qu'au printemps 2016.

Les communes de Guignen et Bovel atteignent ou dépassent 6,5 coqs aux 100 hectares. Guichen et La Chapelle-Bouëxic dépassent le seuil de 5 coqs aux 100 hectares.

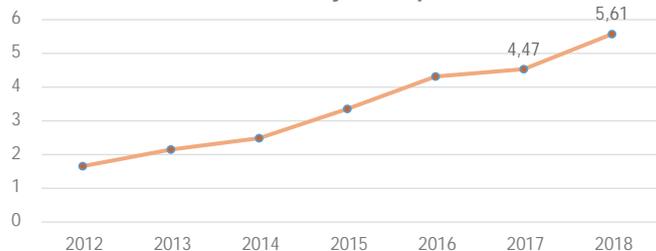
Évolution du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares



La commune de Bourg-des-Comptes reste plus faible, mais en légère progression.

La dynamique de la population de faisans strictement sauvage semble sur la bonne voie, l'indice de reproduction s'améliore d'année en année, l'excellente reproduction 2018 (5,61 jeunes/poule en moyenne) devrait encore renforcer la population autochtone.

Nombre de jeunes/poule



Grâce à une bonne réussite des couvées au printemps/été 2017, les communes de Guignen et Guichen ont officiellement été classées en plan de chasse faisans pour l'automne 2017. Les chasseurs de ces deux communes ont décidé de chasser le faisans sur un seul dimanche en novembre. Un quota de 20 faisans maximum pour la commune de Guichen et 70 pour la commune de Guignen a été attribué. Les prélèvements sont contrôlés grâce à un bracelet de marquage autocollant qui doit être apposé à la patte de l'oiseau prélevé.

Seulement 7 oiseaux prélevés pour la commune de Guichen, soit 33 % de son attribution et 30 oiseaux pour Guignen, soit 43 % du quota attribué.

Pour les deux communes, le taux de réalisation du plan de chasse n'est que de 41 % pour une journée de chasse. Les chasseurs attributaires d'une « bague faisans » ont en moyenne levé près de 4 oiseaux dans la journée sur Guichen et presque 9 sur Guignen.

Malgré de nombreux oiseaux levés, le prélèvement reste modeste. Cette première journée de chasse met en évidence le comportement particulièrement sauvage et farouche des oiseaux naturels, rien à voir avec leur lointain cousin issu d'élevage !

- Le pigeon ramier
- La caille des blés
- La bécasse des bois
- Baguage des bécassines



Migrateurs terrestres

Le pigeon ramier

(Columba palumbus)

(appelé aussi Palombe dans les régions du Sud-Ouest de la France)



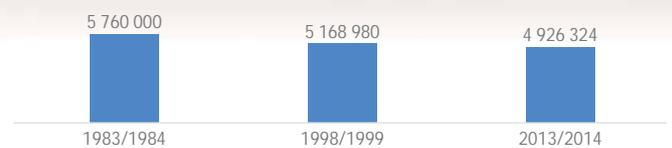
Le pigeon ramier est une espèce de gibier très prisée par les chasseurs brétiliens, qu'ils soient généralistes ou spécialistes.

L'enquête statistique départementale sur les prélèvements a montré que le pigeon ramier est devenu l'espèce de petit gibier naturel la plus prélevée.

À l'exception de la tourterelle des bois, les trois autres espèces de colombidés (tourterelle turque, pigeon ramier, pigeon colombin) sont en bon état de conservation au niveau international.

La population nicheuse française de pigeon ramier affiche une forte croissance depuis les années 1990 (+ 96 % pour la période 1996-2014).

Prélèvements du pigeon ramier en France



Des données plus récentes disponibles sur les tableaux de chasse (années 2011 à 2013) donnent un prélèvement total cumulé pour seize pays de l'Union européenne d'environ 10 millions d'oiseaux par saison.

La France contribuerait alors pour environ 45 % du prélèvement réalisé dans l'Union européenne et plus probablement de l'ordre de 40 % si l'on inclut les pays non renseignés dans cette dernière enquête.

Les quatre départements bretons, selon l'enquête 2013/2014, cumuleraient un prélèvement de 323 000 oiseaux pour cette saison.

La répartition géographique des prélèvements de pigeon ramier en 2013/2014 est assez similaire à celle de 1998/1999, avec une prédominance de la moitié Ouest de la France.

Le prélèvement moyen du département d'Ille-et-Vilaine est de l'ordre de 126 000 oiseaux (calcul sur les 13 dernières saisons de chasse).

La saison de chasse 2017/2018 a été largement inférieure à la moyenne, avec seulement 87 000 oiseaux prélevés (- 31 %). Cette tendance baissière a été également ressentie dans les autres départements bretons et dans les Pays de Loire.

Selon la dernière enquête nationale sur le tableau de chasse à tir (saison 2013/2014), le pigeon ramier constitue la plus grande part des prélèvements de colombidés en France, de l'ordre de 4 930 000 oiseaux. Il se prélevait plus de 15 millions de pigeons ramiers dans l'Union européenne vers la fin des années 1990.

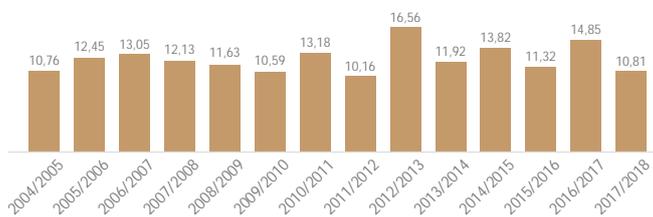
Évolution du nombre de pigeons ramiers tués à la chasse en Ile-et-Vilaine

Enquête statistique départementale

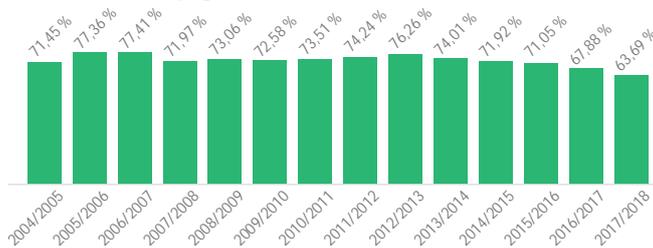


L'enquête nationale 2013/2014 indique que la hiérarchie régionale des prélèvements a sensiblement évolué : globalement on constate un recul ou une stagnation des régions de l'Ouest Nord/Ouest, alors que les régions du Nord de la France augmentent fortement.

Prélèvement moyen par chasseur ayant tué au moins un pigeon ramier en Ile-et-Vilaine



Pourcentage de chasseurs ayant tué au moins un pigeon ramier en Ile-et-Vilaine



La Bretagne recule de la 2^e place à la 5^e place en termes de prélèvements. La baisse du tableau de chasse 2017/2018 peut s'expliquer en partie par un déficit d'oiseaux hivernant dans notre région. En effet, la succession d'hivers doux a pu inciter le pigeon ramier à rester en hivernage plus au Nord. Il est également possible que le succès de la reproduction du pigeon ramier en Bretagne ait été affecté par un printemps froid et humide et un été maussade.

Les saisons à venir pourront nous dire si le prélèvement brétillien particulièrement faible en 2017/2018 est juste « un accident » ou s'il s'agit d'une tendance plus générale.

Opération de baguage de pigeon ramier en Ile-et-Vilaine

OBJECTIF

- Monitoring de la reproduction**
- Estimation des taux de survie**
- Détermination des mécanismes de dispersion**

PÉRIODE ET MÉTHODES DE CAPTURE

- Avril à septembre**
- Jour**
- Au nid**
- Filet japonais**
- Cage**

PARTENAIRES

- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
- Fédération Nationale des Chasseurs
- FDC 35**
Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine

Bagueurs FDC35 : Philippe Baudron et Cyril Mangeard



LE BAGUAGE DES COLOMBIDÉS SE POURSUIT DEPUIS 2001 POUR LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de baguages de colombidés en France par espèce depuis 2001

Régions	Jeunes au nid				Adultes volants				Total général
	Pigeon ramier	Pigeon colombidé	Tourterelle turque	Tourterelle des bois	Pigeon ramier	Pigeon colombidé	Tourterelle turque	Tourterelle des bois	
Alsace	182	9	63		2	3			259
Aquitaine	1 301		951	58	36		1 044	264	3 654
Auvergne	315	20	389	196	73	15	132	194	1 334
Basse-Normandie	1 896	898	1735	1	15	42	27	2	3 616
Bourgogne	1 339		910	17	14		451	14	2 745
Bretagne	6 347	461	1 058	50	38	2	15	6	7 977
Centre	4 962	824	1 556	198	394	30	352	90	8 406
Champagne-Ardenne	2 470	256	826	207	414	75	291	964	5 503
Corse			17	3			2	43	65
Franche-Comté	2		88				11		101
Haute-Normandie	1 592	199	183	13	35	17	49	4	2 092
Ile-de-France	1 593	32	87	6	71	23	112	10	1 934
Languedoc-Roussillon	334	63	168	35	487		1 190	49	2 326
Limousin	433	362	168			5	29		997
Lorraine	58		42				1		101
Midi-Pyrénées	1 979	89	1 256	136	31	4	256	51	3 802
Nord-Pas-de-Calais	1 689	556	148	138	492	69	1 368	147	4 607
Pays de la Loire	3 636	847	873	209	55	92	90	620	6 422
Picardie	3 147	563	509	208	72	20	522	131	5 172
Poitou-Charentes	2 807		1 432	280	451		1 342	3 460	9 772
PACA	14		83		36		324	153	610
Rhône-Alpes	1 395		410	15	2		67	9	1 898
Total	37 491	5 179	11 952	1 770	2 718	397	7 675	6 211	73 393

La région Bretagne est la 3^e région pour le nombre de bagues posées toutes espèces confondues, après la région Poitou-Charentes et le Centre, mais la 1^{re} région de baguage pour le pigeon ramier.

Pour le pigeon ramier, la Bretagne est la région qui bague le plus de poussins au nid (6 347 depuis 2001).

Répartition régionale du nombre de nids suivis, de poussins et « volants » bagués pour le pigeon ramier en 2017

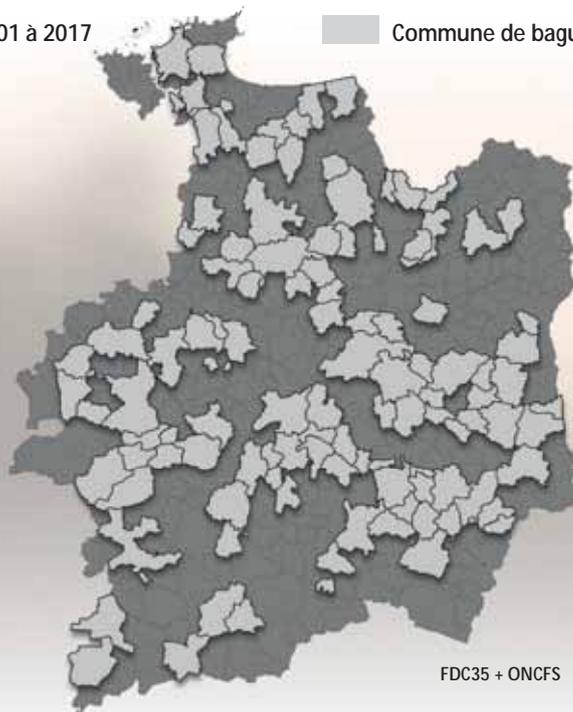
Nids suivis Poussins bagués « Volants » bagués



BILAN ANNUEL DE BAGUAGE DE PIGEON RAMIER EN ILLE-ET-VILAINE

Lieu de capture des pigeons ramier en Ille-et-Vilaine

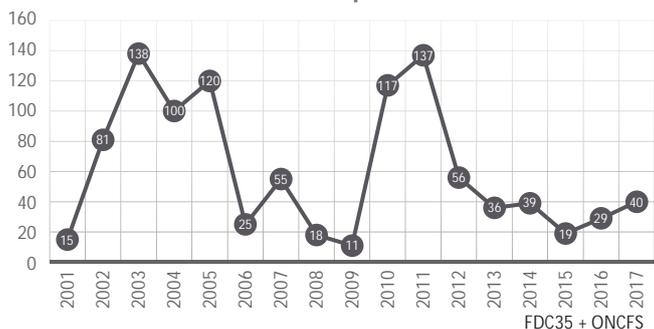
2001 à 2017 Commune de baguages



FDC35 + ONCFS

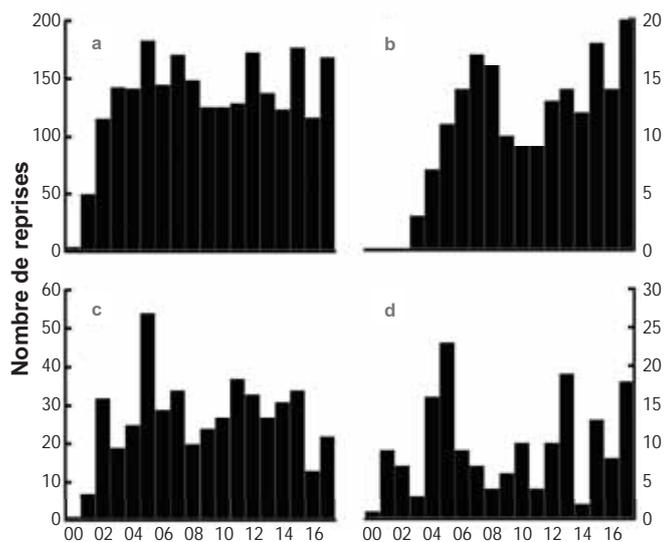


Nombre de colombidés capturés en Ile-et-Vilaine



Évolution du nombre de contrôles depuis 2001

pour le pigeon ramier (a), le pigeon colombin (b), la tourterelle turque (c) et la tourterelle des bois (d)



REPRISE DES BAGUES



Reprises de bagues en France

7 régions sur 23 concentrent l'essentiel des reprises de bagues de pigeon ramier par ordre décroissant : Midi-Pyrénées, Bretagne, Aquitaine, Pays de Loire, Picardie, Centre et Languedoc-Roussillon.

Contrôles de bagues (recapture) en France

À l'exception de la tourterelle des bois où le nombre de contrôles recule de 8 % par rapport à 2016, celui-ci augmente pour les autres espèces (pigeon ramier : + 32 % ; tourterelle turque : + 26 %) ou reste stable (pigeon colombin).

La caille des blés

(Coturnix coturnix)

OBJECTIFS

Depuis 2006, l'ONCFS a développé un programme de capture-marquage sur 17 stations d'études afin de mieux appréhender la dynamique du fonctionnement des populations qui fréquentent notre pays. De par sa position la France constitue une importante zone de reproduction et une halte migratoire. Rappelons que les différentes opérations réalisées (recensement de mâles chanteurs, opérations de capture-marquage, estimation du succès de la reproduction et analyse de la structure des tableaux de chasse) sont intégrées à un programme de suivi conduit en partenariat avec l'Université de Barcelone.



OPÉRATION DE BAGUAGE

En complément des opérations de capture-bagUAGE effectuées chaque année en période de reproduction sur les stations d'étude « Caille des blés » conformément au protocole, les opérations de capture-bagUAGE complémentaires, toujours en période de reproduction, ont été poursuivies et amplifiées en 2017 par la formation de nouveaux bagueurs.

Localisation des 48 départements qui participent aux opérations de capture-bagUAGE de caille en 2017



Cartographie des départements faisant l'objet d'opérations de capture-bagUAGE de caille des blés en 2017 et nombre de bagueurs par département (ex. 84 1 = 1 bagueur dans le 84)

RÉSULTAT DES BAGUAGES

Entre fin mars et fin octobre 2017, 2 877 oiseaux au total ont été bagués, dont 2 675 pendant la période de reproduction, dès l'arrivée des oiseaux fin mars à la mi-août, et 202 pendant la phase de migration postnuptiale, à partir du début août jusqu'à la mi-octobre. Parmi ce total d'oiseaux capturés et bagués en 2017 (n=2 877), on note 2 802 mâles (M), 71 femelles (F), 1 femelle probable (F ?) et 3 indéterminés (?). Parmi les 3 oiseaux dont le sexe n'a pu être déterminé, il s'agit d'un poussin capturé fin juillet et de 2 individus capturés en migration postnuptiale.

La figure ci-dessous présente le nombre d'oiseaux bagués en France et au Maroc depuis 2006, première année de collaboration au programme d'étude sur la population occidentale de la caille des blés avec l'Université de Barcelone.

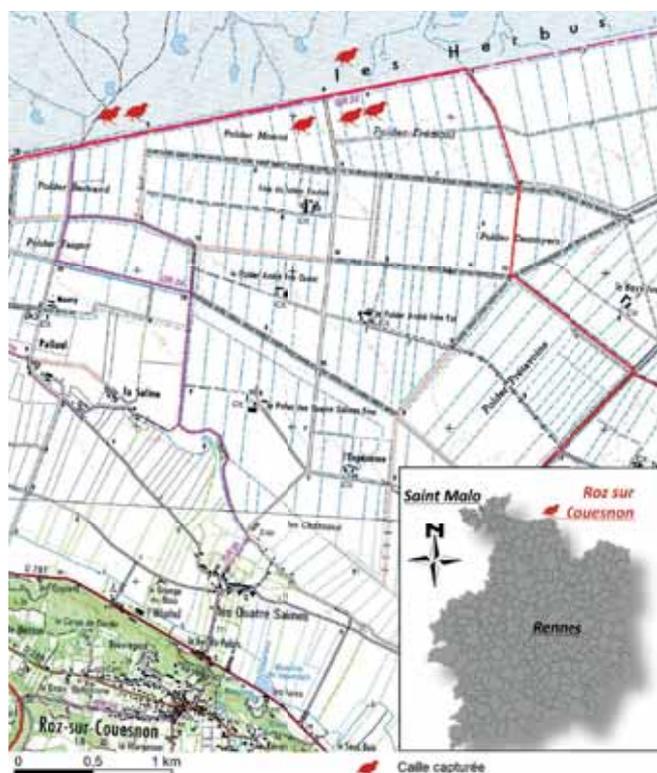
Évolution du nombre d'oiseaux bagués en France et au Maroc entre 2006 et 2017



REPRISE DES BAGUES

62 oiseaux ont été repris en 2017, dont 40 en France, 21 en Espagne et 1 au Maroc. Parmi les 62 oiseaux, 5 ont été repris sur la commune du baguage, les autres (57) à des distances plus ou moins variables entre les lieux de reprise et de baguage comprises entre 4 et 1 724 km. La durée du port de bague est comprise entre 2 et 844 jours.

Localisation des cailles baguées en 2017 et 2018 par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



CAPTURE
25 JUILLET 2017
Roz-sur-Couesnon (35)

REPRISE
27 SEPTEMBRE 2017
Lartigue (32)

PORT DE BAGUE
589 km
64 jours

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Sault, le 14/11/2017

Nous vous sommes très reconnaissant de nous avoir fait connaître la reprise d'un oiseau bagué. Vous trouverez ci-dessous, tous les renseignements sur le baguage et la reprise de cet oiseau.

IDENTIFICATION	
N° Bague	Muséum Paris FRP GH12864
Espèce	Coturnix coturnix (Caille des Blés)

DONNEES DE BAGUAGE	
Date	25/07/2017
Lieu de baguage	ROZ-SUR-COUESNON, ILLE-ET-VILAINE (35)
Coordonnées	48° 35 mn 23 s N - 1° 35 mn 29 s W
Sexe	MALE
Age Éclairci	[2A] Deuxième année civile
Poids	100 g

DONNEES DE REPRISE			
Date	27/09/2017	Informateur	Frédéric BELLOT
Lieu de reprise	LARTIGUE, GERS (32) FRANCE	Découvreur	Robert BORTOLUSSI
Coordonnées	43° 31 mn s N - 0° 43 mn s W	Précision date	DATE PRÉCISE
Poids	g		
Sexe	MALE		
Condition	[2] MORT RÉCENTE (DEPUIS MOINS D'UNE SEMAINE)		
Circonstance	[10] TIRÉ		

Distance parcourue : 589,90 km
 Temps de port de bague : 64 jours (0 an(s), 2 mo(s) et environ 3 jour(s).)
 Direction :

Nous vous remercions vivement de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Denis Roux

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Station de Sault - Maison Grand - Rue du Musée - BP 20 - 84390 SAULT
 Tél : 04.90.04.15.39 - Télécopie : 04.90.60.18.43 - Mail : denis.roux@oncs.gouv.fr

Parmi les oiseaux bagués avant 2017, on note :

- 2 oiseaux bagués en 2015 et 2016 dans les départements du 85 et 47 ont été repris en 2017 en Espagne respectivement dans la province d'Aragon et du Burgos, soit une durée de port de bague respectivement de 844 et 342 jours ;
- 1 oiseau bagué en 2016 dans les Deux-Sèvres (79) a été repris en 2017 au Maroc dans la province de Doukhala-Abda (entre Casablanca et Essaouira), soit une durée de port de bague de 233 jours ;
- 4 oiseaux bagués en 2016 dans les départements 30, 82, 32 et 49 ont été repris en 2017 respectivement dans les départements du 30, 47, 64 et 86, soit une durée de port de bague respectivement de 515, 411, 418 et 432 ;
- 19 oiseaux bagués en 2017 en France ont été repris la même année en Espagne.

PARTENAIRES

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

UNIVERSITAT DE BARCELONA

Fédération Nationale des Chasseurs

FDC 35

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Bagueur FDC35 : Philippe Baudron

La bécasse des bois

(*Scolopax rusticola*)



Migration prénuptiale 2018

Pour la quatrième année consécutive, des bécasses ont été équipées de balises en 2018.

- ⇒ 2 en Ardèche
- ⇒ 2 dans l'Hérault
- ⇒ 2 dans les Landes
- ⇒ **2 en Ile-et-Vilaine (forêt de la Corbière)**

Les balises 2018 sont de type GPS/ARGOS. Elles sont différentes de toutes les balises ARGOS posées en 2015 et 2016 et les balises expérimentales posées en 2017.

Les balises 2018, fonctionnant sur pile, émettent moins souvent au printemps et en été pour économiser l'énergie. Elles sont programmées pour émettre plus souvent en automne pendant la phase de migration. Les balises ARGOS avec panneaux solaires posées jusqu'à présent ont souvent mal fonctionné pendant cette phase automnale.

DÉPART MIGRATION MARS 2018

La première bécasse qui a pris son départ est landaise. Passée par la Bourgogne le 12 mars, elle se signale en Allemagne le 14 mars.

Les deux bécasses héraultaises sont également en mouvement. Une est passée par le littoral méditerranéen et se trouve au nord de l'Italie.

Une bécasse ardéchoise, partie le 28 mars 2018, se trouve dans le Jura.

Les quatre autres balises émettent encore dans leur zone de baguage.

BALISES ARGOS 2016-2017

Avec l'allongement de la durée du jour, quelques balises ARGOS se sont rechargées (panneaux solaires) et refont surface après de longues périodes de silence.

La balise de la bécasse « BEROJA » (landaise), dont la dernière émission remontait à la mi-août 2017 en Biélorussie, s'est d'abord signalée dans Les Landes, puis au nord-est de Langres (département 70) le 31 mars 2018.

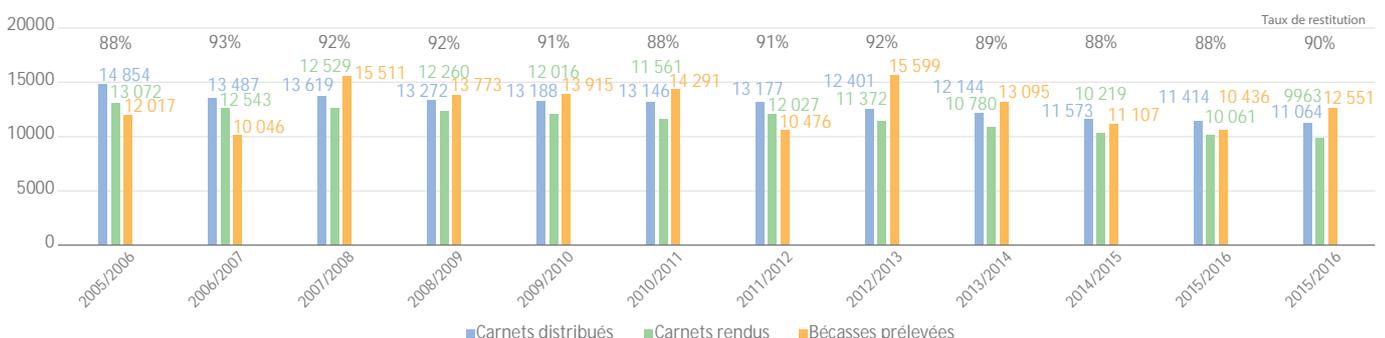
Deux autres balises ARGOS ardéchoises de 2016 ont émis à nouveau. La bécasse « FONTEMARIE » se trouve en Italie dans le versant sud des Alpes au nord de Trente le 29 mars 2018.

La bécasse « QUINSOU », dont la balise a émis dans le Jura le 21 mars, a choisi de passer par le versant nord des Alpes, puis par l'Autriche le 28 mars 2018 et se trouve maintenant en Ukraine, au début avril, à moins de 500 kilomètres de sa zone de reproduction.

Prélèvements bécasse en Ile-et-Vilaine
Comparatif « Analyse des carnets PMA/Enquête statistique FDC 35 »



Prélèvements bécasse en Ile-et-Vilaine - Saison 2016/2017



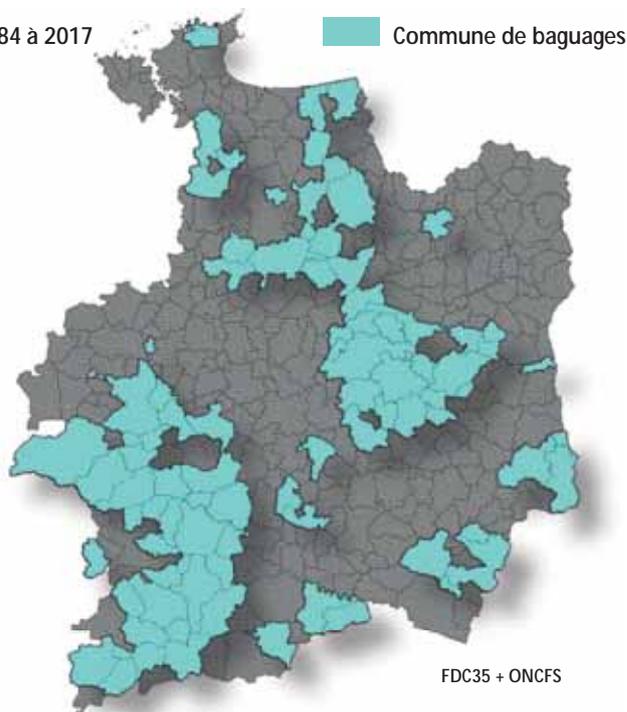
Estimation des prélèvements bécasse Enquête statistique FDC35

Saison	Moyenne par chasseur ayant prélevé au moins 1 oiseau	% des chasseurs ayant prélevé au moins 1 oiseau
2004/2005	3,18	24,56 %
2005/2006	3,32	27,16 %
2006/2007	3,37	24,08 %
2007/2008	3,51	30,42 %
2008/2009	3,85	31,93 %
2009/2010	3,54	30,59 %
2010/2011	3,35	36,00 %
2011/2012	3,02	28,05 %
2012/2013	3,57	32,91 %
2013/2014	3,12	31,76 %
2014/2015	2,77	25,68 %
2015/2016	2,86	22,06 %
2016/2017	3,29	30,29 %
2017/2018	2,71	22,42 %



Lieu de capture des bécasses en Ile-et-Vilaine

1984 à 2017



Baguage Bécasse

PARTENAIRES

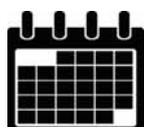


Fédération Départementale des Chasseurs d'Ile-et-Vilaine

Bagueurs FDC35 : Franck Drouyer et Nicolas Haigron



PÉRIODE ET MÉTHODE DE CAPTURE



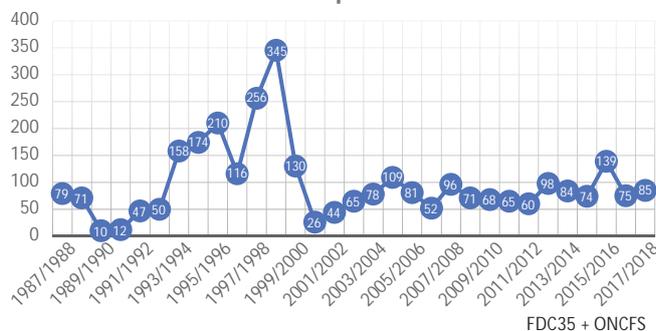
Novembre à mars

La nuit



Éblouissement avec cerceau épuisette

Nombre de bécasses capturées en Ile-et-Vilaine



Réseau baguage bécasse en France

- 468 bagueurs titulaires de la carte de baguage
- 6 000 bécasses baguées par an
- 122 000 bécasses baguées depuis le début des années 1980
- 500 contrôles de bécasses déjà baguées par an
- 1 000 bécasses baguées reprises à la chasse en France par an
- 100 bécasses baguées reprises à l'étranger par an

Le baguage des bécassines

(*Gallinago gallinago*
et *Lymnocryptes minimus*)

OBJECTIF



Mieux connaître
les déplacements migratoires

Mieux connaître
le taux de survie des oiseaux



PARTENAIRES



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Bagueurs FDC35 : Hugues Lefranc et David Tannoux

Pour mémoire, la saison de baguage 2016/2017 avait été caractérisée par un déficit hydrique important, conduisant le Service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine à ne pas organiser d'opérations de baguage devant le manque d'oiseaux.

L'automne 2017, remarquablement sec, ne rendait une fois encore pas très optimistes nos bagueurs. Heureusement, à partir de fin novembre début décembre, des précipitations abondantes ont enfin permis le stationnement des bécassines en nombre.

Notre équipe a réalisé de belles opérations de baguage, puisque 102 bécassines des marais ont été capturées, principalement dans le marais noir de Saint-Coulban.

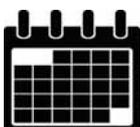
Nombre de bécassines capturées



En France, pour la saison 2017/2018, 1 498 bécassines ont été capturées pour baguage. C'est un des plus faibles bilans de captures depuis la mise en place du réseau bécassine en 2006.



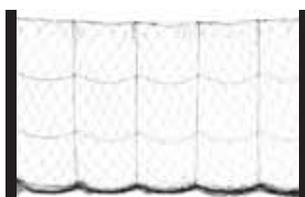
PÉRIODE ET MÉTHODE DE CAPTURE



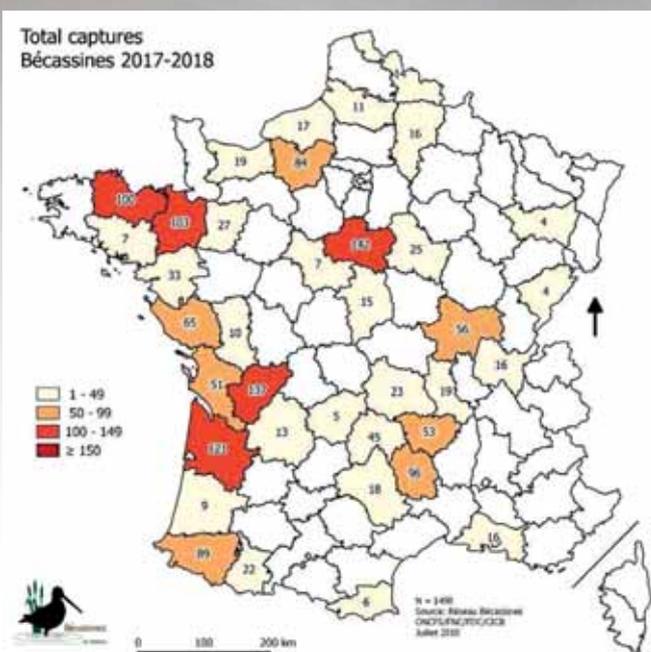
Août
à avril



Levée du jour
Tombée de nuit



Filet japonais



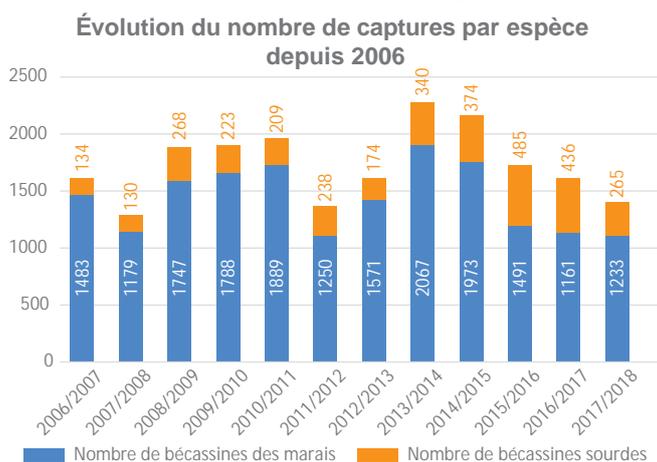
RÉSEAU BÉCASSINE EN CHIFFRES :

165 bagueurs (50 en Fédérations de chasse, 90 à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et 25 autres). En moyenne, autour de 1 850 bécassines baguées par an.

Entre 150 et 200 contrôles par an (oiseaux déjà bagués et recapturés). Entre 100 et 150 bécassines reprises en France par an (principalement à la chasse).

- 1 à 5 reprises par an à l'étranger d'oiseaux bagués en France.
- une vingtaine d'oiseaux bagués à l'étranger repris en France par an.

Près de 22 000 bécassines baguées depuis 2006.



PROJET GPS/ARGOS - MIGRATION ET ORIGINE DES BÉCASSINES DES MARAIS HIVERNANT EN FRANCE

Ce partenariat entre l'ONCFS et le CICB, encouragé par des aides émanant de Fédérations de chasse dont la Fédération Départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine, a pour objectif d'identifier les zones de reproduction et d'étudier le déroulement de la migration des Bécassines des marais hivernant en France. La phase de test en 2017, avec le déploiement de 10 balises GPS/Argos sur des Bécassines des marais a montré des résultats encourageants. Nous avons procédé à la pose de 31 nouvelles balises au début de l'année 2018. Sept sites de capture des oiseaux, dans cinq départements, ont été sélectionnés : les sites de Braud-et-Saint-Louis en Gironde et de Sainte-Opportune-la-Mare dans l'Eure, comme en 2017, auxquels se sont rajoutés deux sites vendéens à Challans et Saint-Jean-de-Monts, un site en Camargue dans les Bouches-du-Rhône, un site à Ambès en Gironde et un site en Ille-et-Vilaine. Les conditions météorologiques défavorables de fin février-début mars, mais aussi la dispersion des groupes de bécassines des marais, ont rendu difficile les opérations de capture et au final onze sessions de captures ont été nécessaires entre la mi-février et la mi-avril. Pour rappel, la balise GPS/Argos, d'un poids de 3,5 à 4 grammes, positionne les oiseaux à intervalles réguliers grâce au GPS et transmet les données par satellite via le système Argos. Une plateforme internet permet ensuite de récupérer les positionnements. Le nombre maximum de positions GPS que l'on peut espérer obtenir est de l'ordre de 70-90 localisations par balise. Les balises ont été programmées dans l'objectif d'obtenir un maximum de données durant les périodes migratoires



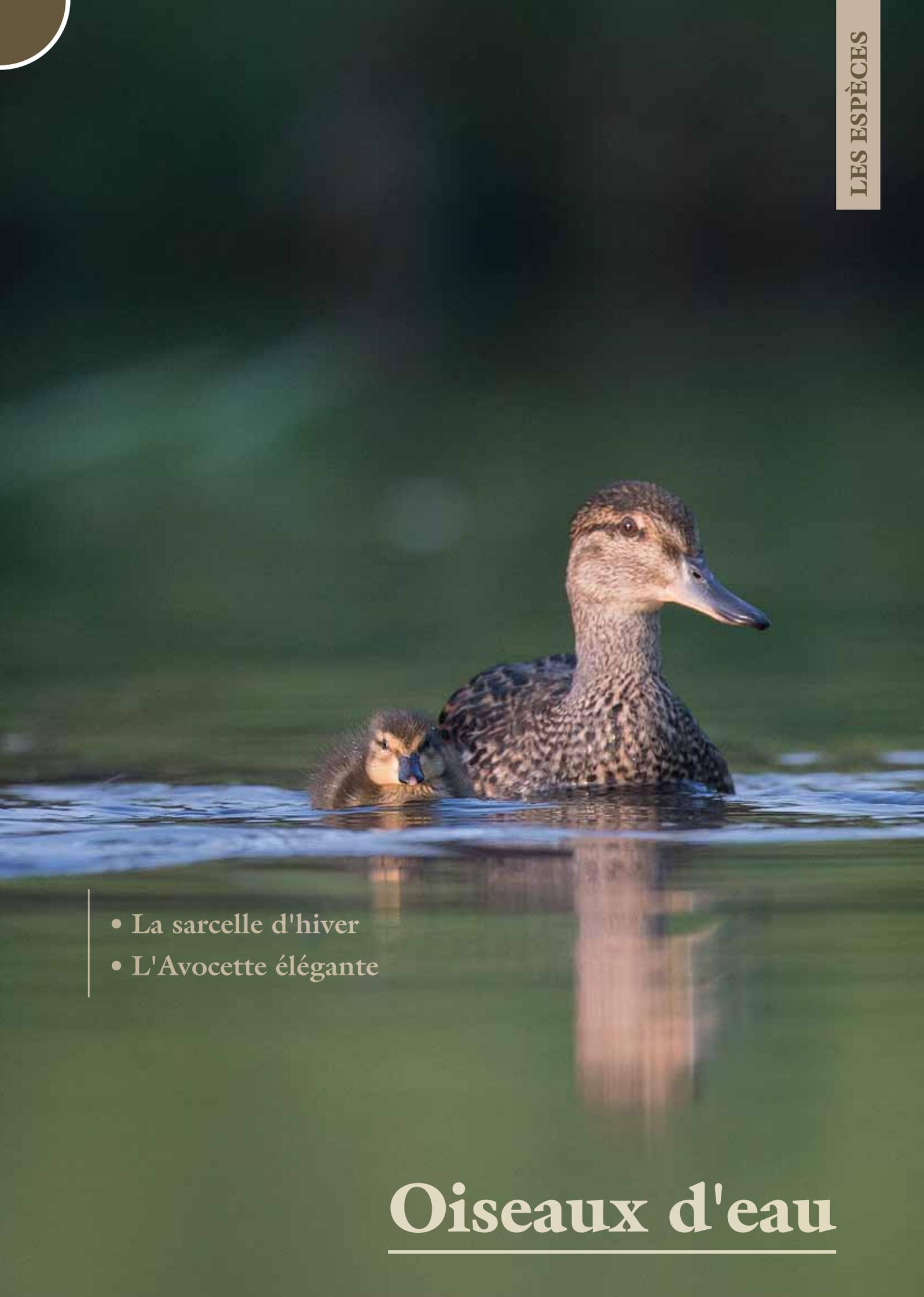
tout en optimisant la durée de vie de la batterie. Ainsi, du 20 mars au 10 juin 2018, une prise de position a été programmée tous les 2,5 jours, puis une par semaine jusque fin septembre, et une tous les 3,5 jours d'octobre à décembre. La batterie ne permettra pas d'avoir des localisations en hiver mais nous espérons que les dernières localisations d'automne nous permettront de savoir si l'oiseau est revenu sur son site d'hivernage. Dans ce cas, une recapture de l'oiseau afin de récupérer la balise (qui est théoriquement réutilisable) pourra être envisagée. Sur les 31 balises déployées en 2018, 13 n'ont jamais transmis de localisation, dont les 6 balises posées en Camargue en février 2018. Un problème matériel a été identifié par le constructeur, en lien avec une batterie inadaptée. Ce matériel sera remplacé en 2019. Nous avons également constaté 3 cas de prédation qui se sont produits rapidement après le lâcher des oiseaux alors qu'on n'en n'avait pas observé en 2017. Lors de la phase d'adaptation au matériel, les bécassines sont probablement plus vulnérables. Rajoutons 2 cas incertains pour lesquels nous avons retrouvé la balise sur le terrain sans pouvoir identifier la cause de la perte.

Compte tenu de tous ces aléas, nous avons fin juin 11 balises en fonctionnement pour lesquelles nous avons obtenu des informations sur les trajets migratoires pré-nuptiaux. Pour la Gironde, trois oiseaux ont pu être suivis. Les départs se sont étalés entre le 2 et le 19 avril, avec des arrivées sur les sites de nidification entre le 7 et le 27 avril. Deux oiseaux se sont installés en Russie de l'Ouest et un en Biélorussie. Pour les oiseaux équipés en Vendée, trois balises sont encore en fonctionnement. Les dates de départ entre le 7-9 avril, 25-27 avril et 1-4 juin couvrent une période de presque deux mois !

Trajets post-nuptiaux des Bécassines des marais équipées de balise en 2018 (positionnement au 5 juillet 2018)



Les deux premières à être parties sont sur leur zone de nidification : une en Laponie (Suède), l'autre en Estonie. La dernière n'était toujours pas cantonnée au 23 juin et se situait en Pologne. Enfin, cinq bécassines équipées dans l'Eure ont effectué des trajets de migration impressionnants. Les départs enregistrés s'étalent du 14-17 avril au 08-11 mai. Une d'entre elles s'est installée en Biélorussie fin avril mais les 4 autres se situent bien au nord de la Russie et en Sibérie Occidentale. Début juin, après un mois et demi de migration, elles n'étaient pas tout à fait stabilisées sur leur zone de nidification. Pour l'Ille-et-Vilaine et les Bouches-du-Rhône, nous n'avons hélas aucune donnée. Bien qu'un certain nombre de balises ait une nouvelle fois montré des défaillances techniques majeures avant et après nos séries de tests, il est satisfaisant d'obtenir 11 trajets de migration pré-nuptiale supplémentaires, ce qui porte avec 2017, à une quinzaine le nombre d'individus suivis jusqu'à leur site de reproduction. Cette étude sera poursuivie en 2019 afin de compléter le jeu de données exploitables et tirer des premières conclusions quant à l'origine géographique et le déroulement de la migration des Bécassines des marais hivernant en France. Nous remercions vivement nos partenaires, les contributeurs à ce projet, ainsi que les membres du Réseau bécassines ONCFS/FNC/FDC/CICB pour leur implication dans ce programme.



- La sarcelle d'hiver
- L'Avocette élégante

Oiseaux d'eau

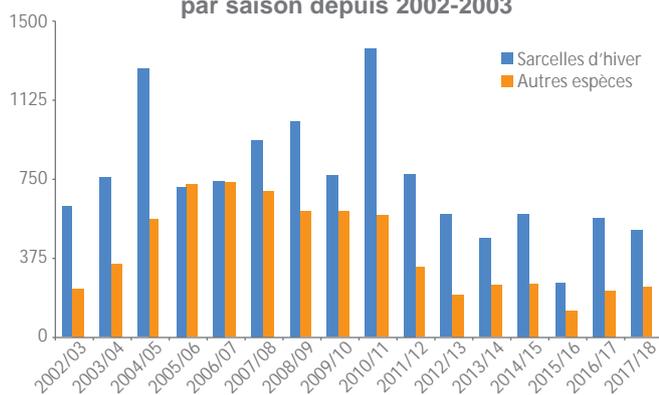
La sarcelle d'hiver



Opération de baguage de sarcelles d'hiver et autres canards de surface

Le baguage des sarcelles d'hiver, ainsi que d'autres canards de surface s'est poursuivi pour la deuxième saison sur le marais noir de St-Coulban (Ille-et-Vilaine).

Nombre de baguages de sarcelles et autres canards de surface en France, par saison depuis 2002-2003



Les tentatives de baguage ou de lecture des canards de surface équipés de marque nasale ont eu lieu dans 18 zones en 2017-2018. Seules ces zones sont détaillées par des tableaux dans les pages qui suivent. Les sites indiqués en rouge ci-dessous sont de nouveaux sites de baguage depuis cette année :

Localisation des sites de baguage des canards de surface en France (en rouge les sites nouveaux depuis cette saison)



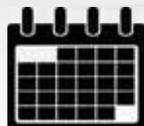
- Arles et St^{cs}-Maries-de-la-Mer (13) • Braud-et-St-Louis et St-Ciers-sur-Gironde (33) • Frossay (44) • Migné (36) • Noyen-sur-Seine, Varennes-sur-Seine et Marolles-sur-Seine (77) • Moutiers, Vergigny et St-Julien-du-Sault (89) • Outines, Arrigny et St^c-Marie-du-Lac (51) • Puydarrieux (65) • Birieux, Civrieux, Bouligneux, Versailleux, Monthieux, Montluel, Miribel, Plantay et St-Jean-de-Thurigneux (01) • St^c-Marie-du-Mont et St-Georges-de-Bohons (50) • St^c-Opportune-la-Mare (27) • Sarzeau (56) • Séné (56) • **Chateaufneuf d'Ille-et-Vilaine (35)** • St^c-Radegonde-des-Noyers, Champagné-les-Marais et La Faute-sur-Mer (85) • Grands-Laviers (80) • Breuil-Magné (17) • Plomodiern (29) • St-Hippolyte (66).

Aujourd'hui, près de 60 personnes ont été formées au baguage d'Anatidés et ont passé avec succès l'examen. Une petite dizaine de nouveaux bagueurs « Anatidés » nous ont rejoint depuis cet hiver sur les nouveaux sites mentionnés plus haut.



Le nombre de contrôles de sarcelles a beaucoup baissé cette saison par rapport à la précédente (85 au lieu de 200). Le nombre de contrôles d'autres espèces a légèrement augmenté, tout en restant assez faible (61 cette saison au lieu de 42 l'an dernier et 21 la saison précédente).

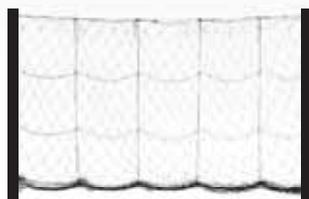
PÉRIODE ET MÉTHODE DE CAPTURE



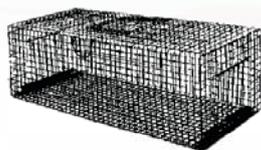
Décembre
à mars



Jour / nuit



Filet japonais



Nasse

BAGUAGE ANATIDÉS

Partenaires :



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

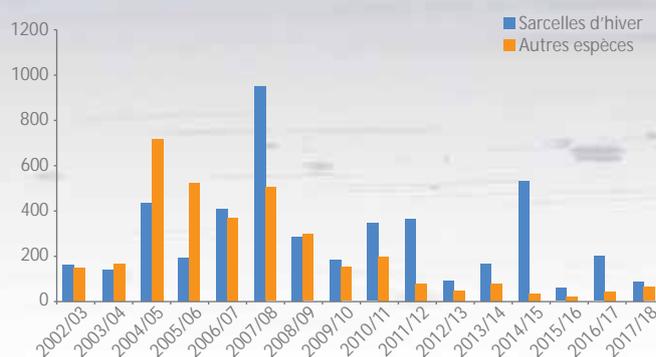
Bagueur FDC35 : Hugues Lefranc

Le programme de baguage du marais noir de Saint-Coulban s'inscrit dans un suivi national débuté depuis la saison 2002/2003. La barre des 12 000 sarcelles baguées en France a été franchie la saison dernière.

Lieux de reprises et d'observation des sarcelles baguées en France (1 point par commune)

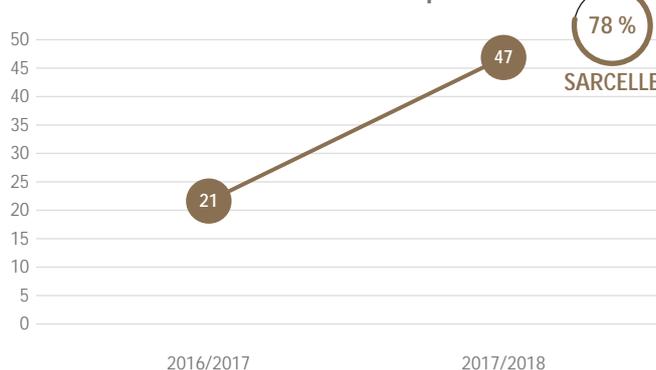


Nombre de contrôles de sarcelles et autres canards de surface en France, par saison depuis 2002-2003



Le site du marais noir de Saint-Coulban vient enrichir le réseau de baguage national. La saison de captures sur ledit marais a été marquée par une première partie de saison particulièrement sèche jusqu'en décembre, puis suivie d'inondations rendant les captures difficiles. La douceur des températures durant la première moitié de la saison a également incité de nombreux canards à rester dans les pays nordiques. Malgré cela, le nombre d'oiseaux bagués a doublé en Ille-et-Vilaine.

Nombre d'anatidés capturés



Au niveau national, 509 sarcelles ont été capturées et baguées, contre 567 la saison dernière.

260 marques nasales ont été posées cette saison sur les sarcelles, contre 297 l'an passé.

Pour les autres espèces de canards, le total annuel pour 2017/2018 est de 240 bagues posées.

Depuis le début des opérations de baguages de sarcelles, 1 697 reprises, essentiellement à la chasse, ont été communiquées.



L'avocette élégante



Suivi de la nidification de l'avocette élégante dans la réserve de chasse et de faune sauvage en Baie du Mont-Saint-Michel

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, est concessionnaire de 50 hectares de prés-salés au sein de la réserve de chasse et de faune sauvage de la Baie du Mont-Saint-Michel.



En 1996 et 2001, des aménagements de plans d'eau ont été réalisés avec l'appui technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Le financement des opérations a été assuré par les Fédérations Départementales des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, les associations de chasse maritime d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, la Région Bretagne et le département de la Manche.

Six plans d'eau de faible profondeur, en pente douce, ont été créés ou réaménagés pour une surface d'environ 6 hectares afin d'accroître le degré d'ouverture du milieu. Un entretien par broyage est effectué chaque été en concertation avec les éleveurs ovins, puis un pâturage contrôlé.

Les aménagements réalisés ont permis d'accroître la capacité d'accueil de ce site pour le canard siffleur, puisque près de 80 % de ces derniers dénombrés en hivernage sur la Baie du Mont-Saint-Michel fréquentent dorénavant ce site.

Au final, cette zone aménagée joue un triple rôle :

- remise diurne (repos) pour le canard siffleur et la sarcelle d'hiver et le tadorne de belon ;

- lieu de gagnage (alimentation) nocturne et diurne pour le siffleur et la sarcelle d'hiver ;
- zone de reproduction pour quelques espèces de canards et de limicoles.

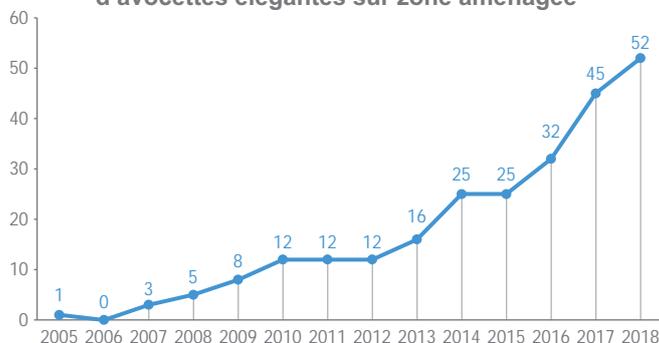
L'avocette élégante, espèce à forte valeur patrimoniale, a été observée sur la zone aménagée après les premiers travaux. La première preuve de nidification de l'avocette en Baie du Mont-Saint-Michel a été obtenue en zone aménagée en 1998.

À partir de 2004, les effectifs nicheurs ont continué de s'accroître pour atteindre 25 couples en 2014, 32 en 2016, 45 en 2017 et 52 en 2018.

Les couples nicheurs sont principalement installés sur les petits îlots de quelques dizaines de mètres carrés créés au milieu des mares (jusqu'à 37 nids sur le même îlot).

Le suivi de l'avifaune montre que des aménagements, bien que limité dans l'espace, sont bénéfiques aux anatidés mais aussi à des espèces patrimoniales comme l'avocette élégante.

Évolution du nombre de couples nicheurs d'avocettes élégantes sur zone aménagée



D'autres espèces à forte valeur patrimoniale sont observées, notamment :

- la spatule blanche : 10 à 15 oiseaux en moyenne en migration postnuptiale (3 individus observés le 22 mai 2018) ;
- les grues cendrées (1 à 3 individus en hivernage).

Cet aménagement est à l'origine de la définition des recommandations préconisées dans le document d'objectif Natura 2000 de la Baie du Mont-S-Michel.

- Les dégâts
- Le sanglier
- Le chevreuil
- Le cerf



Grand Gibier

Les dégâts de grand gibier

Comme nous le présentions dès l'automne 2016, la note des dégâts de grand gibier a fortement augmenté, pour atteindre 265 299 euros, record absolu à ce jour pour notre département.

L'absence totale de fruits forestiers à l'automne 2016 a contraint les « bêtes noires » à se servir largement dans les cultures agricoles.



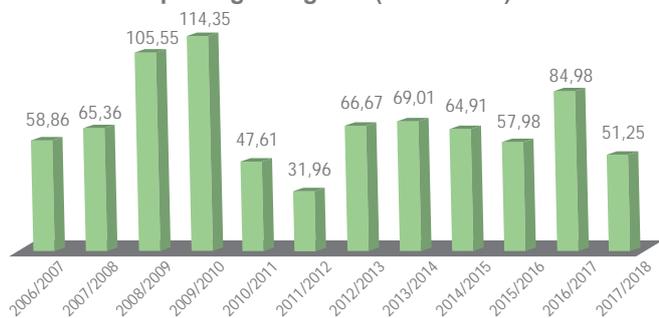
Les maïs ont été impactés dès le mois d'août et jusqu'en novembre. Les semis de blé ont subi des dégâts hivernaux records ; les sangliers revenant consommer les épis de maïs enfouis par les semis de céréales.

Depuis deux ans, le niveau de la population sanglier a augmenté dans le département d'Ille-et-Vilaine, malgré des prélèvements à la hausse.

En 2016/2017, le prélèvement a été supérieur de + 31 % par rapport à 2015/2016.

La dernière saison voit encore le prélèvement s'accroître de près de 25 %.

Surfaces de maïs détruites (matière verte et maïs grain) par le grand gibier (en hectare)



Évolution du prix du quintal de maïs ensilage (matière verte) en euro



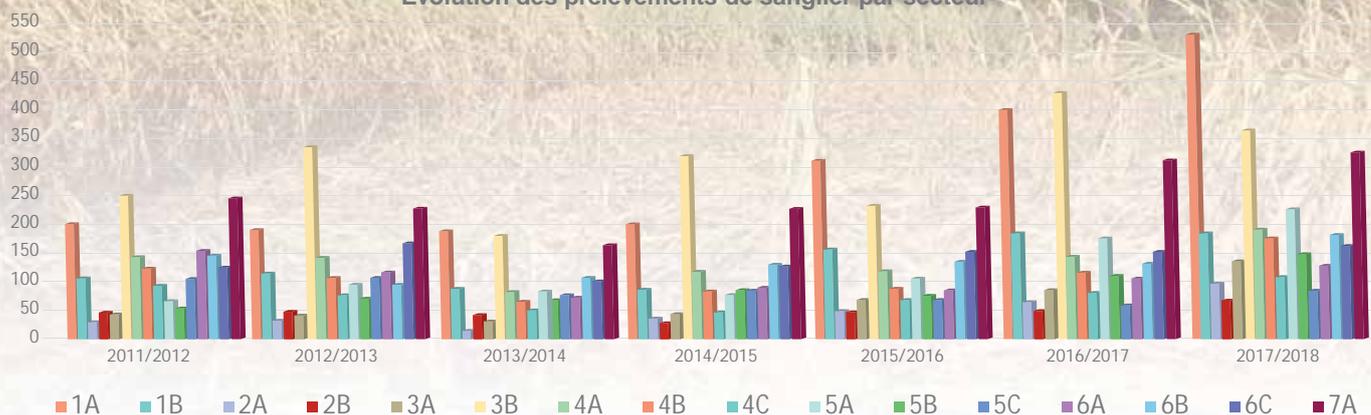
L'évolution de la facture dégâts de grand gibier est liée à l'évolution des effectifs de sanglier, mais à population sensiblement égale, l'impact d'une absence totale de fruits forestiers peut multiplier la note par deux ou plus.

L'évolution du cours des denrées agricoles peut plus ou moins fortement influencer. À titre d'exemple : l'augmentation de 0,20 centimes d'euros du quintal de matière verte de maïs ensilage aura une répercussion de plus de 5 000 euros sur la note finale.

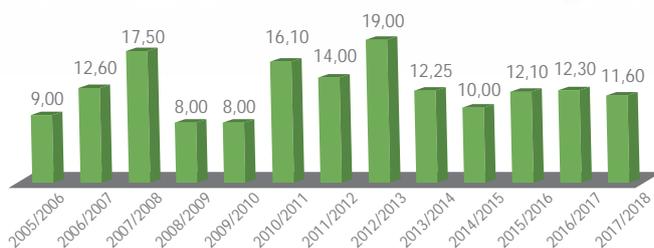
Évolution du prix du quintal de blé en euro



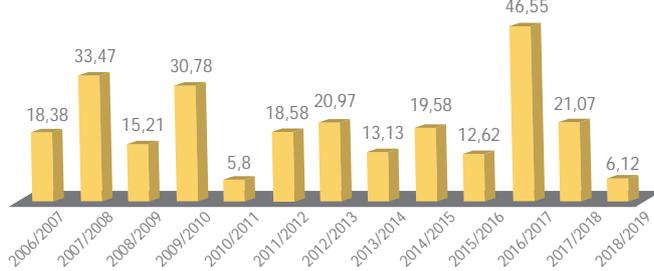
Évolution des prélèvements de sanglier par secteur



Évolution du prix du quintal de maïs grain (sec) en euro



Surfaces de blé tendre détruites par le grand gibier (en hectare)



Évolution du prix des bracelets sanglier



Dégâts de sanglier (en euro)

Secteur	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Total
1A	8 876	13 421	10 234	13 709	8 641	37 233	92 114
1B	3 403	8 233	8 746	13 023	14 881	25 632	73 918
2A	1 248	1 050	199	353	1 464	3 620	7 934
2B	1 108	3 990	2 825	693	2 625	3 462	14 703
3A	231	280	196	88	66	4 234	5 095
3B	14 461	39 647	19 304	24 140	12 203	34 655	144 410
4A	9 935	12 535	2 599	4 712	3 371	6 286	39 438
4B	3 276	6 243	721	3 000	742	10 779	24 761
4C	3 604	5 361	657	1 538	377	712	12 249
5A	3 039	11 114	6 875	4 922	3 032	14 947	43 929
5B	3 574	7 983	2 960	4 689	2 046	8 372	29 624
5C	5 678	8 519	2 258	909	2 182	788	20 334
6A	11 530	9 550	4 335	5 224	2 020	9 849	42 508
6B	13 017	14 270	10 164	14 259	9 842	14 372	75 924
6C	8 922	24 363	3 090	10 414	4 630	12 993	64 412
7A	8 580	18 343	9 896	7 226	3 309	16 961	64 315
Total	100 482	184 902	85 059	108 899	71 431	204 895	755 668



Bilan financier des bracelets plan de chasse sanglier

		2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	Total
Saint-Pierre-de-Plesguen	1A	282	302	279	292	401	514	2 070
Villecartier - Roz-sur-Couesnon	1B	164	167	129	124	190	227	1 001
Tremblay - Cogles	2A	64	57	49	51	79	92	392
Fougères	2B	81	77	73	67	76	90	464
Montauban-de-Bretagne	3A	106	97	94	92	118	148	655
Paimpont	3B	359	466	324	438	385	546	2 518
Chevré	4A	201	203	144	159	175	206	1 088
Rennes - Liffré - Haute-Sève	4B	188	164	134	129	138	166	919
Le Vendelais	4C	157	161	130	113	127	147	835
La Guerche-de-Bretagne - Le Pertre	5A	131	167	178	160	185	255	1 076
Le Theil-de-Bretagne - Pouez	5B	122	140	141	155	151	184	893
Teillay - Araize	5C	158	156	125	114	106	101	760
Baulon - Maxent	6A	227	213	165	156	163	178	1 102
Laillé - Saint-Malo-de-Phily	6B	214	188	166	197	192	183	1 140
GIC de la Vallée de la Vilaine	6C	177	221	178	175	213	210	1 174
Bourgouët - Tanouarn	7A	336	340	278	304	325	414	1 997
Nombre de bracelets attribués		2 967	3 119	2 587	2 726	3 024	3 661	18 084
Recette total		178 020 €	187 140 €	155 220 €	136 600 €	120 960 €	201 355 €	979 295 €

Pour les six dernières saisons, le montant des indemnités versées aux agriculteurs pour les dégâts de sanglier se monte à 755 668 euros, soit en moyenne près de 126 000 euros par saison.

Dans le même temps, la recette « bracelets sanglier » pour les six saisons est de 979 295 euros. Le delta positif de 223 627 euros est loin de couvrir les frais d'estimations (personnel + véhicule) administratifs et comptables pour les six saisons.

Les dégâts de sanglier représentent environ 80 % des indemnités versées, 15 % pour le cerf et 5 % pour le chevreuil.

L'équilibre financier du compte dégâts est assuré majoritairement par le chevreuil qui est peu coûteux en indemnités mais qui abonde le compte dégâts à hauteur d'environ 132 000 euros par saison.

LES BÉNÉFICES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

AGRICULTURE : LES CHASSEURS CONTRIBUENT À LA LIMITATION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER.

8,2 MILLIONS D'EUROS DE DÉGÂTS ÉVITÉS DU FAIT DE L'ENGAGEMENT DES CHASSEURS.



50*

MILLIONS D'EUROS D'INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS ET PROTECTION AUX CULTURES PAYÉS PAR LES CHASSEURS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES.

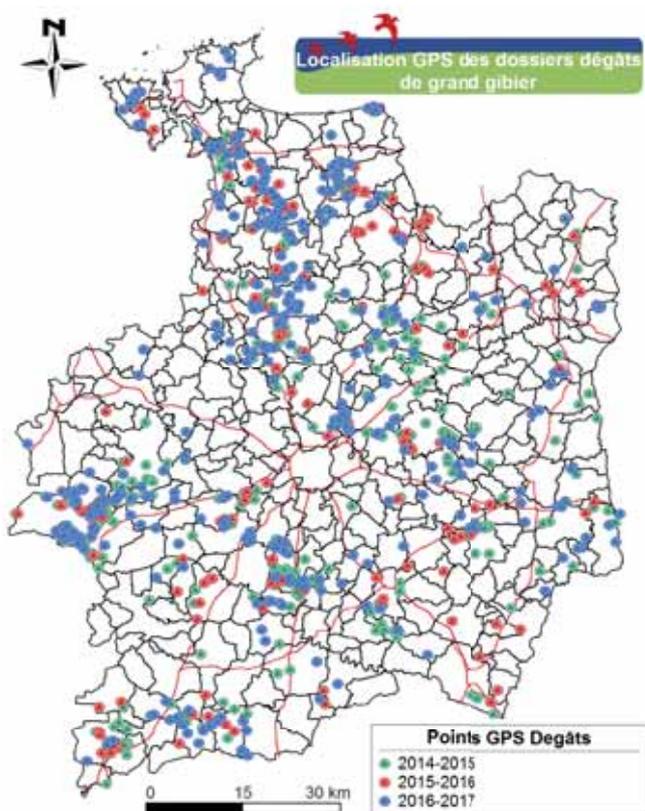
* Moyenne sur les 10 dernières années



Indemnisation des dégâts

SEUIL OUVRANT DROIT À L'INDEMNISATION ET FRAIS D'ESTIMATIONS À LA CHARGE DU RÉCLAMANT

Depuis 2014, pour être indemnisé, les dégâts, à l'échelle de la parcelle culturale, doivent dépasser un seuil de surfaces détruites (3 %). Si ce seuil de surfaces n'est pas atteint, le montant de l'indemnité avant abatement éventuel doit alors dépasser un seuil financier fixé à 230 euros pour toutes les cultures, sauf pour les prairies (100 euros).



Le premier seuil (surfaces détruites) est une conséquence directe de l'estimation des dégâts. Le second seuil (seuil financier) ouvrant droit à l'indemnisation ne s'appréciera qu'à l'issue de la fixation des barèmes d'indemnisation.

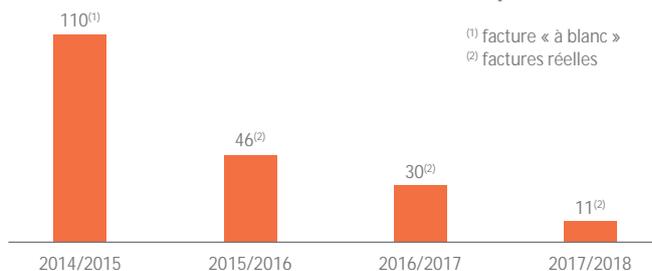
La loi prévoit également que les frais d'estimation peuvent être imputés à la charge du réclamant dans deux cas :

- si les dégâts n'atteignent pas les seuils de dégâts à l'échelle d'une parcelle culturale (surface/montant) ;
- en cas de déclaration abusive.

Ces nouvelles dispositions constituent l'une des évolutions les plus marquantes de la réforme de la procédure d'indemnisation.

En 2014, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a fait preuve de pédagogie à l'encontre des exploitants qui se sont fait surprendre par la mise en place des nouvelles règles. La Fédération a procédé à une facturation « à blanc » durant la première saison de mise en place.

Évolution du nombre de factures éditées par la FDC 35

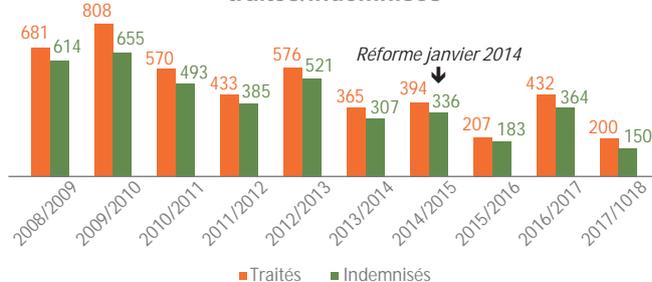


Les exploitants ont ainsi été prévenus que, par la suite, la déclaration de dégâts peu significatifs ou sur-déclarés les expose à une charge financière.

Dans le même temps, plusieurs articles sont parus dans la presse agricole concernant cette réforme.

L'objectif à terme n'est pas de sanctionner l'exploitant, mais de le responsabiliser afin que perdure « un système d'assurance » unique en France et même en Europe où les bénéficiaires ne sont pas cotisants !

Évolution du nombre de dossiers dégâts traités/indemnisés



Le sanglier

(*Sus scrofa*)

COMPORTEMENT

Par regroupement de 2 ou 3, les laies constituent des compagnies assez stables. Après naissance des jeunes, celles-ci peuvent regrouper 10 à 20 individus et parfois plus. Généralement, la laie la plus âgée est dominante, les animaux de rang inférieur ont eux aussi une position hiérarchique définie.

Les jeunes mâles quittent la compagnie vers neuf mois à partir de vingt mois, mais ils sont presque toujours solitaires. Les jeunes femelles quittent le groupe vers un an, au moment des nouvelles naissances. Après leur première mise-bas, les jeunes femelles constituent de nouvelles compagnies selon leurs affinités.

Le dérangement et la mortalité importante dus à la chasse bouleversent profondément la structure des compagnies d'une année à l'autre.

Les mâles dominants ont un domaine vital annuel assez grand, plusieurs milliers d'hectares, recoupant le domaine vital de plusieurs compagnies généralement de quelques centaines d'hectares.



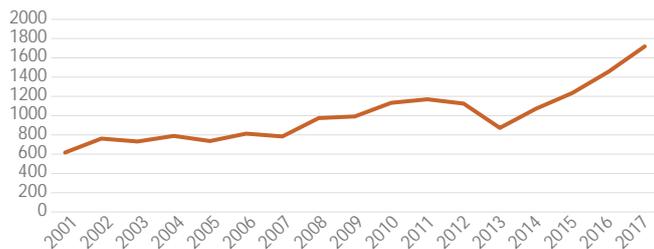
Le sanglier est un animal prolifique ; sa formidable reproduction est liée aux ressources alimentaires, principalement à l'abondance des fruits forestiers ; espèce en constante augmentation depuis plus de vingt ans en Ille-et-Vilaine, comme partout en France et en Europe.



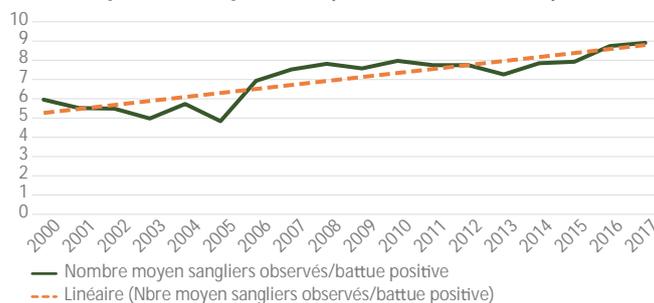
Aucune méthode fiable de suivi des populations n'est validée à ce jour. Les seules données sont les prélèvements, la pression de chasse et les dégâts aux cultures.

Le nombre de battues réalisées par les différents détenteurs de droit de chasse est en forte augmentation depuis 2013.

Évolution du nombre de battues sanglier avec prélèvement (déclaration carte T)

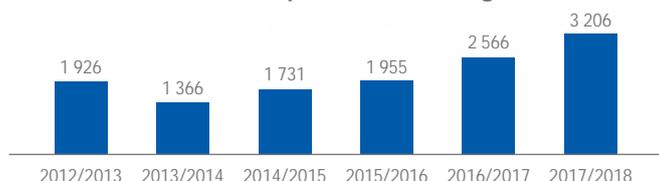


Évolution du nombre moyen de sangliers observés par battue positive (déclaration carte T)

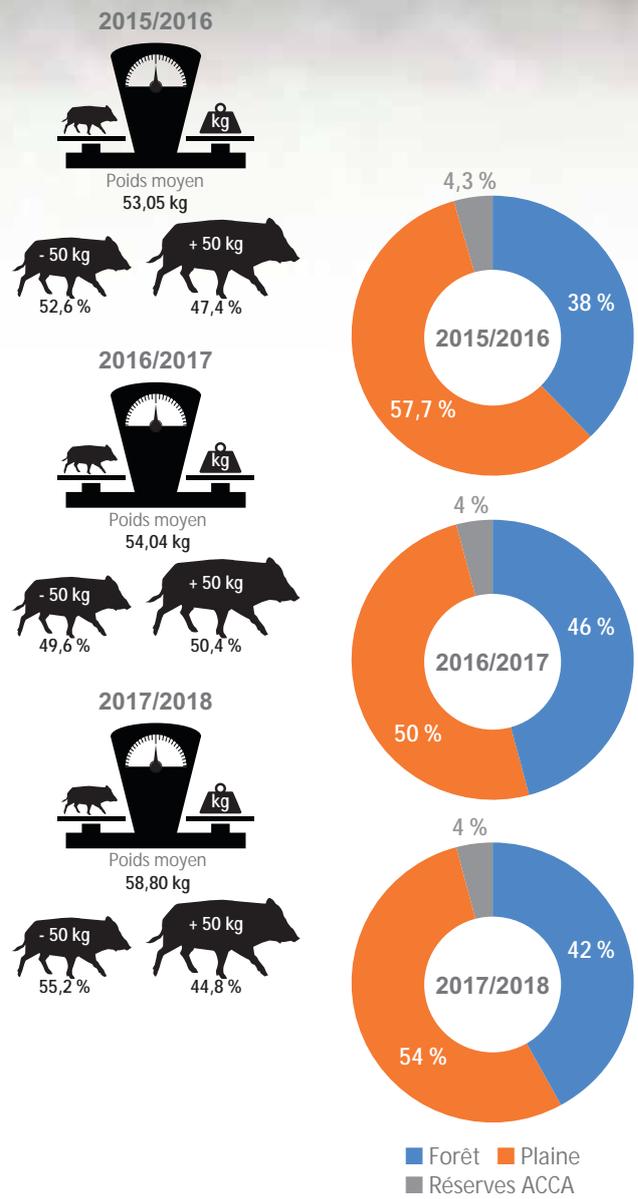


Le nombre moyen de sangliers observés par battue est passé d'environ 6 animaux dans les années 2000 à 9 en 2017. Les prélèvements réalisés cette dernière saison ont atteint 3 084 animaux à la fin février. En accord avec l'autorité administrative et la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, et sur la demande de la profession agricole, la chasse a été prolongée durant le mois de mars 2018. 122 animaux ont été prélevés durant cette période, ce qui porte le prélèvement total à 3 206 sangliers.

Évolution du prélèvement sanglier



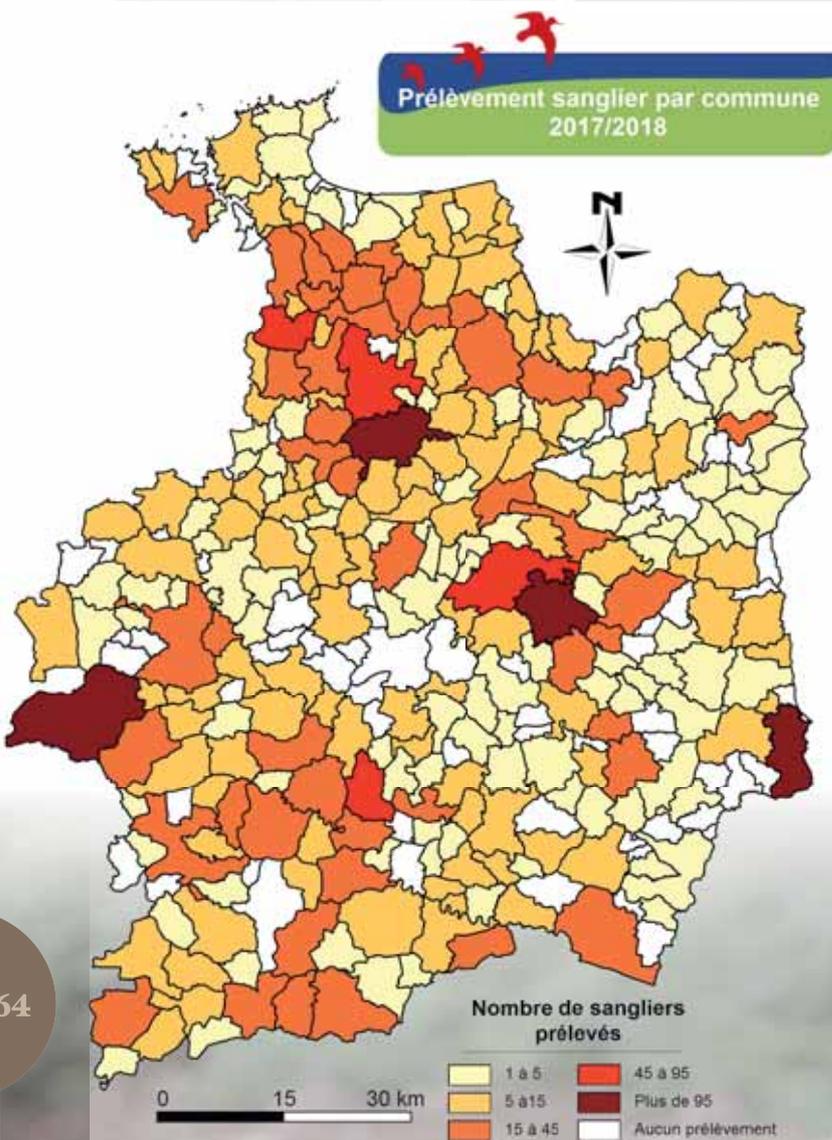
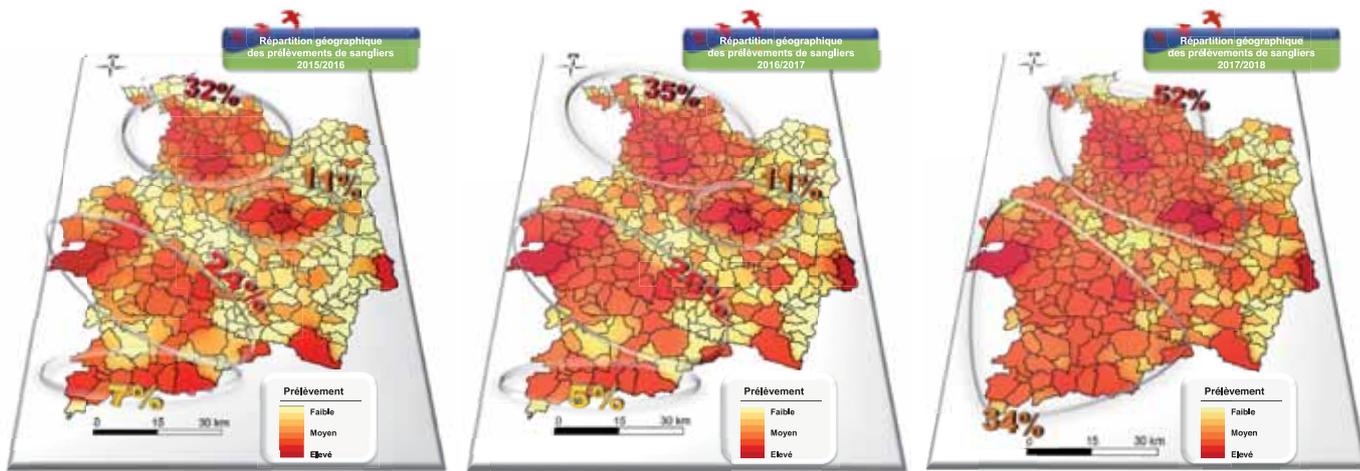
BILAN DES PRÉLÈVEMENTS



Évolution des prélèvements sangliers

		2012	2013	2014	2015	2016	Saison	2017/2018	
		2013	2014	2015	2016	2017		Mars 2018	Total prélèvement
Saint-Pierre-de-Plesguen	1A	188	186	198	313	403	536	+ 27	563
Villecarter - Roz-sur-Couesnon	1B	112	84	82	155	184	183	+ 5	188
Tremblay - Cogles	2A	27	15	31	44	62	94	+ 4	98
Fougères	2B	44	39	24	43	44	63	+ 6	69
Montauban-de-Bretagne	3A	37	26	40	64	82	133	+ 6	139
Paimpont	3B	337	178	320	233	432	366	+ 10	376
Chevré	4A	140	78	114	116	142	188	0	188
Rennes - Liffré - Haute-Sève	4B	104	62	80	85	113	174	+ 4	178
Le Vendelais	4C	74	48	43	65	77	105	+ 6	111
La Guerche-de-Bretagne - Le Pertre	5A	94	80	73	103	174	226	+ 3	229
Le Theil-de-Bretagne - Pouez	5B	66	62	81	73	107	144	+ 10	154
Teillay - Araize	5C	104	74	80	64	54	81	+ 1	82
Baulon - Maxent	6A	114	66	86	83	101	124	+ 5	129
Laillé - Saint-Malo-de-Phily	6B	92	106	127	133	128	181	+ 15	196
GIC de la Vallée de la Vilaine	6C	165	100	124	151	150	160	+ 9	169
Bourgouët - Tanouarn	7A	228	162	228	230	313	328	+ 11	339
Total des prélèvements		1926	1366	1731	1955	2 566	3 084	+ 122	3 206
Nombre de bracelets attribués		3119	2587	2726	3024	3 661		4 323	
Taux de prélèvements		61,75 %	52,80 %	63,49 %	64,64 %	70,09 %	71,33 %		74,16 %

RÉPARTITION DU SANGLIER



Stabiliser ou réduire les populations de sanglier

MISSION IMPOSSIBLE ?

La volonté partagée de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et du monde agricole de stabiliser, voire réduire les effectifs de sanglier, se heurte à plusieurs difficultés.

Le sanglier est un animal qui se défend bien. Il est capable de détecter, d'identifier et d'éviter le danger que représente la chasse. La vie en compagnie permet d'augmenter cette méfiance.

En début de battue, le manque de discrétion des chasseurs peut entraîner la fuite de la compagnie sans encombre.

Le refuge est souvent situé en zone fourrée, même si les animaux se sentent cernés, ils ne bougent pas tant que des chiens mordants ne les délogent pas.

Il arrive souvent qu'une partie de la compagnie reste sur place et attende la fin des hostilités pour quitter les lieux discrètement.

La traversée de la ligne de tir en un groupe compact offre une bonne sécurité individuelle. Une ou deux bêtes peuvent être tuées au passage et toutes les autres sont sauvées. Il est toujours plus difficile d'isoler et de viser un sanglier dans un groupe qu'un animal isolé. De plus, les sangliers sont capables de détecter les failles de la ligne de tir.

Évolution du plan de chasse sanglier



Le sanglier est très sensible au dérangement par la chasse. La distribution peut être alors très hétérogène. Certaines zones peuvent être vides d'animaux, alors que d'autres, peu dérangées, vont « empiler » des sangliers.

Quand les chasseurs disposent de grands territoires, il est plus facile d'agir que sur des territoires fragmentés où le sanglier passe de l'un à l'autre au gré des dérangements.

Les chasseurs, dont le territoire est riche en sanglier, admettent difficilement de partager les compagnies avec les voisins. La situation devient difficile quand un territoire s'organise pour attirer et maintenir les sangliers sur son fonds (engrillagement partiel ou agrainage intensif...).

Le sanglier est capable de développer des stratégies différentes en milieu ouvert. Il va privilégier les zones de refuge de petites surfaces, tranquilles car non accessibles à la chasse : talus boisés des infrastructures routières, proximité des habitations, friches industrielles, bordures de villes ; ces secteurs propices sont nombreux dans notre département.

Une compagnie peut se soustraire à la pression de chasse en se réfugiant en plaine, utilisant comme remise un linéaire de haies pas forcément dense, un fossé de remembrement ou une vaste parcelle avec un couvert hivernal de 30-40 centimètres de haut. En fait, des zones où les chasseurs ne pensent pas que des sangliers puissent s'y réunir !

Au fil de la saison de chasse, les stratégies de fuite ou de grande discrétion développées par le sanglier deviennent performantes. Les chasseurs peuvent avoir une fausse impression que la population diminue alors qu'il n'en n'est rien.



Les chasseurs n'adhèrent pas toujours à un objectif de stabilisation et surtout de réduction des populations. La peur de manquer d'animaux la saison suivante conduit des gestionnaires à trop orienter les tirs ou à réduire les prélèvements en fin de saison.

Pour les groupes de chasse en forêt, le maintien ou le recrutement des actionnaires nécessaires à l'équilibre financier du lot de chasse (location) est souvent corrélé à la bonne présence de sangliers.

Quand un tableau de chasse conséquent est déjà réalisé, l'enthousiasme des chasseurs diminue en fin de saison, un sentiment de satiété voit le jour... et puis il faut éviter de trop hypothéquer la saison à venir !



Que dire encore, des consignes de tir trop complexes qui ne facilitent pas la tâche. Certaines consignes de tir, mises en place par les responsables de territoire sont évidemment des freins. Procéder à l'identification des animaux qui passent la ligne est nécessaire, mais des critères trop complexes paralysent la volonté du tireur.

En situation d'abondance, il ne faut pas être trop exigeant, il ne faut pas également se retrancher derrière une certaine éthique cynégétique pour ne pas tirer, du moment que les règles de sécurité sont strictement respectées.

Toutes les périodes d'ouverture doivent être exploitées avec des modes et pratiques de chasse différentes en tenant compte des caractéristiques du territoire.

Il faut organiser des opérations conjointes entre voisins, sans laisser de secteurs refuges, même de petites surfaces.

Il vaut mieux laisser le temps aux sangliers de reprendre leurs habitudes, privilégier des journées de chasse efficaces plutôt que de nombreux buissons creux dérangeants.

Il ne faut pas s'interdire de tirer plusieurs animaux dans la même journée et ce dans toutes les catégories de poids et de sexe.

Mais la réussite des chasses est liée à la précision des tirs, à la capacité à ajuster rapidement un sanglier en mouvement et ce dans des conditions de sécurité maximales. Les armes doivent avoir été ciblées, les réglages d'optiques de tir contrôlés régulièrement et les chasseurs formés à des tirs précis et sécurisés.

Aux premiers signes de baisse de la population, il convient de ne pas s'affoler comme on le voit parfois. Le premier moteur de l'évolution d'une population sanglier reste la formidable reproduction, stimulée par des conditions alimentaires favorables. Il sera toujours possible, en cas de baisse prononcée de la population, de rattraper la situation.

La seule solution pour obtenir une stabilisation ou une réduction de la population sanglier, reste le tir. Il n'en demeure pas moins que la diminution des chasseurs, l'élévation de la moyenne d'âge et l'agrandissement démesuré de certaines parcelles agricoles (maïs) sont de nature à compliquer la tâche.

Le chevreuil

(*Capreolus capreolus*)



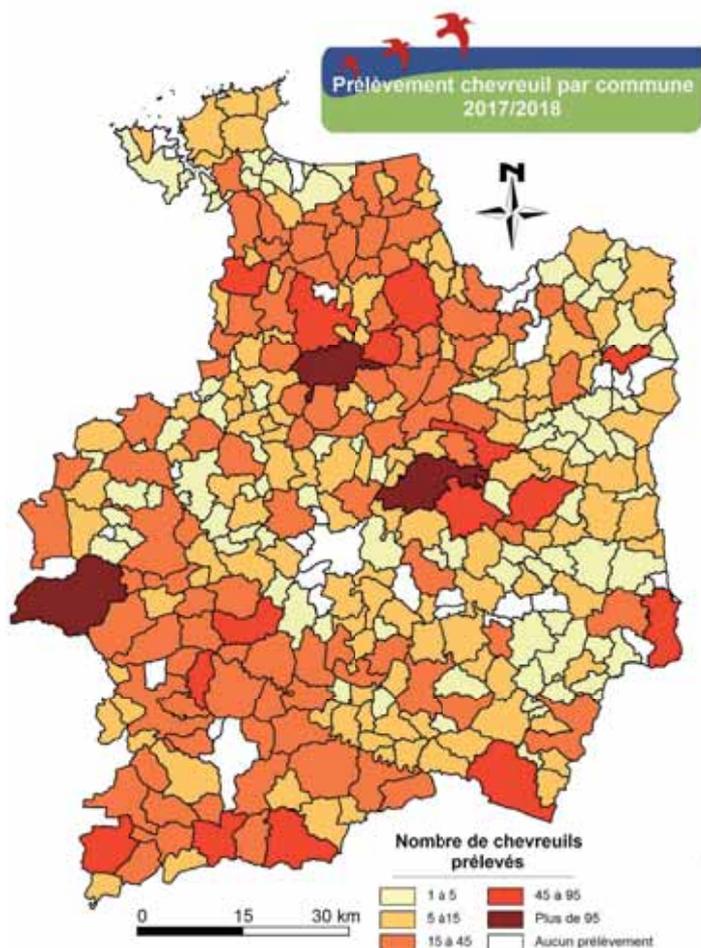
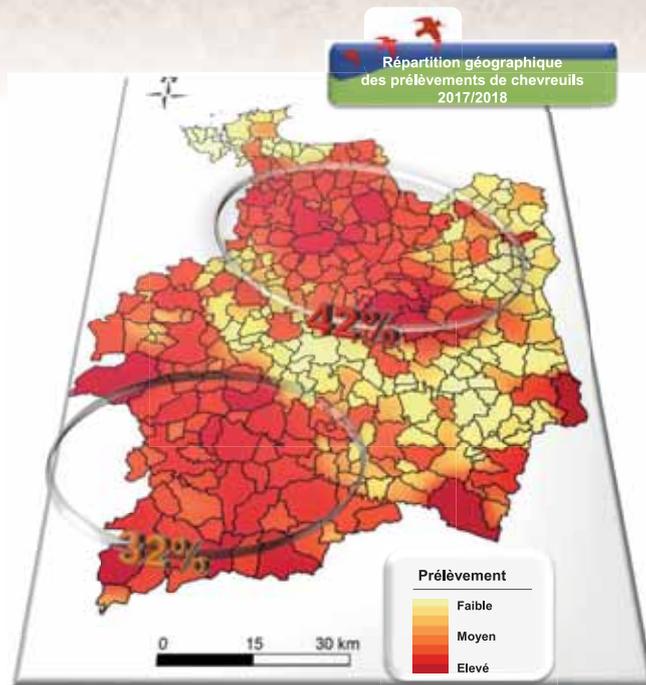
COMPORTEMENT

Le chevreuil est un animal casanier. L'adulte mâle ou femelle utilise un domaine vital annuel d'une cinquantaine d'hectares en forêt.

La cellule familiale constitue le noyau de base de l'organisation sociale. Elle comprend la chevrette et ses deux faons de l'année.

Le comportement territorial du brocard est de type saisonnier.

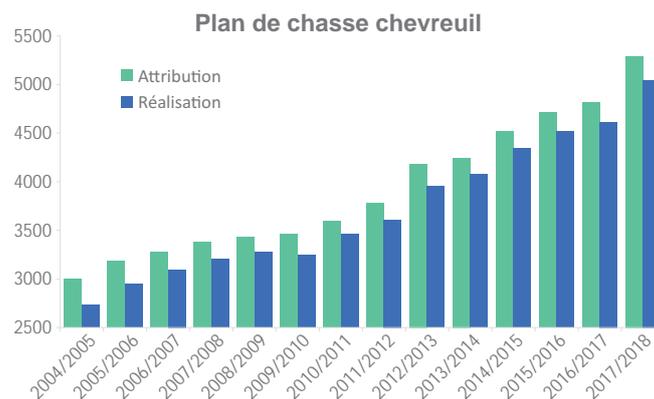
Le territoire est délimité durant le printemps et le début d'été à l'aide de signaux à la fois visuels et olfactifs (frottis et grattis). La conséquence de cette forte territorialité est l'émigration des jeunes mâles ; ainsi, une sélection des reproducteurs et un brassage génétique sont assurés.



Le chevreuil, que l'on considérait comme strictement forestier dans les années 1970, a prouvé qu'il était capable de coloniser les milieux ouverts, allant du bocage à la plaine céréalière.

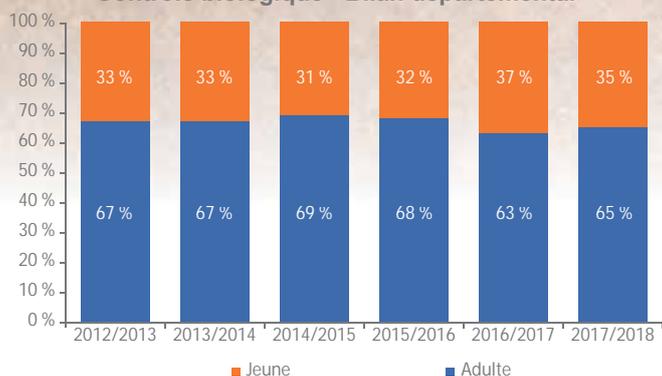
La caractéristique du chevreuil vivant en milieu ouvert est la constitution de groupes de tailles importantes pouvant atteindre plusieurs dizaines d'animaux.

Ce grégarisme permet d'utiliser au mieux les ressources alimentaires et est également un excellent moyen de défense. En plaine, les domaines vitaux peuvent atteindre plusieurs centaines d'hectares.

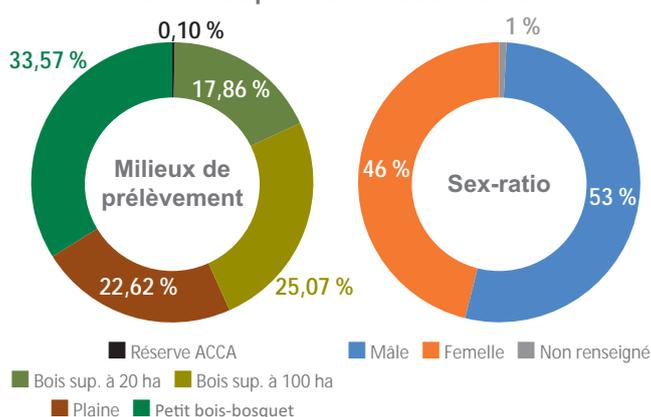


	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
Nombre de chevreuils demandés	5273		5553		5911		6409		6127		6174	
Attribution	4137	78,40 %	4112	75,80 %	4510	76,20 %	4685	77,40 %	4801	77,20 %	5279	85,50 %
Réalisation	3913	94,50 %	4048	96,10 %	4341	96,20 %	4487	95,70 %	4571	95,20 %	5027	95,22 %
Chevreuil non réalisé	158	3,80 %	141	3,30 %	100	2,20 %	137	2,90 %	89	1,85 %	112	2,12 %
Carte T non rendue	66	1,50 %	23	0,50 %	69	1,50 %	61	1,30 %	141	2,93 %	153	2,89 %
Patte analysée	3790	96,80 %	3906	96,40 %	4174	96,10 %	4329	96,40 %	3536	73,60 %	4564	91,00 %
Patte inexploitable	127	3,30 %	115	2,90 %	30	0,70 %	72	1,60 %	35	0,98 %	27	0,53 %
Patte non récoltée	123	3,20 %	142	3,60 %	167	3,80 %	158	3,50 %	1035	21,50 %	450	8,97 %

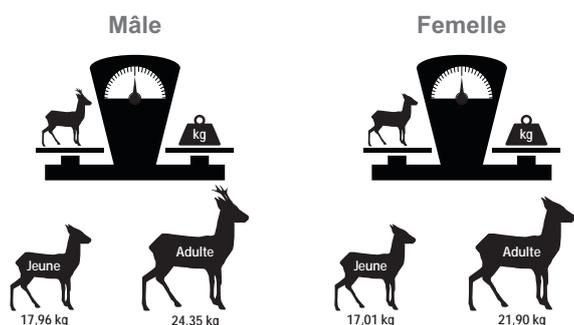
Contrôle biologique - Bilan départemental



Bilan des prélèvements 2017/2018



Poids moyen en kg (contrôle biologique)

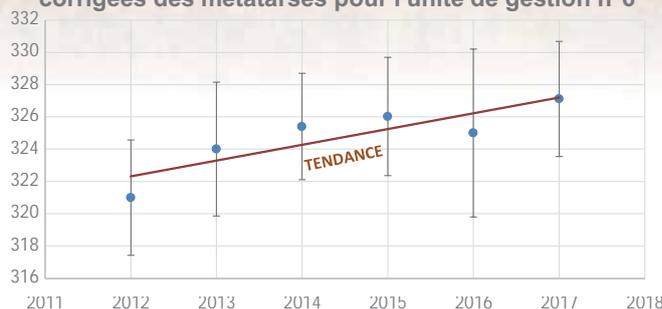


Les résultats des mesures de la largeur de la patte arrière des chevillards pour l'unité de gestion n°6 « Le Coglais » démontrent que la longueur des pattes arrière (LPA) est en augmentation, ce qui signifie que les conditions physiques de chevreuils s'améliorent pour cette unité de gestion.

La population chevreuil de cette unité se porte bien. Les jeunes chevreuils sont en bonne condition physique, ce qui laisse supposer que les conditions de milieu sont en adéquation avec la population (ressources alimentaires suffisantes,...).

La capacité d'accueil maximale n'est peut-être pas encore atteinte ?

Évolution annuelle de la moyenne des longueurs corrigées des métatarses pour l'unité de gestion n°6



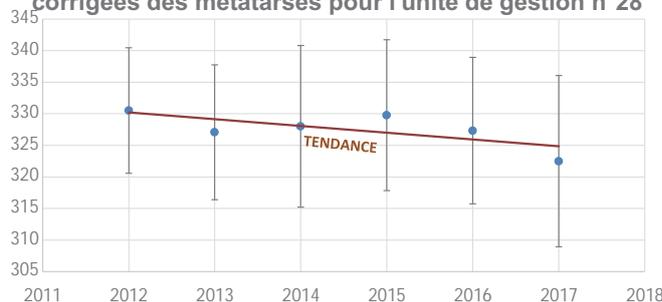
Par contre, pour l'unité de gestion n°28 « Bain-de-Bretagne », la longueur des pattes arrière moyenne corrigée est en baisse, ce qui signifie que les conditions physiques des jeunes chevreuils ne sont pas optimum. Les ressources alimentaires sur cette unité de gestion ne permettent plus une croissance suffisante des jeunes chevreuils.



La capacité d'accueil sur ce secteur est peut-être dépassée ?

Il conviendra de confirmer cette tendance encore statistiquement non significative (mais proche) avec une année ou deux supplémentaires d'analyses.

Évolution annuelle de la moyenne des longueurs corrigées des métatarses pour l'unité de gestion n°28



Le cerf élaphe (*Cervus elaphus*)



Comportement

Le cerf est un animal sociable, à société de type matriarcal. Le trio, composé de la biche et de ses jeunes de première et deuxième années de vie, constitue la base de cette organisation.

Il se forme, au gré des saisons, des associations plus ou moins importantes. L'importance de la harde est liée à des particularités de l'habitat, notamment la disponibilité en nourriture et la tranquillité.

Il se forme des groupes de femelles et de jeunes animaux de moins de deux ans (mâle et femelle) et des groupes de mâles de deux et plus. Les vieux cerfs vivent généralement isolés.

Les mâles et les femelles adultes vivent donc séparés pendant la majeure partie de l'année.

Le mâle sélectionne le territoire qu'il occupe d'après l'abri et la tranquillité qu'il y trouve, la femelle d'après la qualité de nourriture qu'elle y trouve.

Au moment du rut (brame en septembre-octobre), le comportement est nettement modifié. Les cerfs montrent une grande excitation et se déplacent beaucoup. Chez les mâles de plus de quatre ans, de petits combats opposent les individus de même harde, ainsi une hiérarchie se définit.

Les cerfs plus âgés apparaissent en début septembre, leur supériorité est nette et ils s'approprient les hardes de biches sans grand combat.

Les cerfs plus jeunes prennent le relais en fin de brame (octobre) quand les tenants de la place manifestent des signes de fatigue.



DÉTAIL PAR SECTEUR

Bilan des comptages nocturnes cerf élaphe

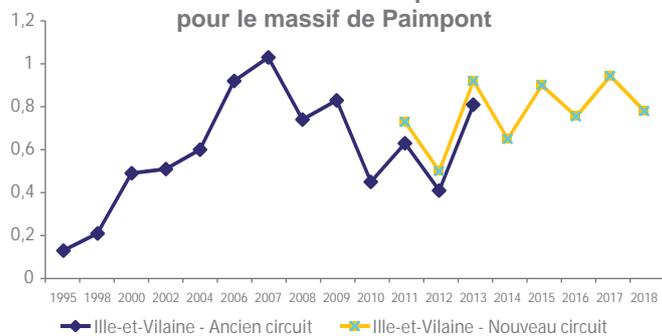
Secteur	Parcours (km)	8 mars 2018				9 mars 2018				15 mars 2018				16 mars 2018			
		M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX	M	F+J	NI	TOTAUX
Telhouet Comper	17,85	3	9	5	17	1	10	16	27	3	2	13	18	1	12		13
Ville Danet	18,86	2	9		11	3	11		14	4	3		7	3	2	4	9
Haute Forêt	26,31	1	1	2	4				0	1		1	2	2	2		4
Le Cannée	22,38	2	20	30	52		13	28	41		17		17	2	10	4	16
La Domaniale	21,36	2		2	4				0		6	3	9	2	3	3	8
Saint-Péran	22,69	3	30		33	4	8	12	34	11	19		30	2	3	3	8
Beuvaïs	13,69	2			2				0	1	4		5		1		1
Trédéal Plélan-le-Grand	28,53	2	27	33	62	2	31	38	71	3	29	35	67		2	39	41
Iffendic	35,58	2		11	13	4			4	5		1	6				0
TOTAUX	207,25	19	96	83	198	14	73	94	181	28	80	53	161	15	50	50	115

Détail des observations par secteur et par sortie.

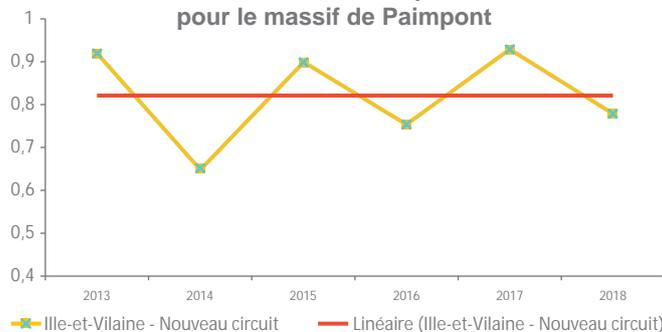
Suivi de la population



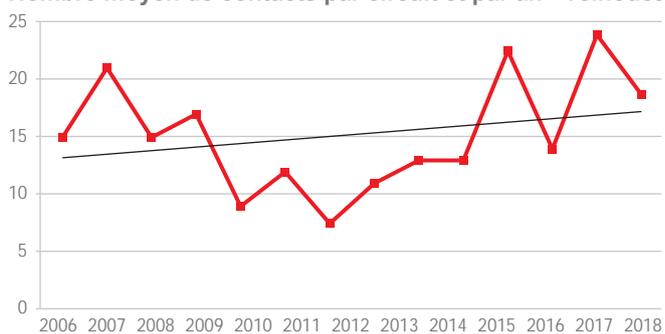
Évolution de l'indice kilométrique d'abondance pour le massif de Paimpont



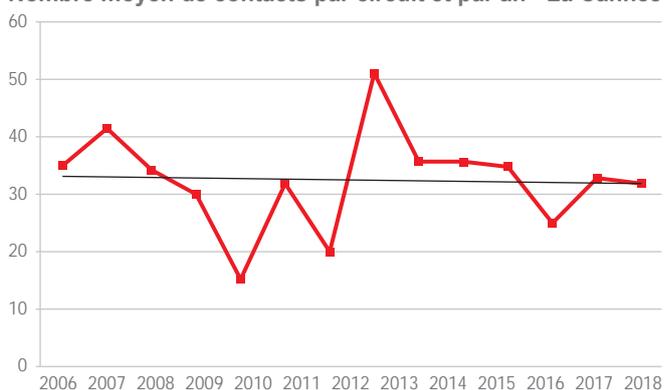
Évolution de l'indice kilométrique d'abondance pour le massif de Paimpont



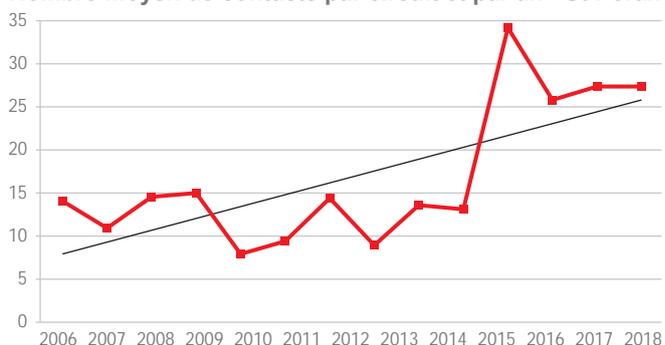
Nombre moyen de contacts par circuit et par an - Telhouet



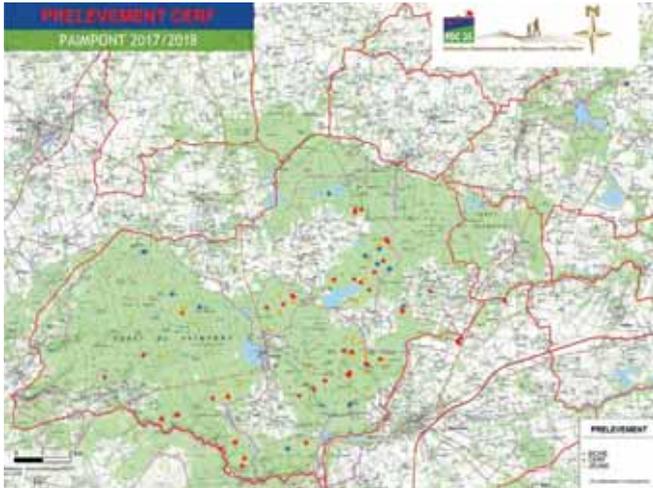
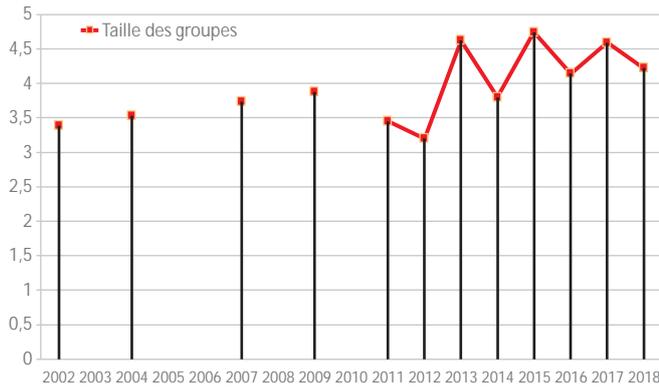
Nombre moyen de contacts par circuit et par an - La Cannée



Nombre moyen de contacts par circuit et par an - St-Péran



Évolution de la taille des groupes observés



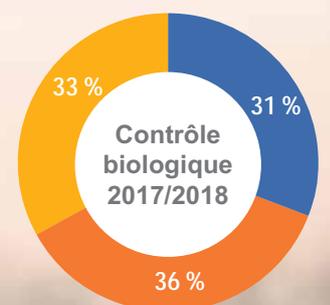
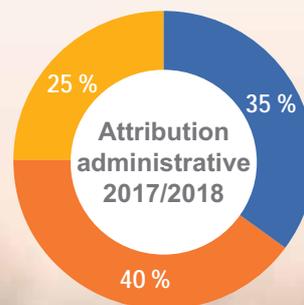
Suivi de plan de chasse

Attributions

Mâle	Femelle	Jeune	Total
45	52	33	130

Réalisations

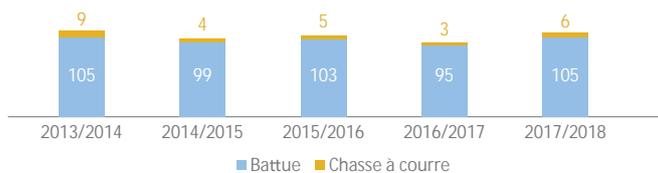
Mâle	Femelle	Jeune	Total
34	40	37	111



■ Mâle ■ Femelle ■ Jeune

	Mâle Daguet	Mâle - de 10 cors	Mâle indifférencié	Femelle	Jeune	Total
Attribution	13	21	11	52	33	130
Réalisation	10	16	8	48	29	111
Non prélevé	3	5	3	4	4	19

Réalisations plan de chasse 2017/2018



	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Chasse à courre	9	4	5	3	6
Battue	105	99	103	95	105
%	8,57	4,04	4,85	3,06	5,71



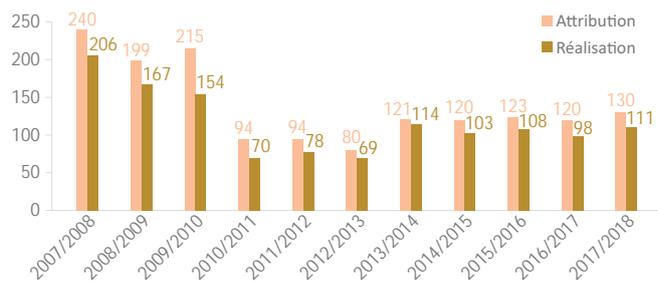
Plan de chasse 2017/2018
Distribution des prélèvements/âge/sexe



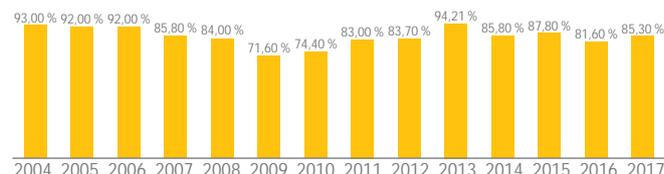
Sexe/Age	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et +
Mâle	17	19	3	5	1	0	0	1	1
Femelle	20	5	10	13	5	1	1	1	2



Évolution du plan de chasse cerf



Taux de réalisation du plan de chasse cerf



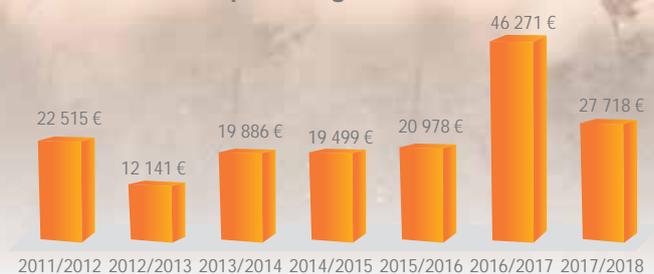
Évolution des surfaces détruites par le cerf pour les grandes cultures en hectare (maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Évolution des volumes détruits par le cerf pour les grandes cultures en quintal (maïs, céréales, protéagineux, oléagineux)



Montant des indemnités relatif aux dégâts de cerf pour les grandes cultures





- Régulation du renard par le tir de nuit

Prédateurs

La régulation du renard par le tir de nuit

(GIC de Montmuran)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Ille-et-Vilaine
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Résumé synthétique des résultats de l'opération de régulation expérimentale sur le GIC de Montmuran

2017
(de janvier au 6 juin 2017)

Nombre de renards vus	273
Nombre de renards tirés	86
Nombre de renards prélevés	40
Nombre d'heures	268
Nombre de kilomètres	1 059
Nombre de sorties	17

Résultats cumulés 2015 à juin 2017

Nombre de renards vus	1695
Nombre de renards tirés	632
Nombre de renards prélevés	333
Nombre d'heures	442
Nombre de kilomètres	5 278
Nombre de sorties	81



Bilan du déroulement des opérations

NOMBRE DE SORTIES ET KILOMÈTRES PARCOURUS

Les informations de ce rapport s'étendent sur la période de mars 2015 à juin 2017.

5 278 km ont été parcourus et 81 sorties pratiquées.

Nombre de sorties par année :

2015 : 35

2016 : 29

2017 : 17 (6 mois, juin 2017)

Le nombre de sorties par mois est quasi similaire sur les trois années.

Pour chaque sortie, nous avons noté le nombre de kilomètres parcourus, nous permettant ainsi de comparer l'effort d'observation et de réussite sur l'ensemble de la saison. Il est important de pouvoir cerner les moments les plus propices et le minimum à parcourir pour obtenir un résultat satisfaisant.

Nombre de kilomètres parcourus par année

Année	2015	2016	2017 (juin)
Kilomètres parcourus	2 175	2 044	1 059

Nous avons parcouru un total de 5 278 kilomètres pour l'ensemble des années.

Les sorties diffèrent selon le nombre de contacts et les mois où la présence de renard est la plus observée, ce qui influent sur le temps passé et le nombre de kilomètres.

TEMPS PASSÉ POUR L'OPÉRATION

Nous avons consacré 442 heures en sorties de régulation pour cette période de deux années et demie. Le temps passé est à peu près le même tous les ans.

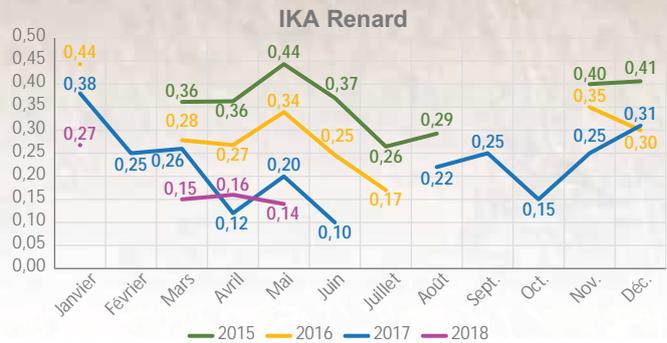
Ce temps ne comprend pas l'arrivée au point d'accueil de chaque personne, la préparation du véhicule et des armes, ainsi que le rangement du matériel et le retour au domicile.

Le nombre d'heures par sortie est différent suivant les mois et la météo. Le temps passé varie de 4,7 heures pour l'année en cours à 5,7 heures pour l'année 2015 et 5,4 en 2016.



NOMBRE DE RENARDS OBSERVÉS

Sur l'ensemble de la période et des sorties, 1 692 observations de renard ont été notées. Certains sujets ont vraisemblablement été observés plusieurs fois lors de différentes sorties.



L'illustration ci-dessus indique les I.K.A (Indice Kilométrique d'Abondance) renards sur les trois années de l'opération.

L'indice kilométrique d'abondance est une méthode de comptage validée par les services de l'ONCFS, qui permet de suivre l'évolution d'une population mais ne permet pas de connaître son effectif ni sa densité. Elle nous indique seulement si la population est stable, augmente ou baisse.

Les courbes du graphique sont très intéressantes. La tendance des observations est à la baisse. Il faut remarquer que pour chaque reprise d'opération, le nombre d'observations se retrouve à un niveau élevé. La recolonisation par l'espèce renard en est l'explication.

Les courbes suivent la même évolution, elle baisse sur les trois années avec un pic d'observation au mois de mai, lié aux naissances.

En moyenne sur les deux années et demie, près de quatre renards sont observés par heure éclairée.

La différence du temps passé pour l'année 2017 est volontaire au vu des années précédentes. Nous essayons d'optimiser ce temps et nous fixons une heure de retour pour ne pas avoir un retour trop tardif.

Le rapport de l'ONCFS sur la dynamique de population des renards démontrant un fort potentiel de colonisation nous incite à plus cibler ces périodes de renfort de populations de renards.

(Méthode de suivi des populations de renard - ONCFS, S. Ruette).

	2015	2016	2017
Temps consacré	200	162	80
Durée moyenne d'une sortie en heure	5,7	5,4	4,7

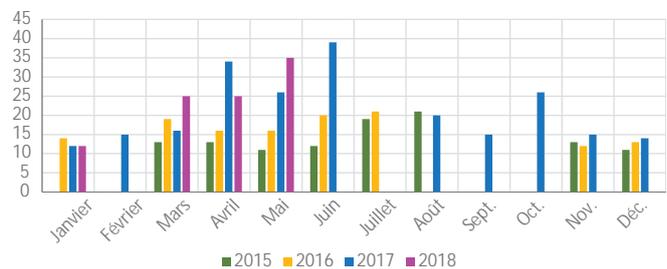
Le tableau ci-dessous indique le temps passé par mois sur les trois années. À noter que seuls les mois d'avril, mai, juin ont été réalisés sur les trois années.

2015/2016/2017	
mars	58 h 54
avril	58 h 57
mai	88 h 32
2015/2016	
juin	50 h 06
juillet	36 h 20
août	
septembre	
octobre	
novembre	33 h 45
décembre	43 h 17
2016/2017	
janvier	40 h 05

Le mois de mai est de loin le plus pratiqué (plusieurs fois deux sorties par semaine), car correspondant aux naissances et donc à plus d'observations.

Les mois de novembre, décembre et janvier ont été beaucoup pratiqués car un nombre plus important de renards y sont vus (recolonisation).

Temps écoulé entre chaque renard observé



Ce graphique nous indique le temps d'observation entre chaque renard. Plus les barres sont élevées et plus le temps entre chaque contact est important. Pour les données 2015 et 2016 il fallait maximum 20 minutes pour faire une observation. Pour les mois d'avril, mai et juin 2017 le temps d'observation dépasse les 25 minutes et varie entre 34 et 39 minutes pour les mois d'avril et juin 2017.

Ce graphique ainsi que les IKA renards vus précédemment vont dans le même sens, il faut plus de temps et de kilomètres pour faire une observation.

LES ESPÈCES OBSERVÉES

Dès le premier rapport, la fiche de saisie des données a été détaillée. Cette dernière est toujours utilisée, elle permet aussi d'indiquer la présence et l'absence de certaines espèces.

Pour chaque sortie, il a été noté l'ensemble des espèces observées aux phares longue portée. Aussi, pour l'ensemble des sorties, nous avons comptabilisé :

- 5 494 observations de lièvres
- 2 760 observations de chevreuils,
- 1 254 observations de lapins,
- 43 observations de blaireaux
- 70 observations de sangliers
- 263 observations de chats
- 200 observations de chouettes dont 13 chevêches
- 102 observations de bécasses
- 17 observations de fouines
- 4 observations de martres
- 1 putois
- 3 chiens



Seuls les chats situés à plus de 100 mètres des habitations ont été portés sur la fiche de saisie.

Pour l'espèce lièvre, nous avons mis les résultats sous forme d'IKA, méthode pratiquée par nos services pour suivre l'évolution des populations des lagomorphes. Les comptages se font toujours à la même période pour pouvoir comparer les données ; ils sont pratiqués en janvier et février.

Pour ce rapport, nos données enregistrées permettent de suivre l'évolution des lièvres. La méthode est moins précise qu'un comptage fait pour la gestion de l'espèce car les données sont prises sur toute l'année et à des heures différentes.



Le lièvre est une espèce sensible à la prédation. Le G.I.C de Montmuran n'a pas la réputation d'être un secteur où les populations de lièvre sont importantes (cf. annexe). L'évolution de l'IKA lièvre lors des opérations de régulation sur les trois années est en augmentation. Les comptages par commune opérés en hiver 2017 sont très bons, plusieurs communes ont passé un indice supérieur à 3 lièvres par kilomètre éclairé.

La diminution des populations de renards n'est pas la seule cause de cette évolution, mais elle est fortement liée.



	2015 8 mois	2016 8 mois	2017 6 mois
IKA Lièvre	0,96	0,99	1,31
Nombre de lièvres	2 096	2 035	1 363
Kilomètres	2 175	2 044	1 059

Bilan des prélèvements opérés

En préambule, il est nécessaire de préciser que cette méthode de régulation vise à rechercher un affaiblissement de la dynamique des populations de renard sur un secteur défini et dans le cadre d'une opération technique de suivi s'engageant sur le long terme (3 à 5 ans).



NOMBRE DE RENARDS PRÉLEVÉS

Au total sur la période considérée, 333 renards ont été prélevés sur la zone d'étude. Cela représente 19,68 % des observations de renard, soit 5 observations pour 1 prélèvement.

- **2015** : 62 mâles 24 jeunes
 50 femelles 12 non identifiés
- **2016** : 53 mâles 27 jeunes
 60 femelles 5 non identifiés
- **2017** : 19 mâles 5 jeunes
 16 femelles 0 non identifié

Sur les trois années, 134 mâles, 126 femelles, 56 jeunes et 17 non identifiés.

Sur le total des prélèvements, la répartition des différentes classes d'âges est identique pour les adultes (mâles et femelles). Des différences sont observées suivant les mois, ce que l'on avait signalé dans le premier rapport, mais sur une période d'un an cela s'équilibre.

À noter le faible nombre de jeunes prélevés au printemps 2017 par rapport aux deux années précédentes. Le nombre de portées observées en mai dernier nous a paru plus faible.

Bilan renards tués :

- 2015** ☞ 151
- 2016** ☞ 142
- 2017** ☞ 40 (de janvier à juin)
- Total** ☞ 333

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS SUR UNE PÉRIODE IDENTIQUE

	2015	2016	2017	2015/2016			2016/2017		
				Tendance	Ecart	Variation	Tendance	Ecart	Variation
Renards vus	811	611	273						
Renards tirés	260	286	86						
Renards tués	151	142	40						
Renards vus et tirés	32 %	47 %	32 %	▲	15	32 %	▼	- 15	- 32 %
Renards tirés et tués	58 %	50 %	47 %	▼	- 8	- 16 %	▼	- 3	- 6 %
Renards vus et tués	19 %	23 %	15 %	▲	4	17 %	▼	- 8	- 34 %
Renardeaux tués	24	27	5	▲	3	11 %	▼	- 22	- 81 %
%	16 %	19 %	13 %		3	16 %		- 6	- 31 %
Renards femelles tuées	60	50	16	▼	- 10	- 20 %	▼	- 34	- 68 %
%	40 %	35 %	40 %		- 5	- 14 %		5	14 %
Renards mâles tués	62	53	19	▼	- 9	- 17 %	▼	- 34	- 64 %
%	41 %	37 %	47 %		- 4	- 11 %		10	27 %
Renards non id. tués	5	12	0	▲	7	58 %	▼	- 12	- 100 %
%	3 %	8 %	0 %		5	62,50 %		- 8	- 100 %
Kilomètres parcourus	2 175	2 044	1 059	▼	- 131	- 6 %	▼	- 985	- 48 %
Sorties effectuées	35	29	17	▼	- 6	- 21 %	▼	- 12	- 41 %
Km moyen/sortie	62	71	62	▲	9	13 %	▼	- 9	- 13 %
Heures totalisées	200	162	80	▼	- 38	- 23 %	▼	- 82	- 50 %
Heure moy./sortie	5 h 40	5 h 40	4 h 40	■	0	0	▼	- 1	- 18 %

Ce tableau nous indique les tendances d'évolution sur plusieurs marqueurs pris lors de nos opérations.

L'évolution des observations, du temps et de la réussite est en baisse (baisse de tous les marqueurs pendant le suivi des deux années et demie).

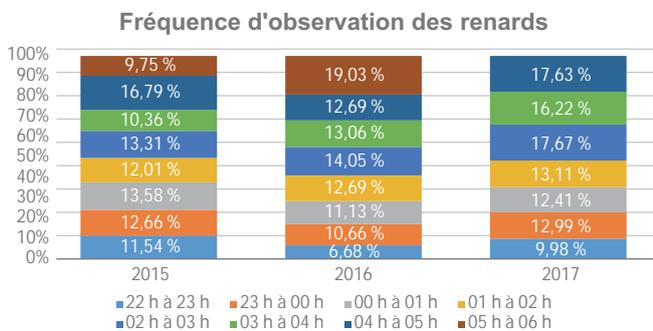
TAUX DE RÉUSSITE AUX TIRS

La réussite au tir se définit par le ratio renards tirés/renards tués ⇒ 607/333, soit un taux de réussite de 54,85 % L'adaptation au tir de nuit s'est faite d'autant plus rapidement que le matériel de visé choisi s'est montré adéquat et performant.

Le taux de réussite varie entre les trois périodes. L'efficacité pour les années 2015 et 2016 se trouve entre 55,7 % et 56,8 % et celle de 2017 est de 46,5 %, près de 10 % de réussite de moins mais sur seulement 86 tirs. Une bonne série de tir permettrait d'être dans les mêmes pourcentages de réussite.

Il faut noter que les renards s'adaptent à notre méthode et des renards déjà observés ou tirés sont plus difficiles voire impossible à tirer.

ÉVOLUTION DES OBSERVATIONS AU COURS DE L'OPÉRATION



Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage de renards observés par année et par tranche horaire. Quelques différences, pour l'année 2017 les sorties se sont arrêtées avant 5 heures.



Pourcentage de renards vus en moyenne



La courbe ci-dessus représente le pourcentage de renards vus en moyenne sur les trois saisons par tranche horaire.

Sur cette courbe, le bleu correspondant au début et à la fin de chaque opération; suivant le mois certaines heures ne sont pas réalisées.



Le créneau horaire [4 heures - 6 heures] a un réel intérêt, même si peu utilisé, car le pourcentage de renards vus est élevé.

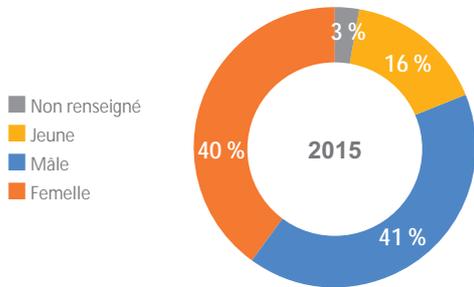
La comparaison sur trois ans (courbe rouge) s'effectue sur le créneau horaire [23 heures 30 minutes - 3 heures 30 minutes] (sauf arrêts prématurés pour cause de brouillard). Ce créneau représente 65 % des renards observés, avec peu de variation par heure. Pour rester efficace et optimiser le temps de sortie pour cinq personnes, il est nécessaire de sortir sur ce créneau horaire.

Les tranches horaires ont sensiblement le même pourcentage d'observation, il varie entre 12 % et 13 % avec une pointe à 15,01 % entre 2 heures et 3 heures.

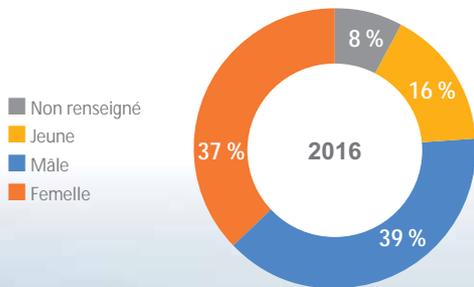
AGE/RATIO ET SEX-RATIO DANS LES PRÉLÈVEMENTS

☞ **2015** : pour l'année 2015, le prélèvement est de 62 mâles pour 60 femelles, le sex ratio proche de 1/1. Les non identifiés pour l'année 2015 sont au nombre de 5, sachant qu'ils ont été comptabilisés qu'à partir du mois de novembre 2015.

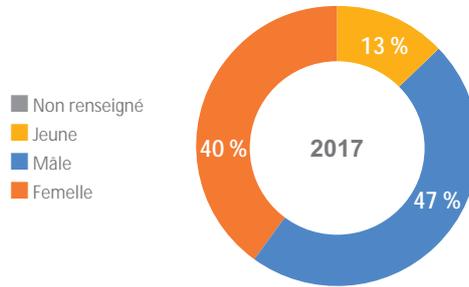
Le taux des jeunes représente 16 % des prélèvements.



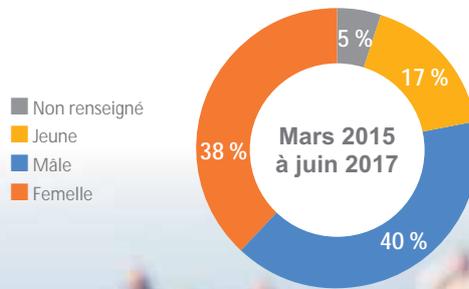
☞ **2016** : pour l'année 2016 le pourcentage des différentes classes est quasi-identique à l'année 2015.



☞ **2017** : pour les six mois exercés, petit écart de 7 % de plus en faveur des mâles prélevés par rapport aux femelles. À noter que tous les renards considérés touchés ont été récupérés lors de cette période.

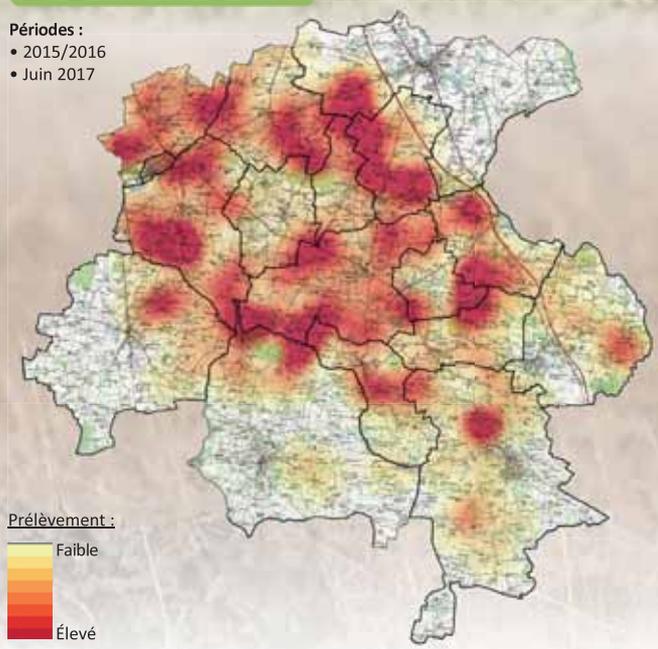


☞ **Bilan des trois années** : l'âge ratio des renards sur les trois années est très proche pour les adultes, avec une différence de 2 % en faveur des mâles. À noter la faible baisse de prélèvements de jeunes tués en 2017 due à la baisse des portées observées au printemps dernier.



Répartition géographique des prélèvements des renards

Périodes :
 • 2015/2016
 • Juin 2017

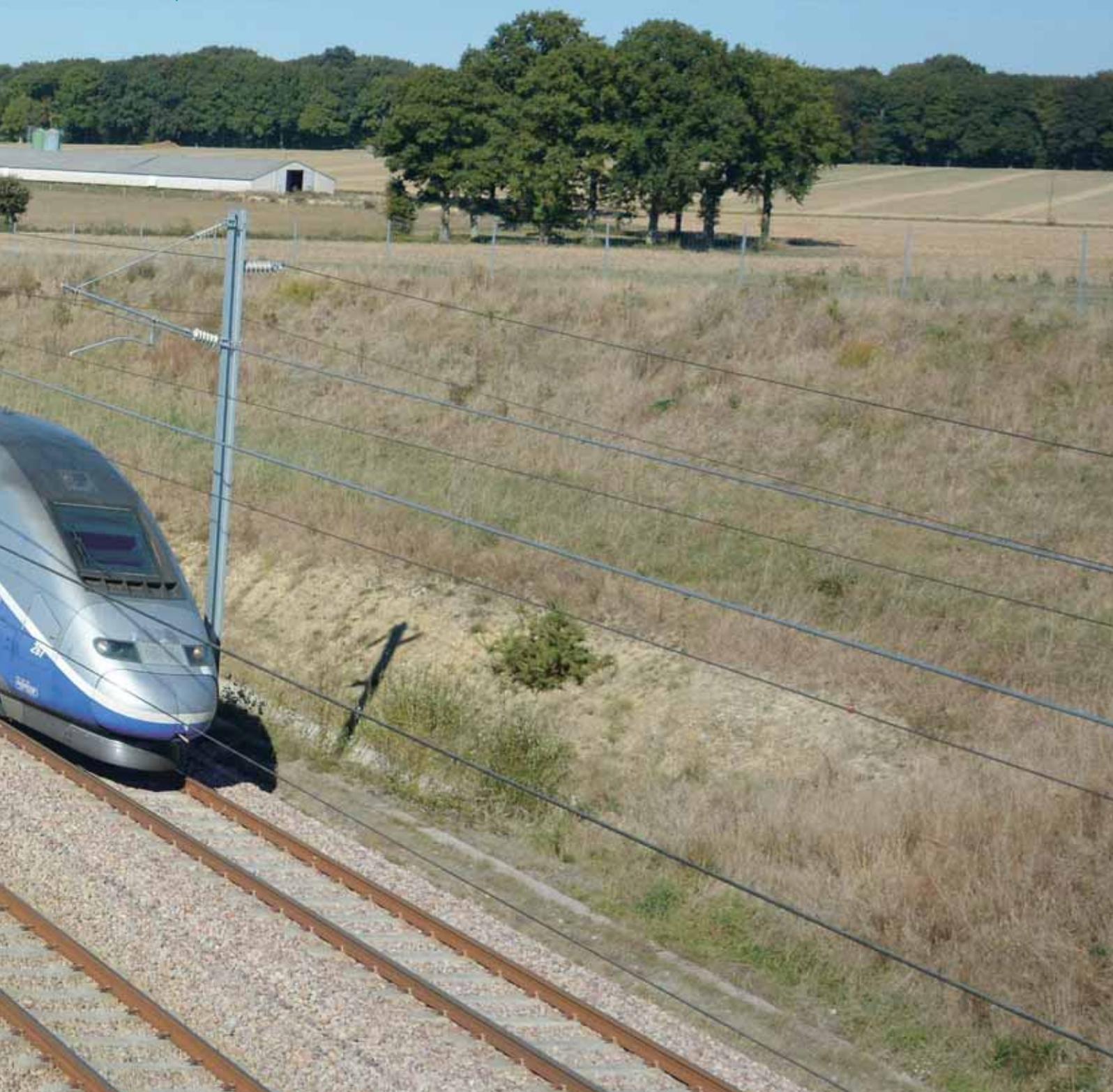


Commune	Nombre de renards tués
La Chapelle-Chaussée	59
Langouët	14
Saint-Gondran	11
Saint-Symphorien	22
Saint-Brieuc-des-Iffs	30
Les Iffs	10
Cardroc	13
Miniac-sous-Bécherel	48
Longaulnay	25
La Baussaine	27
Tinténiac	12
Vignoc	12
Gévezé	24
Langan	13
Romillé	16
Irodouer	13

Les milieux



- Aménagement du territoire et faune sauvage
- Prix du Génie écologique 2018



Bilan de fonctionnalité des ouvrages de rétablissement de continuité écologique

Les passages faune sauvage de la ligne LGV sous surveillance

LE BILAN ENVIRONNEMENTAL

ERE, en tant que maître d'ouvrage de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire entre Le Mans et Rennes, est soumise à la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 codifiée et à la circulaire du 15 décembre 1992 qui étend au domaine de l'environnement l'obligation d'un bilan a posteriori.

À ce titre, ERE doit effectuer :

- un bilan environnemental intermédiaire, réalisé dans l'année qui suit la mise en service de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, soit au plus tard fin 2018 ;
- un bilan environnemental final entre 3 et 5 ans à compter de la mise en exploitation commerciale de la ligne à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire, soit au plus tard fin 2022.

Ces bilans environnementaux doivent être réalisés à partir :

- des engagements pris par SNCF Réseau (RFF) et l'État en matière de protection de l'environnement ;
- des prescriptions issues de l'arrêté de police des eaux, de l'arrêté de défrichement, de l'arrêté de dérogation CNPN ;
- de l'état initial de l'environnement avant réalisation du projet ;
- des suivis environnementaux mis en place après la mise en service.

Cinq grands objectifs, définis dans le guide méthodologique du SETRA « Suivis et bilans environnementaux », orientent la mise en œuvre du bilan environnemental :

- vérifier la réalisation effective des engagements pris par l'État en faveur de l'environnement ;
- évaluer les effets positifs et négatifs de l'ouvrage sur l'environnement, et constater l'efficacité des moyens mis en œuvre ;
- adapter éventuellement les dispositifs afin de résorber les impacts sur l'environnement non maîtrisés ;
- améliorer nos connaissances des impacts des infrastructures sur l'environnement ;
- contribuer à une politique de transparence.

Ces dispositions permettent non seulement de mieux connaître les effets d'une infrastructure et de ses équipements sur le milieu, mais contribuent aussi à une meilleure information du public par une présentation de ces réflexions lors des comités de suivi.

LE SUIVI DES PASSAGES POUR LA GRANDE FAUNE

Au titre du bilan environnemental, ERE a confié aux Fédérations Départementales des Chasseurs des trois départements concernés (Ille-et-Vilaine, Mayenne et Sarthe) le suivi de plusieurs ouvrages aménagés pour la Grande faune, en vue de mettre en évidence leur efficacité, ou la nécessité d'apporter des améliorations à ces ouvrages pour satisfaire aux objectifs fixés dans le dossier des Engagements de l'État (janvier 2009), à savoir :

- localisation des ouvrages sur les axes de déplacements suivis par les grands mammifères, à l'occasion de leurs déplacements quotidiens comme saisonniers ;
- aménagements les plus courts et les plus larges possibles, intégrés dans le milieu naturel où ils s'inscrivent (avec aménagements spécifiques de guidage).

Leurs caractéristiques techniques doivent être conformes aux préconisations du SETRA, et définies en concertation avec les DIREN (aujourd'hui DREAL), DDTM, l'ONCFS, les fédérations des chasseurs et les experts naturalistes locaux.



LES OUVRAGES RETENUS POUR LE SUIVI

Le suivi de 10 ouvrages a été retenu pour l'ensemble du linéaire, parmi les ouvrages représentatifs du projet, et en particulier faisant l'objet d'un engagement de l'État. La répartition par département est la suivante :

• 3 en Ille-et-Vilaine :

- ✓ PRA 1708 Noyal-sur-Vilaine (Bois de Gervis) ;
- ✓ PRA 1502 Etreilles (Bois d'Etreilles) ;
- ✓ OH/PRA 1352 Le Pertre (Bois de la Bigauderie) ;

• 2 en Mayenne :

- ✓ PRA 1313 S^t-Cyr-le-Gravelais (Vallée du Housseau)
- ✓ PRO 1226-304 Saint-Berthevin (Bois du Gravier) ;

• 5 en Sarthe :

- ✓ PRO 0548 Chantenay-Villedieu (Bois de Paluau)
- ✓ PRA 0517 Chantenay-Villedieu (La Morinière)
- ✓ PRA 0338 Degré (Le Valet)
- ✓ PRA 0183 Joué-L'Abbé (Les Lomerics)
- ✓ PRA 0061 Montfort-Le-Gesnois (Ruisseau le Merdereau).

LISTE ET CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES SUIVIS EN ILLE-ET-VILAINE

1. Description des ouvrages et des aménagements réalisés aux abords

Le suivi de 3 ouvrages a été retenu pour le département d'Ille-et-Vilaine

Commune et lieu-dit	P.k	N° Ouvrage	Type	Aménagements aux abords immédiats	Observations
Noyal-sur-Vilaine (Bois de Gervis)	54,8	PRA 1708	Mixte hydrau/PGF l = 8 m - h = 2,73 m banquettes 3 m min	Plantations Andains	Aménagements corrects
Etreilles (Bois d'Etreilles)	51,7	PRA 1502	Mixte hydrau/PGF l = 8 m - h = 4 m banquettes 6,5m	Plantations Andains	Aménagements corrects
Le Pertre (Bois de la Bigauderie)	33,8	OH/PRA 1352	Mixte hydrau/agri/PGF/piétons l = 8 m - h = 3,8 m banquettes 4 m		Aucun aménagement

2. Enjeux et présentation du contexte général par ouvrage

• Passage Grande Faune de la commune de Noyal-sur-Vilaine (PRA 1708) :

Le PGF de Noyal-sur-Vilaine est situé au sud du bois de Gervis (environ 120 ha) et au nord de Bois d'Orcan (environ 10 ha). Il faut ajouter à ces deux bois, l'implantation récente d'une plantation de feuillus proche du PGF (environ 20 ha) dans le cadre des boisements compensatoires suite à la construction de la LGV.

Cet ouvrage bénéficie d'aménagements aux abords (plantation de bosquets, d'arbres isolés et d'une bande boisée en bordure de la LGV).

Le bois de Gervis est dans ce secteur le seul boisement et se trouve dans une zone agricole de bocage très dégradé. Cette unité boisée constitue le noyau de la population chevreuil de ce secteur permettant le développement de cette espèce sur les communes avoisinantes.

Aucun sentier de randonnée ne fréquente ce secteur.



Sortie du PGF, vue vers le nord

• Passage Grande Faune de la commune d'Etreilles (PRA 1502) :

Le PGF d'Etreilles permet d'effectuer la liaison entre le Bois d'Etreilles (environ 50 ha, situé au nord de la LGV) et le Bois de Mondron (environ 15ha, situé au sud de la LGV). Cette entité boisée se trouve isolée à l'intérieur d'une grande zone agricole présentant un bocage très dégradé. On note la présence de quelques petites unités boisées (bois de Cornillé, bois du Pinel, Bois de Noirloup) distantes de plusieurs kilomètres dans ce secteur du département, le taux de boisement étant très faible.



L'unité boisée d'Ételles et Mondron constitue sur ces communes la base du noyau de population chevreuil permettant le développement de celle-ci sur les communes d'Ételles, Torcé et Vergéal.

Ce PGF est d'un intérêt primordial au maintien et au développement du chevreuil sur ce secteur.

Les populations de sanglier étant à ce jour inexistantes sur ce secteur.

Aucun sentier de randonnée ne fréquente ce secteur.

• **Passage Grande Faune de la commune de Le Pertre (OH/PRA 1352) :**

Le PGF du Pertre se situe à proximité du Bois de la Bigauderie (20 ha) et à plusieurs kilomètres du massif forestier du Pertre. À l'image des deux précédents PGF, cet ouvrage se situe à l'intérieur d'une grande zone agricole présentant un bocage dégradé.

Ce PGF ne présente aucune végétalisation sous l'ouvrage (le béton recouvre le sol sur 4 m de large et des cailloux sur les 4 m restants). La zone recouverte de cailloux est aménagée pour le passage des randonneurs et les vététistes tandis que la zone de béton est aménagée pour le passage des animaux et des engins agricoles de la ferme voisine.

Une clôture avec poteaux et 3 rangs de fil de fer « type barbelé » séparent les 2 passages.

Il est constaté l'absence d'aménagement spécifique à la grande faune au sud du PGF. L'entrée de cet ouvrage débouche directement sur un chemin d'exploitation à proximité de l'entreprise agricole.



Sortie du PGF, vue vers le sud

SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES PASSAGES GRANDE FAUNE

1. La méthodologie employée

Les suivis faunistiques des 3 passages pour la grande faune ont été effectués par piégeage photographique aux périodes de l'année favorables à l'observation des déplacements des grands mammifères, à savoir entre mars et juin 2017.



La durée de suivi de chacun des ouvrages a été réalisée au minimum sur 1 mois avec pose de deux pièges photographiques par passage.

Les relevés des pièges photos ont été fixés à un passage par semaine afin de vérifier le bon état des dispositifs photographiques et de récupérer les clichés.

Les suivis par pièges photographiques ont été réalisés avec du matériel utilisant la technologie de LED infrarouges permettant de capturer des images et vidéos de nuit sans flash de lumière visible. Les appareils utilisés sont des Bushnell 119598 avec une vitesse de déclenchement à 0,2 secondes.

Pour les ouvrages de type Passage Inférieur Grande Faune, les pièges photos ont été fixés à l'intérieur et de chaque côté de l'ouvrage pour contrôler les entrées/sorties des animaux, afin de limiter les incidences des intempéries et pour limiter les déclenchements intempestifs liés aux mouvements de la végétation aux abords des ouvrages. De plus, après de nombreux tests de détection, les pièges photos ont été positionnés à une hauteur suffisante pour éviter les vols.

Les appareils ont été réglés sur le mode hybride (photo/vidéo) afin d'observer le comportement des animaux face à l'ouvrage (refus, hésitation...).



Pose d'un piège photographique dans un passage inférieur grande faune.

2. Les résultats

Pour le département d'Ille-et-Vilaine, les suivis faunistiques par piège photographique ont été mis en place entre le 28 avril 2017 et le 27 juin 2017.

La pose de deux pièges photos et la durée minimum de 1 mois de suivi par ouvrage ont bien été respectées.

Commune et lieu-dit	P.k	N° Ouvrage	Type	Période d'observation
Noyal-sur-Vilaine (Bois de Gervis)	54,8	PRA 1708	Mixte hydrau/PGF l = 8 m - h = 2,73 m banquette 3 m min	28 avril au 27 juin 2017
Etelles (Bois d'Etelles)	51,7	PRA 1502	Mixte hydrau/PGF l = 8 m - h = 4 m banquette 6,5m	28 avril au 27 juin 2017
Le Pertre (Bois de la Bigauderie)	33,8	OH/PRA 1352	Mixte hydrau/agri/ PGF/piétons l = 8 m - h = 3,8 m banquette 4 m	22 mai au 27 juin 2017

L'analyse des données récoltées sur les 3 ouvrages a permis d'identifier 6 espèces de la faune sauvage. À ces observations, il faut rajouter le passage de chats domestiques et de chiens.

Ces 6 espèces (tableau n°1) sont composées de 5 mammifères et 1 oiseau ainsi que 2 animaux domestiques.

Tableau n°1 : Liste des espèces faunistiques détectées dans les ouvrages suivis par piège photographique

Ordre	Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Mammifères n = 5			
Artiodactyla	Cervidae	Chevreuril	Capreolus capreolus
Artiodactyla	Cervidae	Daim	Dama dama
Artiodactyla	Suidae	Sanglier	Sus scrofa
Carnivora	Canidae	Renard roux	Vulpes vulpes
Lagomorphe	Leporidae	Lièvre européen	Lepus europaeus
Oiseaux n = 1			
Passeriformes	Corvidae	Corneille noire	Corvus corone
Animaux domestiques n = 2			
Chat domestique			
Chien			

Toutes espèces confondues, 119 passages d'individus de la faune sauvage ont été comptabilisés dans les 3 ouvrages.

Les résultats de la fréquentation espèce/ouvrage sont détaillés dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Nombre de passages de la faune sauvage détectés dans les 3 ouvrages

Espèces	Nombre de passages détectés par ouvrage			Nb. Total passages détectés
	Noyal-sur-Vilaine PRA 1708	Etelles PRA 1502	Le Pertre OH/PRA 1352	
Mammifères				
Chevreuril	20	55	0	75
Daim	0	0	3	3
Sanglier	19	0	0	19
Renard roux	4	1	0	5
Lièvre	11	2	2	15
Oiseaux				
Corneille noire	0	0	2	2
Nb. Total	54	58	7	119
Animaux domestiques				
Chat domestique	1	0	37	38
Chien	4	3	0	7
Nb Total	5	3	37	45

Durant le suivi, il a également été constaté que certains ouvrages sont fréquentés par le public et parfois des véhicules motorisés (tableau n°3).

Tableau n°3 : Fréquentation humaine détectée sur les 3 Passages Grande Faune

Fréquentation humaine/1 mois	Nombre de passages détectés par ouvrage			Nb. Total passages détectés
	Noyal-sur-Vilaine PRA 1708	Etelles PRA 1502	Le Pertre OH/PRA 1352	
Agriculteur	2	0	14	16
Engins agricoles	0	0	45	45
Voitures/quad	0	0	2	2
Piétons	6	5	13	24
Vététiste	0	1	27	28
Ouvrier entretien LGV	3	0	0	3
Total	11	6	101	118





3. Interprétation des résultats et analyse de la fréquentation

• Ouvrage PRA 1708 de Noyal-sur-Vilaine (bois de Gervis) :

Les résultats confirment l'utilisation de ce passage spécifique Grande Faune par les chevreuils (20 passages) et les sangliers (19 passages) qui l'empruntent pour accéder de part et d'autre de la ligne LGV à leur domaine vital.

Toutefois on peut regretter que l'implantation de la mesure compensatoire de boisement située au sud de la LGV ne soit pas localisée en bordure du PGF mais à environ 500 mètres de celui-ci. Le nombre de franchissement pourrait être supérieur à celui enregistré.



Passage spécifique grande faune - Noyal-sur-Vilaine



• Ouvrage PRA 1502 Etrelles (Bois d'Etrelles) :

Comme pour le PGF précédent, on constate des déplacements réguliers de l'espèce chevreuil (55 passages). Le choix de l'implantation entre le bois d'Etrelles et le bois de Mondron fait de cet ouvrage un atout pour le franchissement de la grande faune. De plus, l'absence de sentier permettant d'approcher à proximité du PGF limite le phénomène de dérangement par l'activité humaine.

Le constat d'aucune observation ou d'indice de présence pour l'espèce sanglier s'explique par l'absence d'individu sur ce secteur.

Le faible nombre d'observations de lièvre et de renard peut lui aussi s'expliquer par une population peu abondante sur ce secteur de ces deux espèces.

L'implantation récente de petites zones boisées de part et d'autre de l'ouvrage devrait permettre d'augmenter la notion de tranquillité pour la faune sauvage et par conséquent le nombre de franchissements de cet ouvrage.



• **Ouvrage OH/PRA 1352 Le Pertre (Bois de la Bigauderie)**

On constate que les chevreuils et les sangliers n'ont pas utilisé le passage durant la période de suivi. Même si les densités de ces deux espèces ne sont pas abondantes dans ce secteur, quelques indices de présence ont été observés aux abords de la clôture LGV.

L'identification de plusieurs facteurs limitants pour la fonctionnalité de l'ouvrage pourrait expliquer cette absence de fréquentation de la grande faune notamment liée :

- au manque de végétalisation sous l'ouvrage (en graviers et en béton),
- à la création d'un sentier de randonnée à l'intérieur de l'ouvrage,
- à la présence de l'entrée sud d'une exploitation agricole,
- à la non végétalisation des abords de l'ouvrage,



De plus, on a relevé durant ce suivi que l'ouvrage du Pertre est utilisé régulièrement par des piétons souvent accompagnés de chiens (13 passages), des vététistes (27 passages) et des véhicules agricoles (59 passages). L'influence de ces engins motorisés et la fréquentation régulière du public sur le déplacement de la faune sauvage sont difficiles à appréhender mais on peut considérer que la notion de dérangement induit une action négative pour les déplacements et la quiétude des animaux.





Activité humaine dans le passage inférieur grande faune du Pertre



Le PGF OH/PRA 1352 est un passage mixte hydro, agriculteur, piétons et passage grande faune. On constate qu'il remplit bien son rôle en matière de passage agricole, de piétons (sentier de randonnée), par contre en ce qui concerne la grande faune sauvage, à l'exception du passage d'un daim que l'on peut considérer comme un animal de compagnie dans ce contexte (le daim appartient à l'exploitant agricole), aucun passage de chevreuil et de sanglier a été observé.

Il semble primordial de hiérarchiser les objectifs du PGF, mais en l'état actuel, ce PGF ne remplit pas sa mission de passage grande faune.

CONCLUSION

Ce suivi a été mené dans le but d'évaluer, à partir de suivis faunistiques par piège photographique, l'efficacité de plusieurs ouvrages dédiés à la grande faune réalisés sur l'ensemble du linéaire de la LGV Bretagne-Pays de la Loire entre le Mans et Rennes.

Au total, sur un mois de suivi, ce sont 119 passages d'individus de la faune sauvage (majoritairement l'espèce chevreuil) qui ont été comptabilisés sur 3 ouvrages en Ille-et-Vilaine.

L'efficacité d'un passage grande faune ne se mesure pas nécessairement au nombre d'animaux qui le fréquentent mais par le maintien des échanges entre des groupes d'animaux ou populations.

Ces premiers résultats montrent que certains individus se sont adaptés aux aménagements en effectuant des franchissements réguliers (allers-retours dans leur domaine vital) et pour d'autres des franchissements occasionnels.

La fréquentation des Passages Grande Faune est variable d'un secteur à l'autre en raison notamment de plusieurs facteurs tels que la densité d'animaux, le temps d'adaptation, l'implantation et l'attractivité des passages.

Ce suivi a démontré l'efficacité des deux PGF de Noyal-sur-Vilaine et d'Étrelles. Leurs aménagements en dessous et aux abords de l'ouvrage semblent efficaces même si les plantations sont aujourd'hui récentes.

A l'inverse, le PGF du Pertre ne présente actuellement aucun intérêt pour la grande faune sauvage. Son rôle multiple (piétons, agriculture...) explique ce bilan négatif en matière de passage grande faune.

Il serait intéressant de continuer ces suivis faunistiques sur le long terme afin de mettre en évidence pour chaque espèce de la grande faune l'évolution du nombre de franchissements et l'utilisation saisonnière des différents passages (période de reproduction, recherche alimentaire...).

Prix du Génie écologique 2018

Marais noir de Saint-Coulban

Le génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité

Le génie écologique se définit par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, appliquent les principes de l'ingénierie écologique et favorisent la résilience des écosystèmes.

Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

L'objectif du prix du Génie Ecologique est de valoriser les projets de génie écologique afin de mettre cette filière en émergence, en visibilité et de favoriser son développement.

Après le succès de la première édition en 2014, les coorganisateur, que sont l'Association Fédérative des Acteurs de l'Ingénierie et du Génie Ecologique (A-IGÉco), l'Agence Française de la Biodiversité (DEB), du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ont lancé la deuxième édition en 2018.

Les candidatures devaient s'inscrire dans l'une des sept catégories :

1. Amélioration de continuité écologique,
2. Dépollution/Epuration,
3. Lutte contre les espèces envahissantes,
4. Réintroduction/Déplacement d'espèces,
5. Restauration de milieux,
6. Réhabilitation de fonctions ou de services écosystémiques,
7. Aménagement des espaces publics ou privés.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, ont déposé un dossier pour l'opération de restauration de 16 hectares de roselière dans le Marais noir de Saint-Coulban. Le Comité d'organisation a reçu 53 candidatures émanant des diverses régions françaises. Malgré la qualité des dossiers reçus, seulement six projets ont été choisis pour être lauréat du prix.

Le dossier présenté par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et le Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel a retenu l'attention du jury pour être lauréat de la catégorie 5 « Restauration des milieux ».

Le jury a particulièrement apprécié dans notre dossier :

- la clarté des objectifs du projet,
- le diagnostic et la méthodologie standardisés,
- l'attention portée aux déblais pour limiter la mise en décharge,
- la démarche partenariale,
- le suivi robuste sur plusieurs années,
- la non-intervention ultérieure prévue.



Le 5 novembre 2018, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a reçu son diplôme à l'occasion de la cérémonie de remise des prix au Pavillon de l'eau à Paris. Le Président André DOUARD, accompagné de Franck DROUYER, Technicien fédéral, a pu présenter de vive voix l'opération de réhabilitation de la roselière du Marais noir de Saint-Coulban et ainsi apporter aux membres du jury toutes les précisions complémentaires, notamment sur les premiers résultats des suivis de la faune et de la flore de la zone réaménagée.

UN MONDE SANS CHASSE À QUEL PRIX ?



-2,9 MILLIARDS
D'EUROS

Les chasseurs confèrent à la nature
une valeur économique de 2,9 milliards
d'euros, soit 56 €/ha en moyenne.



• ABANDON DE LA VEILLE SANITAIRE • AUGMENTATION DES ZONOSES • EXPLOSION
DES DÉGÂTS AGRICOLES ET FORESTIERS • AUGMENTATION DES COLLISIONS
ROUTIÈRES • FERMETURE DES MILIEUX • DÉVELOPPEMENT DES
ÉPIDÉMIES • DISPARITION DES ZONES HUMIDES • DÉSTABILISATION
DU TISSU SOCIOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE RURAL...



Remerciements

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique
et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres
de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent
anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments
de connaissances et ainsi enrichir ce document.



Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine



Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com



460 MILLIONS
D'EUROS /AN

SERAIENT À PAYER PAR
LES FRANÇAIS AU TITRE
DE LA BIODIVERSITÉ.

-2,4

MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT
POUR L'ÉDUCATION À LA NATURE ET À
L'ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX.

La chasse, un maillon essentiel en milieu rural

